



**RÉSULTATS ANNUELS**

2014



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Jean-Baptiste Chasseloup  
de Chatillon**

Président

**Philippe Alexandre**

Administrateur

**Carlos Tavares**

Administrateur

**Michel Philippin**

Administrateur  
Président du comité d'audit

**François Pierson**

Administrateur  
Membre du comité d'audit

**PEUGEOT S.A.**

Administrateur  
Représentant permanent :

**Olivier Bourges**

Membre du comité d'audit

**AUTOMOBILES PEUGEOT**

Administrateur  
Représentant permanent :

**Maxime Picat**

**DIRECTION GENERALE**

**Philippe Alexandre**

Directeur Général

**Alain Martinez**

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit  
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés  
Guillaume Potel**

Situation au 1 janvier 2015

---

**BANQUE PSA FINANCE**

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros

Siège social - 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

R.C.S. Paris 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013

Code APE 6419Z

Code interbancaire 13168N

[www.banquepsafinance.com](http://www.banquepsafinance.com)

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,  
consultable au [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

**1****RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.4	Analyse des résultats opérationnels	22
1.5	Situation Financière	31
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	40
1.7	Contrôle interne	49
1.8	Actionnariat	51

**2****COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014****59**

2.1	Bilan consolidé	60
2.2	Compte de résultat consolidé	61
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	62
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	62
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.6	Notes aux états financiers consolidés	65
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	126

	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2014	128
--	---	-----

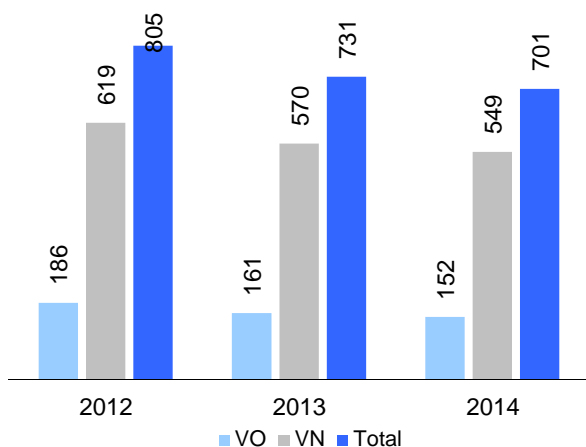
## 1

## RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.3.1	Définitions des concepts du rapport de gestion	4
1.3.2	Résumé des Informations Financières	4
1.3.3	Organisation	7
1.3.4	Activités des principales sociétés filiales et succursales du Groupe Banque PSA Finance	9
1.4	Analyse des résultats opérationnels	22
1.4.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	22
1.4.2	Activité commerciale de Banque PSA Finance	23
1.4.3	Résultats des opérations	29
1.5	Situation Financière	31
1.5.1	Actifs	31
1.5.2	Dépréciations sur créances douteuses	32
1.5.3	Politique de refinancement	33
1.5.4	Sécurité de la liquidité	35
1.5.5	Notations de crédits	36
1.5.6	Impact de la coopération Banque PSA Finance/ Santander Consumer Finance	36
1.5.7	Gestion du capital	37
1.5.8	Exigences de fonds propres	37
1.5.9	Perspectives	39
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	40
1.6.1	Risque d'activité	40
1.6.2	Risque de crédit	40
1.6.3	Risques financiers et risque de marché	42
1.6.4	Risques liés aux opérations de titrisation	45
1.6.5	Risques de concentration	45
1.6.6	Risque opérationnel	46
1.6.7	Risque de non-conformité	46
1.6.8	Risque de réputation	47
1.6.9	Risque des activités d'assurance et services	47
1.6.10	Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	48
1.7	Contrôle interne	49
1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	49
1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	49
1.7.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	50
1.7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	50
1.8	Actionnariat	51
1.8.1	Capital	51
1.8.2	Conventions intra-groupe	51
1.8.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale ordinaire du 14 Avril 2015	51
1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	52

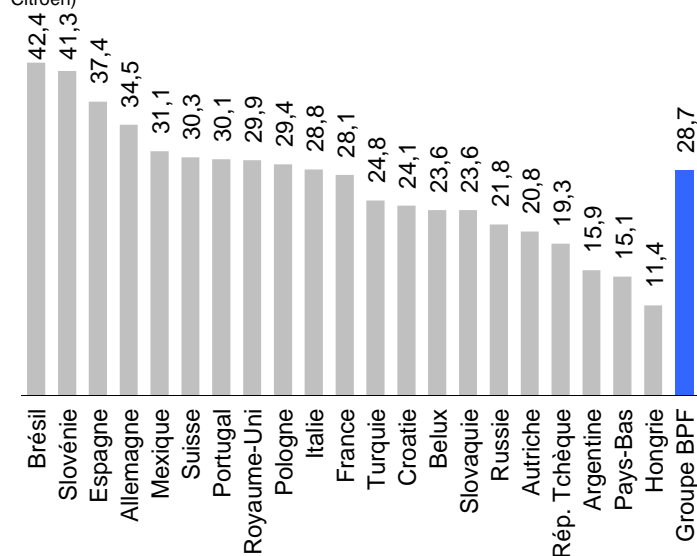
## 1.1 Chiffres clés

**EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE** (en milliers de véhicules)

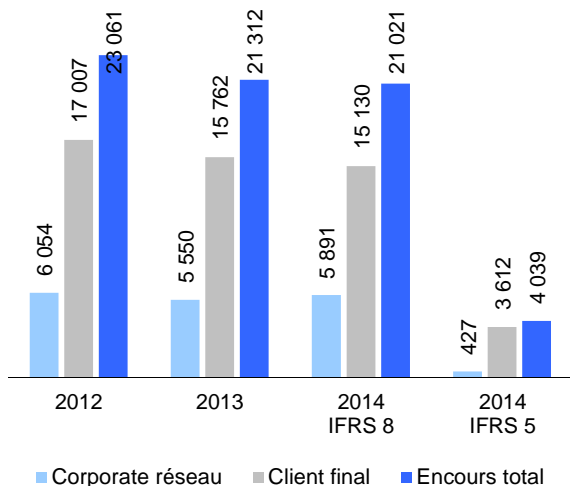


**TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%) AU 31 DECEMBRE 2014**

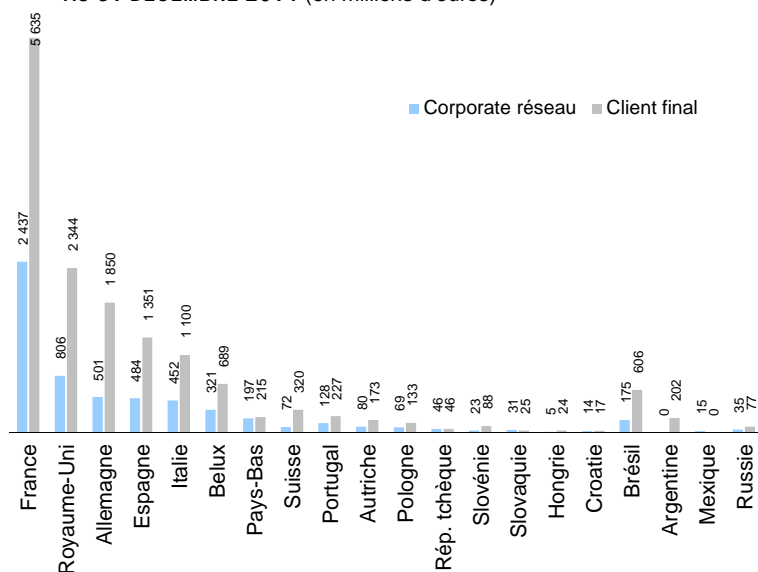
(Financements VN / immatriculations VN du Groupe PSA Peugeot Citroën)



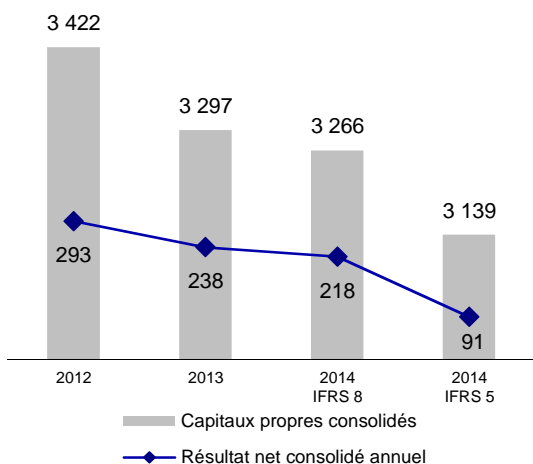
**EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU AU 31 DECEMBRE 2014** (en millions d'euros)



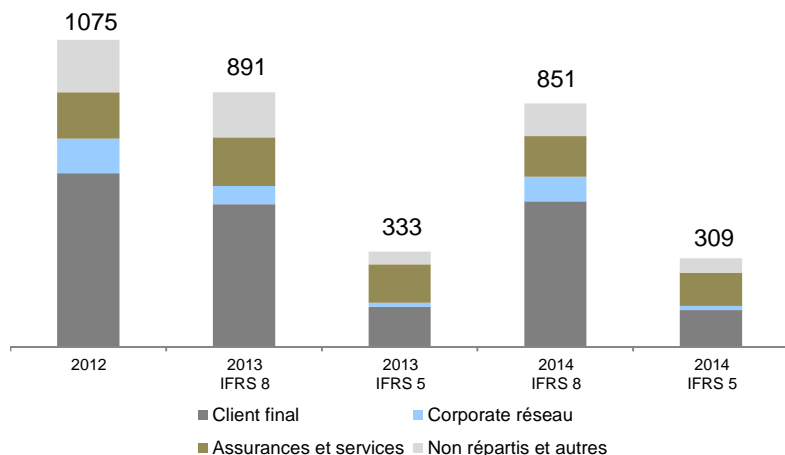
**ENCOURS PAR PAYS IFRS 8 AU 31 DECEMBRE 2014** (en millions d'euros)



**CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2014** (en millions d'euros)



**EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE** (en millions d'euros)



## 1.2 Lettre du Directeur Général



L'année 2014 rend d'ores et déjà compte des effets positifs du plan « Back in the Race » engagé au sein de PSA, avec une progression des ventes de 4,3% à 2,939 millions d'unités, soutenue notamment par une croissance marquée en Chine (+31,9%) et en Europe (+8,1%).

Sur son terrain d'exercice, et malgré un contexte concurrentiel adverse, Banque PSA Finance a su une nouvelle fois maintenir une performance commerciale de haut niveau, la pénétration financement atteignant 28.7% des ventes de véhicules des Marques et l'activité services établissant un nouveau record, avec une pénétration de 195.4%, soit +13,2 pts par rapport à 2013 : 1,4 million de contrats d'Assurance et services ont ainsi été distribués.

De même, la part de l'international au sein de la Banque s'est à nouveau accrue, avec une progression de 66,2% de son activité financement de véhicules neufs et d'occasions en Chine, confirmant ainsi son engagement à accompagner la globalisation du Groupe PSA.

Parallèlement, l'activité de financement des véhicules d'occasion, avec plus de 151 000 contrats, a enregistré un léger retrait, impacté plus directement par une concurrence accrue, mais aussi par une sélectivité renforcée dans la politique de risques.

Enfin, Banque PSA Finance a continué de financer les stocks des réseaux des Marques Peugeot, Citroën et DS pour un montant de 31,9 milliards d'euros.

Si la dynamique ainsi témoignée par Banque PSA Finance est bien réelle, elle a été réalisée sans assouplir sa politique de sélection des risques Corporate et Retail - le coût du risque se réduisant de 15 millions d'euros au format IFRS 8<sup>1</sup> (1 million d'euros au format IFRS 5) entre 2014 et 2013 – ni en pratiquant une politique de prix susceptible d'hypothéquer l'avenir.

A ce titre, les résultats de l'« Asset Quality Review » diligentée par la Banque Centrale Européenne auprès de 130 banques de la place et publiés en octobre 2014 ont confirmé l'excellent niveau de Banque PSA Finance à la fois dans la qualité de ses actifs et dans sa résistance à l'exercice de « stress

test », plaçant Banque PSA Finance parmi les référents du marché en matière de gestion des risques et donc de solidité financière.

S'agissant enfin de l'activité d'Epargne, et fort du développement réussi en France de PSA Banque depuis son lancement à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, Banque PSA Finance a étendu cette activité à la Belgique en septembre 2014, puis un mois plus tard à l'Allemagne portant les encours de collecte 2014 à 2,1 milliards, soit 10% des besoins en refinancement externe de Banque PSA Finance, expression concrète de notre politique de diversification.

L'événement majeur, historique, de l'année 2014 est pour Banque PSA Finance la signature le 10 juillet 2014 d'un partenariat stratégique avec Santander Consumer Finance, filiale de Banco Santander, banque ayant la plus importante capitalisation boursière de la zone euro.

Cet accord prévoit la création de 10 sociétés<sup>2</sup> communes et 1 partenariat commercial<sup>3</sup> en Europe sur le périmètre de la coopération.

Détenues à parité et consolidées par intégration globale par le Groupe Santander, les sociétés communes assureront le financement des concessionnaires automobiles des Marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients, associant le savoir-faire de financière de Marques de Banque PSA Finance, la puissance de financement et le professionnalisme de Santander Consumer Finance. De surcroît, le bilan de la division Automobile de PSA Peugeot Citroën sera également renforcé par la remontée de cash de l'ordre de 1,5 milliard d'euros d'ici 2018. Dans ce cadre, Banque PSA Finance a décidé de ne plus utiliser la garantie que l'Etat français lui avait accordée fin 2012.

Début janvier, Banque PSA Finance a adapté sa gouvernance, en regard à la fois de la nouvelle organisation du Groupe PSA Peugeot Citroën et de la nouvelle coopération avec Santander Consumer Finance.

Ainsi en 2015, Banque PSA Finance se met en ordre de marche pour apporter la contribution attendue à l'objectif de croissance rentable poursuivi par le plan de reconstruction « Back in the Race ».

Philippe ALEXANDRE

<sup>1</sup> Cf. paragraphe 1.3.1 pour la définition des formats de communication IFRS 5 et IFRS 8.

<sup>2</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suisse.

<sup>3</sup> Portugal.



## 1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution

### 1.3.1 Définitions des concepts du rapport de gestion

Le rapport de gestion 2014 s'articule autour de deux modes de communication:

Le premier présente les résultats financiers au format IFRS 5, correspondant au mode de communication des comptes consolidés du fait de la cession hautement probable des activités dans le périmètre de la coopération Banque PSA Finance (nommé ci-après « BPF ») et Santander Consumer Finance (nommé ci-après « SCF »). La norme IFRS 5 entraîne le déclassement, dans des rubriques spécifiques au bilan et au compte de résultat, de la part afférente aux entités concernées par la coopération, à l'exception des entités maltaises, espagnoles et italiennes pour lesquelles tout ou partie de l'activité existante est conservée par BPF. De plus, certaines dettes qui assurent le refinancement des actifs destinés à être cédés sont également déclassées.

Enfin, et conformément à la norme IFRS 5, la période de comparaison est retraitée au format IFRS 5 pour le compte de résultat uniquement.

La note 2 des comptes consolidés donne plus de précisions sur les traitements comptables visant à respecter la norme IFRS 5.

### 1.3.2 Résumé des Informations Financières

Le résumé historique des informations financières consolidées qui suit provient des comptes consolidés de BPF inclus dans ce présent rapport annuel, qui a été préparé dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting*

Le deuxième présente les résultats financiers au format IFRS 8, qui ne tient pas compte des déclassements évoqués ci-dessus et neutralise certaines charges prises en compte au format IFRS 5, à savoir :

- La dépréciation du Disposal group (111 millions d'euros à fin décembre 2014, dont 81 millions d'euros au titre de la dépréciation du goodwill des entités Crédipar et Sofib) ;
- Les charges liées à la résiliation par anticipation de certaines dettes (16 millions d'euros net d'impôt à fin décembre 2014).

La note 37 des comptes consolidés donne plus de précisions sur le passage entre la norme au format IFRS 8 et la norme au format IFRS 5.

Un niveau de détail complémentaire a également été apporté sur les données d'activité : celle-ci sont toujours présentées en global, mais un détail est présenté pour les données d'activités, en année pleine, des entités du périmètre de la coopération BPF / SCF.

*Standards*) adoptés par les pays de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été validés par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars en 2014 et 2013.

#### FINANCEMENTS CONSENTIS AU COURS DE LA PERIODE

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>Financements à la clientèle finale</b>						
Nombre de véhicules financés	700 855	731 003	- 4,1	602 538	597 865	+ 0,8
Montant des financements consentis ( <i>en millions d'euros, hors agios</i> )	7 535	7 526	+ 0,1	6 875	6 524	+ 5,4
<b>Financements des stocks des réseaux automobiles</b>						
Nombre de véhicules financés	1 682 070	1 619 118	+ 3,9	1 521 173	1 406 240	+ 8,2
Montant des financements de véhicules ( <i>en millions d'euros</i> )	31 864	29 943	+ 6,4	29 200	26 262	+ 11,2
Montant des financements de pièces de rechange et autres ( <i>en millions d'euros</i> )	3 344	3 573	- 6,4	3 043	3 229	- 5,8
<b>Activité d'assurance et services</b>						
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 400 088	1 359 865	+ 3,0	1 266 602	1 184 637	+ 6,9



**BILAN CONSOLIDE**  
(en millions d'euros)

	<i>IFRS 5</i>		<i>IFRS 8<sup>1</sup></i>	
	<b>31 déc. 2014</b>	<b>31 déc. 2014</b>	<b>31 déc. 2013</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Actif</b>				
Caisse, banques centrales, CCP	308	331	466	-29,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	455	455	783	-41,9
Instruments dérivés de couverture	58	58	89	-34,8
Actifs financiers disponibles à la vente	14	14	10	40,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 070	2 297	1 439	59,6
Prêts et créances sur la clientèle	4 039	21 021	21 312	-1,4
Actifs d'impôts différés	83	92	136	-32,4
Autres actifs	475	878	882	-0,5
Actifs des activités destinées à être cédées	18 529	0	0	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 031</b>	<b>25 146</b>	<b>25 117</b>	<b>0,1</b>
<b>Passif</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	3	33,3
Instruments dérivés de couverture	54	54	62	-12,9
Dettes envers les établissements de crédit	6 353	6 633	6 268	5,8
Dettes envers la clientèle	420	2 793	1 334	109,4
Dettes représentées par un titre	6 135	10 965	12 624	-13,1
Passifs d'impôts différés	24	332	411	-19,2
Autres passifs	394	1 099	1 118	-1,7
Capitaux propres	3 139	3 266	3 297	-0,9
Passifs des activités destinées à être cédées	8 508	0	0	0,0
<b>Total du passif</b>	<b>25 031</b>	<b>25 146</b>	<b>25 117</b>	<b>0,1</b>

<sup>1</sup>Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Produit net bancaire	309	333	- 7,2	851	891	- 4,5
Charges générales d'exploitation et assimilées <sup>2</sup>	-144	-141	+ 2,1	-398	-392	+ 1,5
Coût du risque	-39	-40	- 2,5	-116	-131	- 11,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>126</b>	<b>152</b>	<b>- 17,1</b>	<b>337</b>	<b>368</b>	<b>- 8,4</b>
Résultat hors exploitation <sup>3</sup>	-381	-370	+ 3,0	1	8	- 87,5
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-255</b>	<b>-218</b>	<b>+ 17,0</b>	<b>338</b>	<b>376</b>	<b>- 10,1</b>
Impôts sur les bénéfices	44	90	- 51,1	-120	-138	- 13,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>-211</b>	<b>-128</b>	<b>+ 64,8</b>	<b>218</b>	<b>238</b>	<b>- 8,4</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être cédées</b>	<b>302</b>	<b>366</b>	<b>- 17,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>91</b>	<b>238</b>	<b>- 61,8</b>	<b>218</b>	<b>238</b>	<b>- 8,4</b>

1 - Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.

2 - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

3 - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.

**ENCOURS DE FINANCEMENT****PAR SEGMENT DE CLIENTELE**

(en millions d'euros)

	IFRS 5		IFRS 8 <sup>1</sup>	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Corporate réseau	427	5 891	5 550	+ 6,1
Client final	3 612	15 130	15 762	- 4,0
dont Retail	3 497	13 636	14 238	- 4,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	115	1 494	1 524	- 2,0
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>4 039</b>	<b>21 021</b>	<b>21 312</b>	<b>- 1,4</b>

<sup>1</sup> Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.**PAR REGION**

(en millions d'euros)

	IFRS 5		IFRS 8	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
France	70	8 072	7 991	+ 1,0
Europe de l'Ouest (hors France)	2 540	11 318	11 242	+ 0,7
Europe Centrale et Orientale	319	521	547	- 4,8
Amérique Latine	998	998	1 257	- 20,6
Reste du Monde	112	112	275	- 59,3
<b>Total</b>	<b>4 039</b>	<b>21 021</b>	<b>21 312</b>	<b>- 1,4</b>

**PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE**

(en millions d'euros)

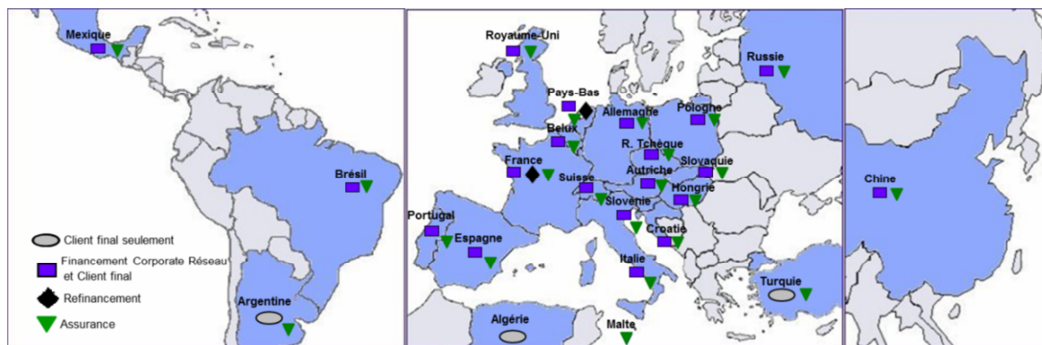
	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>Client final</b>	<b>128</b>	<b>139</b>	<b>- 7,9</b>	<b>508</b>	<b>498</b>	<b>+ 2,0</b>
dont Retail	123	133	- 7,5	485	477	+ 1,7
dont Corporate hors réseau et assimilés	5	6	- 16,7	23	21	+ 9,5
<b>Corporate réseau</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>87</b>	<b>64</b>	<b>+ 35,9</b>
<b>Assurances et services</b> (y compris coût net de refinancement)	<b>117</b>	<b>135</b>	<b>- 13,3</b>	<b>142</b>	<b>171</b>	<b>- 17,0</b>
<b>Non répartis et autres<sup>2</sup></b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>+ 11,1</b>	<b>114</b>	<b>158</b>	<b>- 27,8</b>
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>333</b>	<b>- 7,2</b>	<b>851</b>	<b>891</b>	<b>- 4,5</b>

1 - Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.

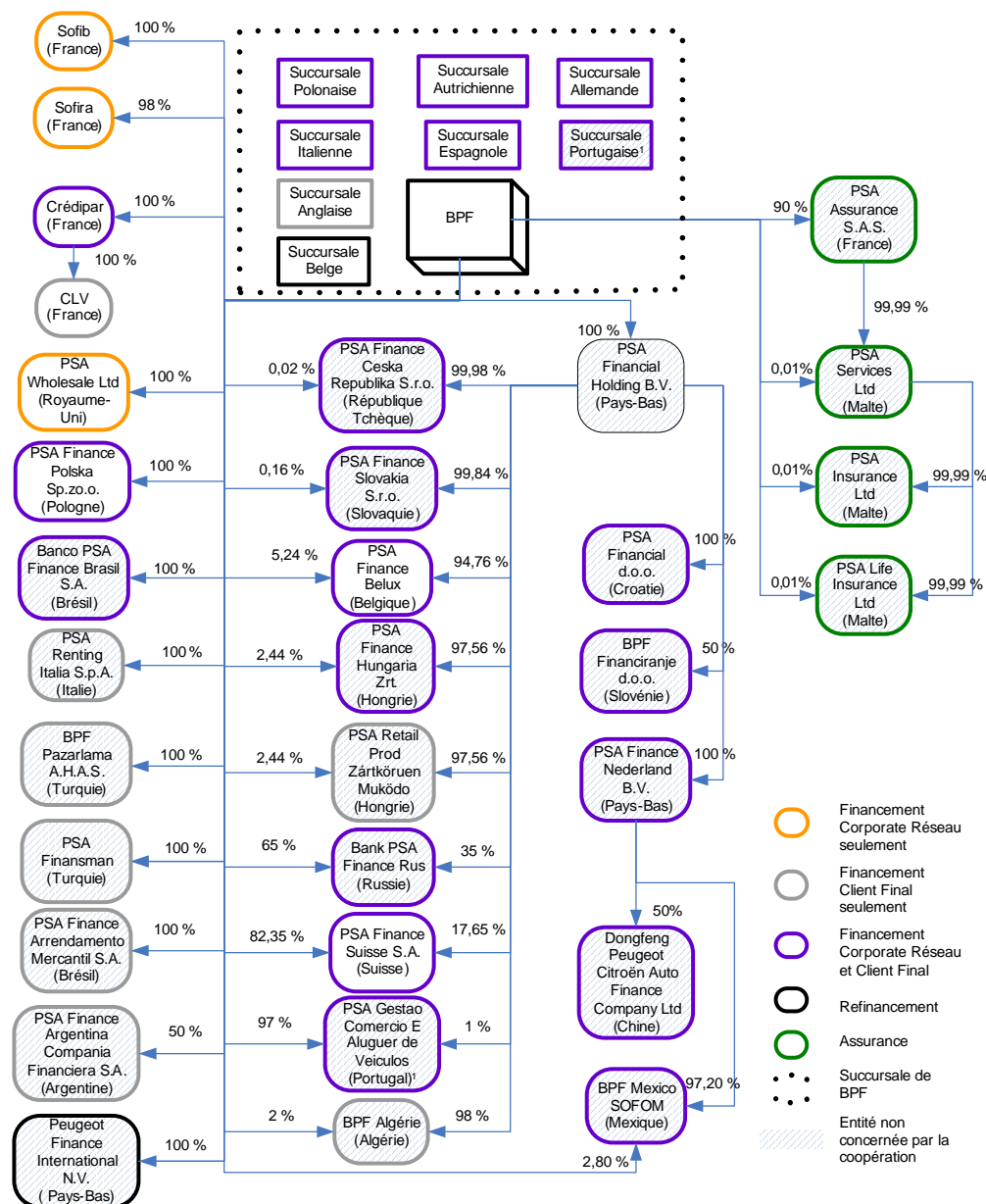
2 - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

### 1.3.3 Organisation

#### 1.3.3.1 Organisation à fin décembre 2014

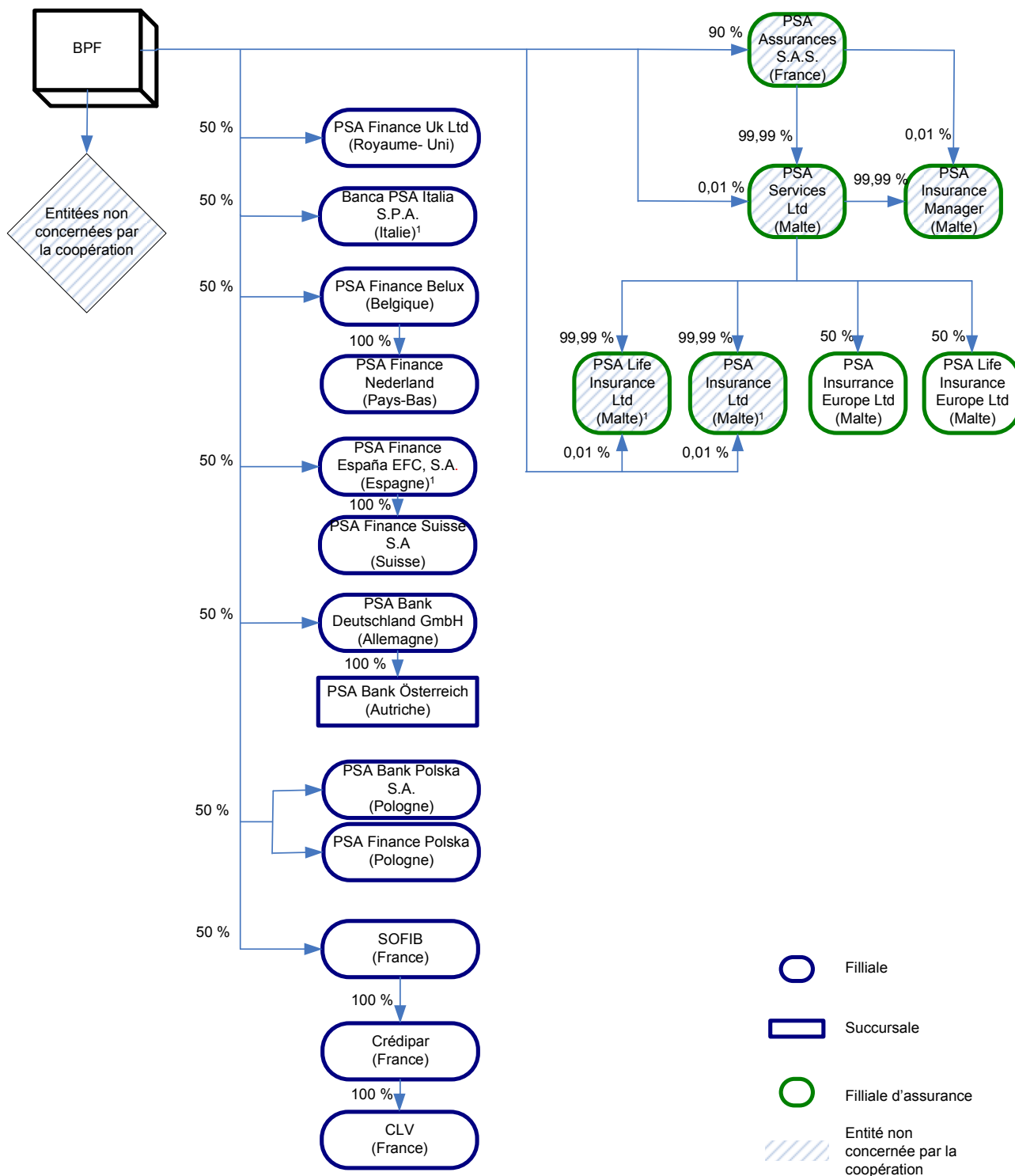


L'organigramme suivant ne reprend que les entités du Groupe BPF ayant une activité significative.



<sup>1</sup> Les entités Portugaises seront intégralement cédées à SCF

### 1.3.3.2 Organisation cible de la coopération avec Santander Consumer Finance à l'issue de la mise en œuvre complète de la transaction



<sup>1</sup>L'activité retail des entités italiennes et espagnoles non cédées ainsi que le portefeuille d'assurance des entités maltaises non cédées seront conservés par BPF et mis en run-off.

## 1.3.4 Activités des principales sociétés filiales et succursales du Groupe Banque PSA Finance

### 1.3.4.1 Introduction

Contrôlée directement à 100% par des sociétés du Groupe PSA Peugeot Citroën, BPF assure dans les 23 pays (Chine incluse) où elle est implantée le financement des ventes des véhicules par les réseaux des Marques Peugeot, Citroën et DS.

Elle assure également aux réseaux des trois Marques le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement et propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements et de services.

Le plus souvent, l'offre de BPF aux particuliers ou entreprises associe aux financements des assurances et services au sein de produits packagés.

Par ailleurs, l'activité d'épargne grand public en ligne, démarrée en France en 2013, sous la marque « PSA Banque », a également été lancée en Belgique en septembre 2014 puis en Allemagne en octobre 2014.

Enfin, et faisant suite à leur entrée en négociations exclusives le 19 février 2014, BPF et SCF ont annoncé le 10 juillet la signature de l'accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre BPF, la captive de PSA Peugeot Citroën spécialisée dans le financement automobile, et SCF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, prendra la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforcera la compétitivité des Marques du Groupe leur permettant une meilleure pénétration du marché du financement automobile. Elle dynamisera et pérennisera les

#### A. Histoire et Organisation

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

En 1979, le Groupe PSA Peugeot Citroën crée Crédipar, sa société de financement pour la France, filiale majeure aujourd'hui de BPF.

PSA Finance Holding regroupant les activités financières des Marques Peugeot et Citroën est ensuite créée en 1982.

En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée Banque PSA Finance.

activités de BPF grâce à des offres compétitives réservées aux Marques et aux clients de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de l'opération couvrira environ 90 % des activités actuelles de BPF.

Le 2 février 2015, BPF et SCF ont annoncé que les deux premières sociétés communes ont obtenu l'accord des autorités de régulation de réaliser des opérations bancaires en France et au Royaume Uni. Ces sociétés assureront désormais le financement des concessionnaires automobiles des Marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays. Ces deux premières sociétés représentent 53 % de l'encours concerné par l'accord-cadre. Les démarrages des activités des 9 autres pays devraient être finalisés courant 2015 et début 2016.

Détenues à parité et consolidées par intégration globale par le groupe Santander, les sociétés communes permettront à BPF de renforcer sa rentabilité dans ces pays. Le bilan de la division Automobile de PSA Peugeot Citroën sera également renforcé par la remontée de cash de l'ordre de 1,5 milliards d'euros d'ici 2018.

Le démarrage de ces sociétés communes renforce le financement des activités de Banque PSA Finance et lui permet ainsi de retrouver toute sa capacité d'accès aux marchés. Ces démarrages permettent également à Banque PSA Finance d'annoncer qu'elle n'utilisera plus la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions obligataires.

L'organisation cible de la coopération avec SCF est détaillé dans le paragraphe « B » ci-après.

*Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine, l'entité s'y trouvant n'étant pas consolidée par intégration globale mais intégrée selon la méthode de mise en équivalence.*

BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

Les activités de BPF se sont développées au fil des années avec celles du Groupe PSA Peugeot Citroën. Bénéficiant d'une plate-forme naturelle de développement géographique, BPF a ainsi activement soutenu le développement à l'international du Groupe PSA Peugeot Citroën.

BPF a désormais une présence géographique étendue à 23 pays (Chine incluse), ce qui représente une couverture d'environ 88% du volume de véhicules vendus en 2014 par le Groupe PSA Peugeot Citroën (Chine incluse). Les marchés principaux sont la Chine, l'Europe de l'Ouest (en particulier la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne), l'Argentine et le Brésil. On trouve également une présence renforcée en Russie depuis le deuxième trimestre 2010.

Au format IFRS 5, au 31 décembre 2014, les activités non cédées des filiales françaises de BPF représentent 1,7% des encours totaux de BPF, l'Europe hors France 70,8% (dont 62,9% pour l'Europe de l'Ouest et 7,9% pour l'Europe Centrale et Orientale), et le reste du monde (y compris l'Amérique Latine) 27,5%.

Au format IFRS 8, au 31 décembre 2014, les filiales françaises de BPF représentent 38,4% des encours totaux de BPF, l'Europe hors France 56,3% (dont 53,8% pour l'Europe de l'Ouest et 2,5% pour l'Europe Centrale et Orientale), et le reste du monde (y compris l'Amérique Latine) 5,3%.

La présence géographique étendue de BPF offre une base opérationnelle solide et donne l'avantage d'une grande réactivité pour suivre l'évolution de la demande sur les zones de croissance.

En France, les activités de financement sont réalisées par les filiales Sofira, Sofib et Crédipar. Dans le reste de l'Europe, les opérations se font essentiellement via des succursales ou des filiales détenues à 100% ou dans lesquelles BPF est un actionnaire majoritaire. En Amérique Latine et en Russie le Groupe opère via plusieurs filiales, certaines

entités étant en partenariats avec d'autres opérateurs financiers. Les opérations en Chine sont menées à travers une joint-venture – DPCAFC - dont l'actionnariat, depuis le mois de décembre 2012, est réparti entre DongFeng Peugeot Citroën Automobiles (25%) (Joint-Venture entre Dongfeng Group et PSA Peugeot Citroën), DongFeng Group, un des constructeurs leader sur le marché chinois (25%), et BPF (50%). On trouve enfin PSA Insurance en charge des activités d'assurance, régies par la MFSA (Malta Financial Services Authority).

En mars 2013, BPF s'est engagée en France dans l'activité d'épargne « grand public » sous la marque « PSA Banque ». Elle a poursuivi le développement de son activité en lançant, en septembre 2014, son activité d'épargne en Belgique sous la marque « PSA BANK », et, en octobre 2014, en Allemagne sous la marque « PSA DIREKT BANK ». Cette nouvelle activité contribue activement à la diversification des sources de refinancement de BPF.

Le 10 juillet 2014, un accord-cadre a été signé avec SCF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation donnant naissance à un partenariat entre les deux Groupes dans 11 pays d'Europe.

## B. Organisation cible de la coopération avec SCF

La coopération sera établie dans chaque pays par la mise en œuvre des opérations juridiques décrites ci-après :

### i. Investissement de SCF via des structures nouvellement créées

En Allemagne, une nouvelle filiale allemande sera créée, détenue à 50 % par BPF et à 50% par SCF, et qui recevra par apport les activités de la succursale allemande existante.

En Autriche, une nouvelle succursale sera créée, détenue à 50 % par BPF et à 50% par SCF, et qui recevra par apport les activités de la succursale autrichienne existante. Cette nouvelle succursale sera un établissement de la filiale allemande nouvellement créée.

En Italie, une nouvelle filiale italienne sera créée, détenue à 50 % par BPF et à 50% par SCF, et qui recevra par apport les activités de la succursale italienne existante de BPF, à l'exception des portefeuilles retail existants. La succursale italienne existante de BPF sera maintenue pour la gestion du

run off des portefeuilles retail existants. L'extinction de ce portefeuille existant entraînera l'arrêt de l'activité de cette entité.

En Espagne, une nouvelle filiale espagnole sera créée et recevra par apport les activités de la succursale espagnole existante de BPF, à l'exception des portefeuilles retail existants. Cette nouvelle filiale espagnole sera détenue à 50% par BPF et à 50% par SCF. La succursale espagnole existante de BPF sera maintenue pour la gestion du run off des portefeuilles retail existants. L'extinction de ce portefeuille existant entraînera l'arrêt de l'activité de cette entité.

A Malte, deux filiales maltaises seront créées, détenues à 50 % par BPF et à 50% par SCF, en tant que compagnies d'assurance.

### ii. Investissement de SCF via des entités existantes

En France, SCF investira à hauteur de 50% dans le capital de SOFIB, qui détiendra désormais 100% de Crédipar et 100% de SOFIRA. CLV continuera d'être détenue à 100% par Crédipar. Par la suite, SOFIRA sera absorbée dans Crédipar dans le cadre d'une fusion.

En Belgique, SCF investira à hauteur de 50% dans le capital de la filiale belge existante de BPF à qui les activités de dépôt réalisées par la succursale belge existante de BPF auront préalablement été transférées.

Au Royaume-Uni, SCF investira à hauteur de 50% dans le capital de la filiale anglaise existante de

BPF à qui les activités de la succursale anglaise existante de BPF auront préalablement été transférées.

En Suisse, le capital de la filiale existante de BPF sera cédé à la filiale espagnole nouvellement créée détenue à 50% par BPF et 50% par SCF.

Aux Pays-Bas, le capital de la filiale néerlandaise de BPF sera cédé à la filiale belge détenue à 50% par BPF et à 50% par SCF.



### iii. Investissement de SCF en Pologne

En Pologne, SCF investira à hauteur de 50% dans le capital de la filiale existante et à hauteur de 50% dans le capital d'une filiale polonaise

### iv. Conclusion d'un contrat de coopération commerciale avec BPF au Portugal

Au Portugal, la succursale portugaise existante de BPF et la filiale portugaise de BPF seront cédées à une filiale portugaise de SCF. Un contrat de

nouvellement créée, à qui les activités de la succursale polonaise existante de BPF auront préalablement été transférées.

coopération commerciale sera également conclu entre BPF et la filiale portugaise de SCF.

## C. Activités et Stratégie

Opérant dans un contexte économique toujours difficile depuis la crise de 2008, et forte de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois Marques du Groupe et leur réseau commercial, de la qualité de sa gestion et de ses procédures, BPF a démontré sa capacité à résister et réagir efficacement face à la conjoncture et maintenir un bon niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par la Banque sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi que ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financements et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les Marques Peugeot, Citroën et DS comme avec les réseaux.** Les solutions de financement, d'assurances et de services sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de distributeurs Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Il est régulièrement constaté que les concessionnaires enregistrent un taux plus élevé de renouvellement, et ceci sur une plus courte période, lorsque les clients financent leur véhicule via BPF.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à la fois à celle des Marques Peugeot, Citroën et DS et à celle de leurs concessionnaires, donnant à ces derniers une grande réactivité dans l'exercice d'une cotation globale pour le véhicule, son financement et d'éventuels services annexes. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ainsi qu'à son financement, proposé soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche

guichet unique et instantanée est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part de plus en plus significative aux revenus de BPF.

- **Une expansion géographique constante et maîtrisée.** BPF a soutenu historiquement la dynamique de développement commercial à l'international du Groupe PSA Peugeot Citroën, bénéficiant ainsi d'une plate-forme naturelle d'expansion géographique. tout d'abord à travers l'Europe de l'Ouest et l'Europe Centrale et Orientale, puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. La stratégie de croissance de BPF dans les marchés émergents est également pragmatique : l'entrée souvent effectuée sur le marché via un partenariat avec un établissement financier établi de longue date permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement.
- **Une politique de refinancement diversifiée et réactive** avec notamment le lancement de sa nouvelle activité d'épargne grand public, dans un premier temps en France en mars 2013 puis en Belgique en septembre 2014 et en Allemagne en octobre 2014

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du Groupe PSA Peugeot Citroën, BPF opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à son métier. La politique commerciale est déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des Marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

Les politiques tarifaires sont établies en fonction du profil de la clientèle cible.

BPF n'est pas exposée contractuellement sur la valeur résiduelle des véhicules financés, puisque les concessionnaires ou les constructeurs ont un engagement de rachat des véhicules envers BPF à la fin du contrat de financement.



### 1.3.4.2 Offre de Produits et Services

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF comprend :

- **Le financement au client final (89% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 72% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2014).** L'offre aux particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi qu'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat.
- **Le financement aux corporate réseau (11% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 28% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2014).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres types de financement tels que leur besoin en fonds de roulement.
- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale et corporate réseau, une gamme étendue de produits d'assurances et services sont proposés tels que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage,

invalidité, les assurances complémentaires permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules et à la mobilité comme par exemple l'extension de garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.

- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public est constituée de livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixes. La proportion globale est respectivement d'environ 90% et 10%, avec un avantage certain pour le Compte à Terme en matière de fidélisation du client. Le lancement de l'activité dans deux nouveaux pays fin 2014 s'est accompagné de la consolidation de nos positions en France, confirmant ainsi la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du Groupe PSA Peugeot Citroën et de BPF. Cette activité sera intégralement intégrée dans le périmètre du partenariat avec SCF.

Le tableau ci-dessous présente en valeur et en volume la production de nouveaux contrats de financement en 2014 comparée à 2013, ainsi que les montants d'encours, à chaque fois ventilés par segment : prêts clientèle finale ou prêts corporate réseau.

#### FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	<i>dont périmètre coopération</i>		
				31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>Financements à la clientèle finale</b>						
Nombre de véhicules financés	700 855	731 003	- 4,1	602 538	597 865	+ 0,8
Montant des financements consentis <i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	7 535	7 526	+ 0,1	6 875	6 524	+ 5,4
<b>Financements des stocks des réseaux automobiles</b>						
Nombre de véhicules financés	1 682 070	1 619 118	+ 3,9	1 521 173	1 406 240	+ 8,2
Montant des financements de véhicules <i>(en millions d'euros)</i>	31 864	29 943	+ 6,4	29 200	26 262	+ 11,2
Montant des financements de pièces de rechange et autres <i>(en millions d'euros)</i>	3 344	3 573	- 6,4	3 043	3 229	- 5,8
<b>Activité d'assurance et services</b>						
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 400 088	1 359 865	+ 3,0	1 266 602	1 184 637	+ 6,9

## A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou contrat de location.
- Les activités de prêts aux concessionnaires correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

(VO), et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Pour une ventilation des encours de crédit par portefeuille, voir la partie 1.5.1.2 « Encours de Crédit ».

## B. Activités de financement de la clientèle finale

BPF finance les achats et locations de véhicules neufs et d'occasion par les clients particuliers et entreprises à travers les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux visés sont essentiellement les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés. Au 31 décembre 2014, ces derniers représentent 9,9% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale au format IFRS 8, alors que les clients particuliers et les petites et moyennes entreprises représentent 90,1% des encours à la clientèle finale au format IFRS 8. En 2014, la durée moyenne des nouveaux financements était de 41 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion, principalement des véhicules que les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS récupèrent à la fin des périodes de location, ou bien des véhicules acquis par les concessionnaires lors d'opérations de reprises pour la vente de véhicules neufs, qui peuvent donc être des véhicules de Marque tierce. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte

### Couverture géographique

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 23 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 88% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot, Citroën et DS en 2014. Les marchés les plus importants sont la France et les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie), l'Argentine et le Brésil. Le

existant. En 2014, 700 855 véhicules ont été financés à la clientèle finale dont 151 547 VO.

La production de nouveaux contrats en 2014 s'est élevée à un montant de 7 535 millions d'euros, représentant 470 955 unités financées en crédit et 229 900 unités en contrat de location. En 2014, BPF a soutenu les lancements des nouveaux modèles par la mise en place d'offres fidélisantes de type package (financement+services) en s'appuyant notamment sur les techniques de location. Les volumes de produits de type leasing et autres ont progressé de +2,4%.

La politique tarifaire est construite à partir d'un modèle interne de score qui évalue le risque associé au profil de chaque client. Les taux d'intérêt (et les taux d'intérêt implicites des contrats de location) sont de manière générale des taux fixes. Les clients payent également des frais de dossiers qui varient d'un pays à l'autre en fonction des pratiques de marché ainsi que des réglementations locales.

Une part importante de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des Marques Peugeot, Citroën et DS, pour dynamiser les ventes de véhicules. Les procédures habituelles de score et de tarification sont appliquées à ces financements bien que des taux spécifiques soient également offerts par des campagnes préférentielles menées par BPF seule.

Le tableau ci-dessous montre une ventilation par région des encours de crédit à la clientèle finale au 31 décembre 2014 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 968 millions d'euros à fin décembre 2014). Les encours de crédit financés en Turquie sont enregistrés dans les livres du partenaire de BPF et ne figurent donc pas ci-dessous. La situation est la même pour le partenariat au Mexique.

## ENCOURS DE FINANCEMENT CLIENTELE FINALE PAR REGION

Client Final	IFRS 5		IFRS 8	
	31 décembre 2014		31 décembre 2014	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France	70	1,9%	5 635	37,2%
Europe de l'Ouest (hors France)	2 457	68,0%	8 277	54,7%
Europe Centrale et Orientale	200	5,5%	333	2,2%
Amérique Latine	808	22,4%	808	5,3%
Reste du Monde	77	2,1%	77	0,5%
<b>Total</b>	<b>3 612</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 130</b>	<b>100,0%</b>

**Politique commerciale et taux de pénétration**

BPF travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, finançant 28,7% des ventes de véhicules assemblés par le Groupe PSA Peugeot Citroën en 2014 sur le périmètre éligible.

Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui incorpore l'offre de financement, d'assurances et services à la vente du véhicule. Les études de marché confirment que le taux de renouvellement automobile dans la Marque est plus élevé, lorsque les clients financent l'acquisition de leur véhicule via la financière captive du Groupe (BPF). Cette contribution significativement positive à la fidélisation automobile constitue indéniablement une forte incitation pour chaque concessionnaire à développer leur coopération avec le Groupe. BPF rémunère également les concessionnaires lors du financement des véhicules vendus par leur intermédiaire à la clientèle finale.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de distribution, donnant à ce dernier une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation Client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire. En France, plus de 90% des demandes de crédit de particuliers et plus de 70% de celles reçues des entreprises peuvent être traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des Marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, BPF a développé des outils de simulation de mensualité en France, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Suisse, en Pologne, en République Tchèque et en Argentine. Des espaces clients personnalisés ont été déployés dans les principaux pays. Enfin, la présentation de l'offre a été optimisée afin de permettre aux clients de retrouver toutes les informations sur les financements et services disponibles dans chaque pays.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Sa relation de proximité avec les réseaux commerciaux permet à BPF de développer des solutions de financement incluant des assurances et des services sur mesure pour répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. BPF participe aux travaux des Marques Peugeot, Citroën et DS pour identifier les produits spécifiques susceptibles d'attirer les segments de clientèle visés, en avance sur les tendances du marché automobile.

Le taux de pénétration dans un pays est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers qui y sont immatriculés, par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part de BPF dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Le tableau ci-dessous montre les taux de pénétration de BPF dans les pays où la Banque est présente en 2013 et 2014 :

## TAUX DE PENETRATION BANQUE PSA FINANCE PAR PAYS

Pays	Immatriculations du groupe PSA Peugeot Citroën (VP + VU) <sup>1</sup>		Financements de véhicules neufs (VP + VU) <sup>1</sup>		Taux de pénétration de Banque PSA Finance (en %)	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>France</b>	659 197	650 704	185 002	184 491	28,1	28,4
Allemagne	124 095	122 240	42 783	39 664	34,5	32,4
Portugal	28 105	19 820	8 452	6 230	30,1	31,4
Espagne	153 039	131 593	57 245	50 190	37,4	38,1
Suisse	26 240	26 551	7 954	7 390	30,3	27,8
Royaume-Uni	246 462	228 213	73 795	71 547	29,9	31,4
Italie	141 894	136 603	40 853	42 231	28,8	30,9
Belux	90 747	93 133	21 412	23 543	23,6	25,3
Autriche	21 054	20 936	4 388	4 537	20,8	21,7
Pays-Bas	64 006	58 079	9 678	12 213	15,1	21,0
<b>Europe Occidentale (hors France)</b>	<b>895 642</b>	<b>837 168</b>	<b>266 560</b>	<b>257 545</b>	<b>29,8</b>	<b>30,8</b>
Slovénie	8 651	9 391	3 574	2 551	41,3	27,2
Slovaquie	8 758	8 889	2 066	2 199	23,6	24,7
Rép. Tchèque	15 178	15 793	2 929	3 455	19,3	21,9
Croatie	5 897	5 185	1 424	1 276	24,1	24,6
Pologne	30 354	29 590	8 929	5 993	29,4	20,3
Hongrie	6 402	5 726	733	972	11,4	17,0
<b>Europe Centrale et Orientale</b>	<b>75 240</b>	<b>74 574</b>	<b>19 655</b>	<b>16 446</b>	<b>26,1</b>	<b>22,1</b>
Brésil	93 916	123 603	39 800	46 695	42,4	37,8
Argentine	98 490	140 155	15 703	35 225	15,9	25,1
Mexique	6 147	6 942	1 912	2 094	31,1	30,2
<b>Amérique Latine</b>	<b>198 553</b>	<b>270 700</b>	<b>57 415</b>	<b>84 014</b>	<b>28,9</b>	<b>31,0</b>
Russie	41 177	62 823	8 964	17 185	21,8	27,4
Turquie	46 540	64 058	11 553	9 857	24,8	15,4
<b>Reste du Monde</b>	<b>87 717</b>	<b>126 881</b>	<b>20 517</b>	<b>27 042</b>	<b>23,4</b>	<b>21,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 916 349</b>	<b>1 960 027</b>	<b>549 149</b>	<b>569 538</b>	<b>28,7</b>	<b>29,1</b>
<b>Dont coopération</b>	<b>1 585 193</b>	<b>1 517 462</b>	<b>460 491</b>	<b>448 029</b>	<b>29,0</b>	<b>29,5</b>

<sup>1</sup> Véhicules particuliers et utilitaires légers

La pénétration sur client final en Chine réalise une forte progression (16,2% en 2014 contre 12,1% en 2013) démontrant le succès des opérations conjointes

#### **Financements de VN et VO à la clientèle finale**

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts, bien que dans certains cas des offres de crédit ballon puissent se trouver avec une mensualité plus importante à l'échéance du contrat. Dans le cas des crédits ballons, l'acheteur a généralement la possibilité de revendre le

avec les Marques. En un an, le volume de contrats est passé de 65 648 à 109 371 dossiers VN soit une progression de +66,6%.

véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité «ballon», montant qui sera déduit du prix d'achat d'un nouveau véhicule (auquel cas BPF recevra le montant du ballon de la part du concessionnaire sauf si le nouveau véhicule est également financé), ou bien la possibilité de garder le véhicule en payant le montant

du ballon, comptant ou via un nouveau financement. Une option de reprise est possible si le véhicule n'a pas dépassé un certain kilométrage et est en bon état au terme de la période de financement.

Le financement est limité à un certain pourcentage de la valeur du prix de vente du véhicule. L'emprunteur effectue un apport personnel, par construction variable selon les pratiques pays. Dans tous les cas, la valeur du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer un pourcentage moins important du prix du véhicule, ou se voient dans l'obligation de le faire compte tenu du résultat de leur score. Il est également requis que le montant des mensualités remboursées ajouté aux autres engagements de l'emprunteur (prêt immobilier par exemple) ne dépasse pas un certain pourcentage des revenus de son ménage.

Les durées d'engagement des financements s'échelonnent principalement d'un an à six ans, les pratiques variant en fonction des pays. Les remboursements se font généralement tous les mois. Il est toutefois possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. BPF ne propose pas de prêts à amortissement négatif ni de produits à caractéristiques similaires.

Dans certains pays l'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à n'importe quel moment alors que dans d'autres pays ce remboursement n'est

#### **Activités de location**

Les activités de location comprennent à la fois des locations longue durée (LLD) et des locations avec option d'achat (LOA). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés de BPF, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés de la Banque.

BPF achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats offerts s'étalent de un à cinq ans, laissant à l'emprunteur le choix au terme du contrat de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Habituellement BPF reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, dans le cas où le client choisit ou se trouve dans l'obligation de rendre le véhicule loué, le concessionnaire ou le constructeur se doivent

#### **Acceptation, Règlement et Recouvrement**

Les solutions de financements à la clientèle finale sont offertes par les Marques Peugeot, Citroën et DS à leurs clients comme partie intégrante de l'offre globale d'acquisition du véhicule. BPF fournit aux concessionnaires un système d'information en ligne qui leur permet d'interroger et pour la plupart des clients, d'obtenir une décision de principe de financement et une proposition tarifaire directement sur le point de vente. L'offre de crédit est traitée en même temps que le contrat de vente du véhicule.

possible que si le véhicule a été gravement endommagé ou volé, ou en cas d'accord explicite de la Banque. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé, en fonction des règles locales propres à chaque pays.

La totalité des ventes à crédit souscrites avec BPF sont adossées au véhicule financé, les modalités de la garantie variant en fonction des pays. Dans certains cas, BPF reçoit des sûretés affectées à la garantie de ses créances sur le véhicule, qui peuvent être utilisées en cas de défaut. Dans d'autres cas, BPF achète le véhicule au concessionnaire puis le revend immédiatement au client, assorti d'une réserve de propriété qui permet de récupérer le véhicule en cas de défaut de paiement. Enfin la Banque à la possibilité dans certains pays de faire valoir ses droits sans procédure judiciaire alors que dans d'autres un titre exécutoire est nécessaire pour pouvoir reprendre un véhicule.

Dans des cas spécifiques, BPF peut aussi obtenir la garantie d'un tiers, d'un co-emprunteur, ou un autre élément de sécurisation du crédit de la part de l'emprunteur. Pour les clients Corporate hors réseau et assimilés, BPF peut également utiliser en garantie des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce. Enfin, BPF peut être nommée comme bénéficiaire de la police d'assurance vie, accident ou de l'assurance du véhicule souscrite par le client, et obtient parfois des droits auxiliaires comme la cession de la garantie du véhicule ou celle du contrat de maintenance.

de racheter à BPF le véhicule à la restitution de celui-ci par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet à BPF de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer une pénalité si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye à BPF n'en est pas pour autant affecté. Par contre, BPF supporte le risque sur la valeur du véhicule si le client suspend le paiement de ses mensualités locatives, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la location. Une négociation préalable permet donc d'inclure au contrat une clause de paiements en réparation pour couvrir le préjudice dans le cas où le véhicule serait saisi suite à une cessation de paiement.

La politique d'octroi fait appel à un système de délégation, en particulier pour le client dont le score est en dessous d'un certain seuil.

BPF a développé des scores d'acceptation différenciés pour les VN et les VO, pour les particuliers et les entreprises, et pour les financements à crédit ou par location. Les données sources pour évaluer les candidats proviennent notamment des documents fournis par les clients, de bases de données internes, établies à partir des profils détaillés des clients, et des

historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées et enrichies grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition dans la plupart des pays soit par des organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, BPF utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, BPF conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

Les paiements réguliers sont en général collectés via prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivants la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Dans la plupart des pays, BPF

### C. Activités de financement corporate réseau

BPF propose des solutions de financement pour véhicules (VN / VD (Véhicules de démonstration) / VO) et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs obligations de rachat de véhicules dans le cadre des locations et crédits ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, mais une limite est fixée sur le montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité

utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche. Il existe deux équipes de recouvrement multi-pays prenant en charge le démarrage de la procédure, l'une située à Varsovie en Pologne couvrant les filiales et succursales principales du Nord de l'Europe, et l'autre à Madrid en Espagne pour les filiales et succursales du Sud de l'Europe.

Lorsque des impayés subsistent au-delà d'une certaine période (en général 45 à 90 jours selon la juridiction), les équipes de recouvrement déterminent la possibilité de reprendre possession du véhicule ou de lancer une procédure pénale de saisie, en fonction des lois et réglementations locales. Après la reprise, BPF met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères ou ventes à un réseau de concessionnaires ou garages) pour revendre le véhicule. Quand des arriérés de capital subsistent suite à la vente du véhicule, BPF peut choisir de lancer une procédure légale de recouvrement ou bien de céder les créances existantes à une agence de recouvrement spécialisée.

et de la situation globale des concessionnaires est menée par BPF, afin d'ajuster si nécessaire, les limites des financements.

En 2014, 1 682 070 véhicules ont été financés aux concessionnaires, ce qui représente une hausse de 3,9 % en lignes avec l'évolution des ventes du Groupe PSA. En 2014 le montant des nouveaux crédits sur les véhicules octroyés aux concessionnaires des Marques progresse de 6,4 % reflétant une production de nouveaux financements en hausse ainsi que la montée en gamme et les évolutions favorables de mix-véhicule. Les encours de financement, à fin décembre 2014, outre les facteurs mentionnés ci-dessus, sont également impactés par une dynamique favorable de prise de commandes et sont en hausse de 6,1%

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de véhicules financés pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS en 2013 et 2014, ainsi que la ventilation des encours de crédit corporate réseau de BPF.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

	<i>dont périmètre coopération</i>					
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>En nombre de véhicules</b>	<b>1 682 070</b>	<b>1 619 118</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>1 521 173</b>	<b>1 406 240</b>	<b>+ 8,2</b>
<b>En montant (en millions d'euros)</b>	<b>35 207</b>	<b>33 516</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>32 243</b>	<b>29 491</b>	<b>+ 9,3</b>
dont véhicules	31 864	29 943	+ 6,4	29 200	26 262	+ 11,2
dont pièces de rechange et autres	3 343	3 573	- 6,4	3 043	3 229	- 5,7



**ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU**

(en millions d'euros)

	IFRS 5		IFRS 8	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Véhicules	310	4 290	3 959	+ 8,4
Pièces de rechange et autres	117	1 601	1 591	+ 0,6
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>5 891</b>	<b>5 550</b>	<b>+ 6,1</b>

**Couverture géographique**

BPF finance les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et le Brésil.

Le tableau suivant présente les encours de crédit corporate réseau ventilés par pays au 31 décembre 2014 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 621 millions d'euros à fin décembre 2014). BPF ne propose pas de financement corporate réseau en Algérie, en Argentine, ni en Turquie.

**ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU PAR REGION**

Corporate Réseau	IFRS 5		IFRS 8	
	31 décembre 2014		31 décembre 2014	
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total
France			2 437	41,4%
Europe de l'Ouest (hors France)	83	19,4%	3 041	51,6%
Europe Centrale et Orientale	119	27,9%	188	3,2%
Amérique Latine	190	44,5%	190	3,2%
Reste du Monde	35	8,2%	35	0,6%
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 891</b>	<b>100,0%</b>

**Le financement corporate réseau**

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. S'agissant du financement des stocks, BPF propose pour le compte des Marques une période de franchise à leur charge.

BPF prend le plus souvent une sûreté ou autre garantie sur les véhicules et les pièces de rechange qui sont financés, ainsi que sur tout type de refinancement proposé. Le véhicule peut être vendu au concessionnaire avec une réserve de propriété exerçable en cas de défaut de paiement. La livraison du véhicule peut également être faite en dépôt-consignation. Enfin une garantie peut aussi être prise sur d'autres actifs du concessionnaire, incluant une hypothèque sur le titre de propriété ou le bail du concessionnaire, ainsi qu'une garantie sur d'autres actifs liés à l'activité ou même sur le fonds de commerce.

Les financements corporate réseau sont normalement proposés au travers de lignes de crédit spécifiques. En général, les prêts pour véhicules sont

remboursés entre 30 et 180 jours après tirage. BPF passe en revue de manière périodique les limites de crédits aux concessionnaires et la politique tarifaire est une résultante du score crédit calculé en interne. Les conditions tarifaires peuvent aussi dépendre dans certains cas de la notation des contreparties.

Les demandes de crédit des concessionnaires sont évaluées selon les mêmes critères ordinaires que les crédits à la clientèle finale entreprise, en utilisant les documents fournis par les concessionnaires (documents sur l'organisation, extrait du registre du commerce et des sociétés et états financiers) ainsi que des informations provenant de sources publiques et de bases de données de crédit externes. Une évaluation de la valeur des garanties sécurisant le crédit est aussi réalisée.

Alors que de nombreux concessionnaires sont indépendants, certaines concessions appartiennent au Groupe PSA Peugeot Citroën ou à ses filiales et peuvent être financés par BPF selon le même schéma que pour les concessionnaires indépendants.

**D. Activités Assurance et Services**

Depuis des années, BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc...) et de services automobiles élaborés avec les Marques Peugeot,

Citroën et DS (extension de garantie, contrat de maintenance).

En effet, fort de sa croissance, des évolutions technologiques et des modes de consommation et d'achat des clients, le Groupe a depuis longtemps anticipé une contribution croissante et évolutive de l'assurance et des services dans l'offre automobile,



face à un environnement de marché et d'offres aboutissant aux impératifs suivants :

- Assurer une maîtrise totale de la chaîne de valeur afin d'être plus compétitif et réactif et de développer des offres de services et d'assurance plus proche des attentes des clients ;
- Développer des stratégies de lancement et des offres de plus en plus paneuropéennes et intégrées à la voiture et aux offres de financement ;
- Préserver les secrets de fabrication et avantages concurrentiels développés par BPF et les Marques, permettant de renforcer et pérenniser son efficacité commerciale ;
- Garantir une qualité de service fidèle aux standards d'excellence des Marques Peugeot, Citroën et DS ;
- Développer des offres respectant les nombreuses évolutions réglementaires et soucieuses des intérêts du client, de sa satisfaction et des droits des consommateurs.

Cette stratégie a par conséquent amené le Groupe à vouloir professionnaliser et à rationaliser cette activité stratégique :

- En réunissant les expertises en assurance au sein d'une business unit, PSA Insurance ;
- En centralisant la conception des offres ainsi que le pilotage opérationnel, marketing et commercial sur l'ensemble des marchés de BPF, voire du Groupe pour certains sujets stratégiques ;
- En internalisant la souscription des produits sur la quasi-totalité des marchés Européens, grâce aux spécificités du marché unique Européen.

PSA Insurance est donc la mise en œuvre de cette stratégie. Composée entre autres de deux compagnies d'assurance, PSA Insurance conçoit et distribue via les filiales et succursales de BPF une riche gamme de produits d'assurance et de services. Les assurances sont élaborées soit en partenariat avec des acteurs clés de l'assurance (le modèle dit « BUY »), soit directement par les compagnies d'assurance PSA Insurance Ltd ou PSA Life Insurance Ltd (le modèle dit « MAKE ») qui sont habilitées à opérer sur tous les marchés Européens grâce à la « Libre Prestation de Services », spécificité de l'Union Européenne. PSA Insurance intervient également sur les autres principaux marchés du Groupe : Amérique Latine, Russie, Chine (essentiellement en prestations de conseil).

Grâce à cette organisation, BPF et les Marques proposent donc au client final toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, qui sont commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit. Les offres packagées de services incluent des contrats d'assurance protégeant le financement (par exemple

de l'assurance-crédit ou les assurances complémentaires), la voiture (l'assurance automobile) ou permettant une offre complète de mobilité avec des services comme l'extension de garantie et le contrat de maintenance. L'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule.

Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été développées, comme par exemple Easydrive avec Peugeot et Doppel Flat pour Citroën en Allemagne, et Just Add Fuel avec Peugeot au Royaume Uni ou sa déclinaison en France avec le Peugeot&Go, qui incluent un financement, de la maintenance, ainsi qu'une assurance automobile. D'autres offres sont créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés ou concessionnaires, comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante au Portugal, en Allemagne et en France, des assurance-crédit avec couverture chômage comme au Royaume Uni, en France, en Allemagne, et en Espagne ou des Small Fleet Insurance au Royaume Uni et en France.

De plus, depuis 2005, BPF s'est engagée dans un programme ambitieux afin de développer la vente d'assurance automobile en les incluant soit dans des offres de financement, soit en les proposant lors de la vente d'un véhicule. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés. En 2014, 12,1% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto ».

Enfin, PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui tout en soutenant directement les activités de financement et de location de véhicules de BPF peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permettent par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent non consommateur de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Avec l'atteinte, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, de nouveaux niveaux records en performances commerciales, cette stratégie confirme sa pertinence et son bien-fondé.

En 2015, deux compagnies d'assurance maltaises seront créées afin de poursuivre la dynamique de PSA Insurance sur le périmètre de coopération avec SCF.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrats d'assurances et de services réalisés par l'activité, ventilés par nature pour les années 2013 et 2014.

## PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)				<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Assurances liées aux financements	570 830	573 395	- 0,4	520 986	513 130	+ 1,5
Assurance automobile	232 412	262 175	- 11,4	152 465	150 780	+ 1,1
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	596 846	524 295	+ 13,8	593 151	520 727	+ 13,9
<b>Total</b>	<b>1 400 088</b>	<b>1 359 865</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>1 266 602</b>	<b>1 184 637</b>	<b>+ 6,9</b>

## TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS

(en %)				<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en pts	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en pts
Assurances liées aux financements	79,7	76,8	+ 2,9	84,4	83,8	+ 0,6
Assurance automobile	32,4	35,1	- 2,7	24,7	24,6	+ 0,1
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	83,3	70,2	+ 13,1	96,1	85,0	+ 11,0
<b>Total</b>	<b>195,4</b>	<b>182,2</b>	<b>+ 13,2</b>	<b>205,1</b>	<b>193,5</b>	<b>+ 11,6</b>

Malgré un contexte de marché difficile, les volumes ont progressé de 3,0 % en 2014. BPF a vendu en moyenne 1,95 contrat d'assurance et/ou de services par client financé, en augmentation de 13,2 points de pénétration par rapport à 2013. Un effort concerté a été réalisé pour élargir l'offre d'assurances

### E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public permet à BPF d'être présente sur le marché de l'épargne en ligne, tout en diversifiant ses sources de financement. Les produits Livrets et Comptes à Terme Fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers majeurs résidant fiscalement dans le pays.

Tandis que les encours France se sont maintenus sur l'année 2014 à 952 millions d'euros, le lancement de deux Livrets réglementés en Belgique en septembre 2014, ainsi que d'un Livret et d'un Compte à Terme en Allemagne en octobre 2014 ont permis un

et de services ces dernières années, permettant de quasiment doubler le nombre de contrat d'assurances et de services par financement depuis 2002 (évolution de 1,10 en 2002 à 1,95 en 2014).

### 1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures

BPF est engagée dans un certain nombre de partenariats, joint-ventures et autres types de collaborations, qui ont été conclus au fur et à mesure de son développement à l'étranger. Ces partenariats permettent notamment à BPF d'éviter des coûts d'investissement significatifs liés à la mise en place de structures de gestion des contrats, tout en tirant profit de la relation avec des établissements financiers bien établis dans les pays considérés, qui partagent leur expérience et facilitent l'entrée de BPF sur ces marchés.

Les accords de partenariats ou de joint-venture principaux sont liés aux activités en Chine et en Argentine. Des partenariats non capitalistiques existent également dans d'autres pays, comme par exemple dans les pays de l'Est de l'Europe lorsque cette solution a été privilégiée.

doublage des encours en une période record. L'Allemagne a dépassé la France en terme d'encours au cours du mois de décembre, avec un encours final de 1 074 millions d'euros. Les encours de la Belgique représentent quant à eux un montant de 48 millions d'euros. A fin décembre 2014, l'encours total s'élève à 2 074 millions d'euros (cf. paragraphe 1.4.2.5), en augmentation de 1 119 millions d'euros par rapport à 2013. L'application des mêmes méthodes et outils marketing sur ces trois marchés garantit l'efficacité des actions et facilite les synergies.

En Chine, BPF détient depuis décembre 2012 50% du capital d'une « Auto Finance Company » chinoise, Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd., dont les parts restantes appartiennent à hauteur de 25% à Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles, elle-même joint-venture industrielle et commerciale entre Dongfeng Motor Group Co. Ltd (un constructeur leader sur le marché chinois) et des entités du Groupe PSA Peugeot Citroën, et en troisième lieu également à hauteur de 25% à Dongfeng Motor Group Co. Ltd. Les résultats de cette filiale en joint-venture sont consolidés par mise en équivalence, sa gestion étant assurée de manière concertée par les trois partenaires.

En Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, un partenariat détenu à 50% avec une filiale du Groupe

BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré à moitié par le partenaire.

En Russie, BPF détient 100% de sa filiale Bank PSA Finance Rus. Celle-ci offre des financements à la clientèle finale ainsi qu'aux concessionnaires et clients hors réseau et assimilés. Bank PSA Finance Rus travaille en coopération avec une filiale du Groupe Société Générale, au moyen d'un accord de prestations de back-office, le partenaire prenant en charge la gestion des contrats avec la clientèle finale.

#### 1.3.4.4 Concurrence

Le statut de BPF, financière des Marques Peugeot, Citroën et DS, permet une relation de proximité avec leur réseau et lui procure naturellement à ce titre un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes en lien étroit avec la politique commerciale des trois Marques. Par ailleurs, BPF se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale au travers des offres packagées « One Stop Shopping ». Cette offre conçue également en lien étroit avec les Marques Peugeot, Citroën et DS combine financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

#### 1.3.4.5 Salariés

Au 31 décembre 2014, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein 2 353 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF sans compter la Chine. Deux tiers des effectifs de BPF opèrent hors de France.

Une enquête menée fin 2013 auprès de l'ensemble des collaborateurs de BPF a démontré au

#### 1.3.4.6 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Les locaux des filiales et

#### 1.3.4.7 Procédures judiciaires et enquêtes

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elle est implantée. L'essentiel des procédures judiciaires est composée des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF sont pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux

Au Brésil, les opérations de financement du client final comme des concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën sont réalisées à travers les deux filiales détenues à 100% par BPF sur place : Banco PSA Finance Brasil S.A. et PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (formant toutes les deux "BPF Brésil"). Jusqu'en octobre 2013 l'activité Back Office de BPF Brésil était assurée par « Banco Santander ». Depuis novembre 2013, BPF Brésil assure l'activité de crédits au client final en complète autonomie.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement obligés de passer par BPF pour obtenir des financements pour eux-mêmes ni pour en proposer à leurs clients, la Banque se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments clientèle sur tous les marchés où elle opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Dans la pratique, la concurrence existe également dans l'option qu'ont les clients finaux d'acheter leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté.

niveau global un haut niveau d'engagement. A la suite, des plans d'actions ciblées ont été mis en place chaque fois que nécessaire.

Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2014.

succursales de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières, dont PSA Finance S.A., filiale Suisse de Banque PSA Finance, visant d'éventuels échanges d'information sur les taux d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. L'enquête débouchera sur une éventuelle décision dans deux ou trois ans. BPF devrait pouvoir avoir accès au dossier dans le courant de l'année 2016.

## 1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités de BPF consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des trois Marques.

La dégradation dès 2012 de la notation financière du Groupe PSA Peugeot Citroën, dont BPF est filiale à 100%, a amené le Groupe à solliciter la garantie de l'Etat, votée le 29 décembre 2012 par le

### 1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2014, les ventes mondiales de PSA Peugeot Citroën sont en hausse de 4,3% à 2,939 millions d'unités. La Chine devient le premier marché du Groupe avec 734 000 véhicules vendus, en hausse de 31,9% et la tendance est également en forte croissance en Europe où 1 761 000 véhicules ont été vendus, en hausse de 8,1%.

La Marque Peugeot enregistre un succès mondial de l'ensemble des produits de la Marque Peugeot:

- globalisation de la « gamme en 8 » ;
- montée en gamme avec forte contribution de la Peugeot 308 et des crossovers Peugeot 2008 et 3008.

L'année 2014 a été marquée par la performance des produits Citroën;

- Nouveau Citroën C4 Picasso leader Européen des monospaces ;
- dépassement des objectifs de la Citroën C4 Cactus dès son lancement ;
- succès de la C-Elysée en Chine, best-seller de DPCA (Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles) avec plus de 100 000 ventes.

En 2014, DS est lancée mondialement en tant que Marque premium du Groupe

L'ensemble des efforts du Groupe pour réduire les stocks porte ses fruits, et les stocks à fin décembre sont significativement plus bas qu'attendu initialement

En Europe, les résultats du Groupe progressent sur un marché en hausse, cependant fragile : les ventes du Groupe s'établissent à 1 761 000 unités en Europe, soit +8,1% par rapport à 2013. La croissance du Groupe en Europe traduit l'accueil favorable de la Peugeot 308, élue voiture de l'année 2014, qui s'est écoulée à 175 000 unités ou encore les résultats positifs de Citroën C4 Cactus. Sur cette région, les immatriculations de Peugeot progressent de 6,2 % à 952 000 unités. La modernité et la cohérence de la gamme, alliées à l'exigence de qualité de service, ont renforcé l'attractivité de la Marque, permettant, avec le pilotage du net pricing par les réseaux de distribution, une croissance robuste et rentable.

Indicateur de référence, Peugeot progresse de 0,3 point sur le canal des ventes à particuliers. Citroën,

Parlement français, et validée par la Commission Européenne le 29 juillet 2013. Elle a été accordée pour un encours en principal d'un montant maximal de 7 milliards d'euros, rémunérée par une commission de 260 points de base, augmentée d'une pénalité comprise entre 10 et 231 points de base en fonction de la performance commerciale des 10 principaux pays de BPF.

Le résultat opérationnel de BPF en 2014 s'élève à 126 millions d'euros au format IFRS 5 (337 millions d'euros au format IFRS 8), comparés au 152 millions d'euros au format IFRS 5 obtenus en 2013 (368 millions d'euros au format IFRS 8).

tout en privilégiant les canaux de distribution les plus rentables, progresse de 7,2 %, davantage que le marché. Résultat : 689 000 immatriculations et des gains de part de marché dans des pays majeurs (France, Grande-Bretagne, Espagne et Allemagne).

Cette dynamique est le fruit d'une offensive produit à succès avec notamment le Nouveau C4 Picasso, leader Européen des monospaces (120 000 ventes en 2014), et la réussite des 3 lancements de l'année : Nouveau Jumper en avril (31 000 ventes), Nouvelle C1 (41 000 ventes) et C4 Cactus (42 000 ventes) en juin.

Enfin, DS réalise 85 900 ventes en se concentrant sur les canaux de vente les plus rentables afin de défendre sur le long terme la valeur résiduelle de ses modèles. 61 points de ventes dédiés (58 DS SALON et 3 DS STORE) sont aujourd'hui ouverts. L'année 2014 est également marquée par une offre technologique renforcée avec notamment 6 nouvelles motorisations ainsi qu'une nouvelle signature lumineuse Xénon Full LED.

De nouveaux records de ventes sont battus en Chine pour les trois Marques Peugeot, Citroën et DS : le pays devient le premier marché du Groupe. Le marché chinois connaît une nouvelle augmentation significative avec une croissance de +11,5%. Les ventes du Groupe y atteignent 734 000 unités, portant sa part de marché à 4,4% contre 3,6% en 2013. Peugeot réalise 386 565 ventes en Chine, signant ainsi une nouvelle année record, en augmentant ses ventes de 43,1%, soit la plus forte progression du top 20 du marché. Les Peugeot 3008 et 2008 profitent à plein de la croissance du segment SUV, réalisant un tiers des ventes de Dongfeng Peugeot. Sur le segment C (52 % du marché VP chinois) la nouvelle Peugeot 408 réalise un démarrage rapide avec 30 943 ventes sur quatre mois. Par ailleurs, la Marque développe son réseau avec 100 concessionnaires supplémentaires en 2014. Citroën progresse également plus vite que le marché, de 14,3%, et établit un nouveau record avec 320 000 facturations. Ainsi, la Chine représente plus d'une vente de Citroën sur 4 dans le monde et confirme son statut de premier marché pour la Marque (devant la France). Cette performance est notamment portée par les succès des derniers lancements : la Nouvelle

Citroën C-Elysée, best-seller de Dongfeng Citroën avec plus de 100 000 ventes en 2014 et la Citroën C4-L qui totalise 66 000 ventes sur l'année. Le lancement d'un nouveau modèle en décembre, le SUV C3-XR, vient renforcer la gamme. Par ailleurs, ces performances sont renforcées par le réseau de Dongfeng Citroën, toujours plus dense et reconnu, avec une 1<sup>ère</sup> place au classement JD Power 2014 SSI (Sales Satisfaction Index). Grâce à son offre premium constituée des DS 5, DS 5LS et DS 6, 3 modèles produits à Shenzhen et lancés en seulement 1 an, les ventes de DS décollent en Chine (26 000 voitures). En parallèle, la Marque développe activement son réseau de distribution avec 80 DS STORE qui couvrent les 60 villes les plus importantes de Chine. La Chine représente aujourd'hui 22% des immatriculations mondiales de la Marque contre 2% en 2013.

Dans les autres régions du monde, les contextes marchés ont été difficiles en 2014 (récession des ventes automobiles, taux de change défavorables). De fait, PSA Peugeot Citroën a privilégié sa rentabilité en suivant une politique de prix rigoureuse. En Eurasie, le Groupe a privilégié la production locale de la Peugeot

408 et de la Citroën C4 Sedan atteignant globalement 8% de leur segment en Russie avec respectivement 6 500 et 9.000 facturations. En Amérique latine, dans un contexte économique difficile, les facturations du Groupe s'établissent à 200 000 unités et le Groupe renforce sa position en Argentine avec une part de marché de 15,1%. Les résultats des derniers lancements portent leurs fruits : Peugeot 208 avec 49 000 facturations et Citroën C4 Lounge avec plus de 13 000 facturations. La Citroën C3 résiste bien avec 35 300 facturations. Dans la zone Moyen Orient & Afrique, la priorité a été donnée à l'amélioration de la rentabilité dans un contexte de change défavorable. Le Groupe conserve des positions fortes dans de nombreux pays, il est leader en Tunisie et dans les DOM et numéro deux au Maroc. La Marque Peugeot est numéro 2 en Algérie et progresse fortement en Egypte avec 77% de factures supplémentaires. Dans la région Inde-Pacifique, développement des ventes avec les lancements réussis des PEUGEOT 2008 (1000 commandes en 3 mois) et 308 (3 200 facturations), ainsi que celui du Citroën C4 Picasso (1450 facturations).

## 1.4.2 Activité commerciale de Banque PSA Finance

### 1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Dans un contexte économique toujours difficile sur un certain nombre de marchés, BPF a maintenu sa pénétration financement VN malgré des conditions de refinancement très élevées. Au final, une performance de 28,7% a été réalisée, correspondant à l'une de ses meilleures performances.

Concernant les volumes, BPF enregistre une baisse du nombre de contrats VN de -3,6% sur son marché éligible, lui-même en retrait de -2,2%.

En 2014, les niveaux d'immatriculations ont connu des évolutions différentes en fonction des zones : L'Europe 30 progresse de 4,7% alors que les pays émergents connaissent des baisses de marché

assez significatives : -7,5% pour le Brésil, -28,7% pour l'Argentine et -7,3% pour la Russie. A contrario, le marché chinois connaît une progression de 11,5%, devenant ainsi le premier marché pour PSA.

Dans ce contexte de fortes variations du marché, BPF enregistre une baisse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale en 2014 de -4,1% (Hors Chine), passant ainsi de 731 003 à 700 855 contrats.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale de BPF en 2013 et 2014.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

(en nombre de contrats)				<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Vente à crédit	470 955	506 406	- 7,0	383 072	382 534	+ 0,1
Activités de location et autres financements	229 900	224 597	+ 2,4	219 466	215 331	+ 1,9
<b>Total</b>	<b>700 855</b>	<b>731 003</b>	<b>- 4,1</b>	<b>602 538</b>	<b>597 865</b>	<b>+ 0,8</b>
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	<i>108 528</i>	<i>140 396</i>	<i>- 22,7</i>	<i>10 211</i>	<i>7 258</i>	<i>+ 40,7</i>

(en millions d'euros, hors agios)						
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Vente à crédit	4 277	4 380	- 2,4	3 677	3 434	+ 7,1
Activités de location et autres financements	3 258	3 146	+ 3,6	3 198	3 090	+ 3,5
<b>Total</b>	<b>7 535</b>	<b>7 526</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>6 875</b>	<b>6 524</b>	<b>+ 5,4</b>
<i>dont hors Europe de l'Ouest</i>	<i>755</i>	<i>1 070</i>	<i>- 29,4</i>	<i>96</i>	<i>68</i>	<i>+ 41,2</i>

Le tableau ci-dessous illustre le montant des nouveaux financements accordés en 2014 et 2013 par segment de clientèle.

#### PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL FINANCEMENTS VN ET VO PAR PORTEFEUILLE CLIENTELE

(en millions d'euros)	<i>dont périmètre coopération</i>					
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Financement Retail	6 669	6 665	+ 0,1	6 014	5 669	+ 6,1
dont VN	5 533	5 508	+ 0,5	4 931	4 579	+ 7,7
dont VO et autres	1 136	1 157	- 1,8	1 083	1 090	- 0,6
Financement Corporate hors réseau et assimilés	866	861	+ 0,6	861	855	+ 0,7
<b>Financement Client Final</b>	<b>7 535</b>	<b>7 526</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>6 875</b>	<b>6 524</b>	<b>+ 5,4</b>

La production en montant des nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises est restée stable entre 2013 et 2014 (+0,1%). Le montant des financements de véhicules neufs pour ce segment a également progressé de +0,5% en 2014 et pour les véhicules d'occasion, la production est en léger retrait de -1,8%.

Pour le segment corporate hors réseau et assimilés, le capital financé VN et VO a progressé de 0,6% en 2014.

Le tableau suivant présente une répartition des prêts aux clients finaux en 2014 et 2013 par région, en fonction du nombre de véhicules financés.

#### PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL VN ET VO PAR REGION

(en nombre de contrats)	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
France	257 260	255 029	+ 0,9
Europe de l'Ouest (hors France)	335 067	335 578	- 0,2
Europe Centrale et Orientale	22 202	19 049	+ 16,6
Amérique Latine	64 521	93 960	- 31,3
Reste du Monde	21 805	27 387	- 20,4
<b>Total</b>	<b>700 855</b>	<b>731 003</b>	<b>- 4,1</b>
<b><i>Dont coopération</i></b>	<b>602 538</b>	<b>597 865</b>	<b>+ 0,8</b>

### A. Financement des véhicules neufs

En 2014, BPF a financé 549 308 véhicules neufs PSA, à travers des ventes à crédit ou locations, ce qui représente une baisse de -3,6% par rapport à 2013.

Le taux de pénétration global de la Banque s'est établi à 28,7% en 2014 (3e performance historique), grâce à la poursuite d'une bonne performance commerciale et d'une étroite collaboration avec les Marques du Groupe PSA Peugeot Citroën permettant le développement d'opérations conjointes.

A noter que ces résultats ont été marqués par une croissance plus forte sur la deuxième partie de l'année. Ces meilleures performances sont liées au succès des offres de financement mises en place pour appuyer les lancements des nouveaux véhicules (308, C4 Cactus et C4 Picasso)

La performance du G5 qui représente près de 73% de la production des dossiers VN, maintient une pénétration élevée à 30,2% avec en particulier une forte progression sur l'Allemagne (+2 pts) à 34,5%.

A contrario, en Amérique Latine, les fortes variations des conditions de refinancement, la forte baisse du marché automobile en Argentine liée à une situation économique détériorée ont impacté les performances globales de BPF.

En détail, vous trouverez ci-dessous les principales évolutions des différents marchés :



### **Europe de l'Ouest**

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs (France incluse) a progressé de 2,2% en 2014 à 451 562 contrats de financement avec un taux de pénétration qui atteint 29,0%. Dans un environnement économique qui reste perturbé, les principales évolutions de pénétration sont les suivantes :

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs sont en très légère hausse avec 185 002 contrats de financement en 2014, pour 184 491 en 2013. La pénétration Crédipar atteint 28,1% soit -0,3 pt comparée à celle de 2013 avec des performances contrastées entre le premier et le deuxième semestre : 26,6% vs 29,7%. Ce retrait sur l'année est lié essentiellement à la pénétration sur les activités de B2B.
- En Allemagne, le taux de pénétration progresse de 2,1 pts (4e performance sur le périmètre BPF) passant de 32,4% en 2013 à 34,5% sous l'effet d'une très forte synergie avec les Marques.
- L'Espagne confirme le très bon résultat de 2013, avec une excellente année 2014 à 37,4% de taux de pénétration (3e performance sur le périmètre

### **Europe Centrale et Orientale**

Avec des immatriculations PSA en légère progression de +0,9%, BPF progresse de +4 points en termes de pénétration à 26,1%, accompagnée d'une hausse du volume de contrats de +19,5% à 19 655 contrats. Cette progression est liée principalement à la bonne performance de la Pologne.

- En Pologne, les ventes progressent de +2,6%, BPF enregistre une pénétration de 29,4% soit +9,1 pts comparée à l'année dernière. Cette hausse significative est fortement liée au travail réalisé en étroite collaboration avec les Marques du Groupe.

### **Amérique Latine**

L'Amérique Latine figure parmi les marchés les plus importants pour BPF. Les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine. Depuis le mois de novembre 2013, BPF Brésil assure son activité en complète autonomie.

En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'un partenariat avec BBVA : PSA Finance Argentina. (Voir "1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures" pour plus d'informations sur cet accord.)

Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré un taux de pénétration record à 42,4% (37,8% en 2013), 1ere performance sur le périmètre BPF et un volume de financement à 39.800 contrats VN (en baisse par rapport à 2013 de -14,8% sachant que les immatriculations du Groupe PSA Peugeot Citroën reculent de -24%). Sur le marché brésilien, la concurrence des banques locales continue d'être

### **Dans les autres pays**

En Russie, sur un marché particulièrement difficile caractérisé par de fortes variations du taux de refinancement, le taux de pénétration est en retrait à

BPF) et 57 245 contrats de financements de véhicules neufs contre 50 190 en 2013 soit +14,1%. Dans un marché Espagnol qui croît de +19,9% et pour PSA de +16,3%, BPF maintient sa dynamique par la continuité des actions en partenariat avec les Marques du Groupe.

- Au Royaume-Uni, sur un marché qui progresse de 10,3% en 2014, le taux de pénétration est en retrait de -1,5pt à 29,9%. Ce retrait s'explique par un marché éligible plus faible pour BPF et un mix des ventes moins favorable pour le financement. Néanmoins, la performance se maintient à un niveau très élevé, en particulier sur le segment B2C avec près de 60% de pénétration.
- En Italie, avec une reprise du marché automobile, en hausse de 5,3%, le taux de pénétration se maintient à un niveau élevé 28,8% grâce au partenariat soutenu avec les Marques.
- En Belgique et au Luxembourg, dans un marché automobile stable, caractérisé par des offres de financements très concurrentielles en particulier les banques, la pénétration se situe à 23,6%.

- La République tchèque a enregistré une baisse des immatriculations PSA de -3,9%, la pénétration de BPF est en retrait à 19,3%.
- Sur les autres marchés, les performances en termes de pénétration sont contrastées: elles sont en progression significative en Slovénie avec 41,3% (27,2% en 2013), se maintiennent en Croatie avec 24,1% et sont en retrait sur la Slovaquie qui enregistre un taux de pénétration VN de 23,6% (24,7% en 2013).

importante : celles-ci sont autorisées à placer des forces de vente chez les concessionnaires pour être en contact direct avec les clients.

En Argentine, PSA Peugeot Citroen enregistre une forte baisse des immatriculations de véhicules neufs soit -29,7% par rapport à 2013. Compte tenu de la situation économique difficile, le marché automobile est en fort retrait à -28,7%. La pénétration est également en retrait à 15,9% (25,1% en 2013). A noter, la bonne performance du plan d'épargne (CISA) qui permet de compenser ainsi la moindre performance en crédit : la pénétration globale CISA inclus atteint 37,9%

Au Mexique, la pénétration atteint 31,1%, en hausse de + 0,9 points malgré un recul des ventes de -11,5%. Les volumes de contrats de financements de véhicules neufs sont en retrait de -8,7%.

21,8%. L'activité de financements est fortement impactée par le ralentissement du marché automobile - 7,3%, celui-ci est plus accentué sur les ventes PSA -



34,5%, en raison de la politique du Groupe axée sur la rentabilité.

Concernant les autres pays significatifs, BPF a conclu en 2014 en Turquie un nouveau partenariat commercial avec un des leaders locaux du financement automobile. Cet accord a permis de faire progresser de 9,4 points la pénétration-financement pour atteindre 24,8%. Les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire, BPF percevant une commission commerciale.

## B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes d'activité de financement VO sont en retrait de -6,0% par rapport à 2013 avec une baisse significative en Amérique Latine. Le nombre de VO financés au global est de 151 547 unités contre 161 265 en 2013.

D'une manière générale, la politique retenue par BPF reste axée sur la maîtrise du risque avec une application toujours sélective des critères d'acceptation et de la rentabilité (Royaume Uni, Allemagne, Brésil, Italie, Belgique et Argentine).

Après une diminution de la production sur les 3 dernières années, les volumes France sont à nouveau

La filiale chinoise, qui a démarré son activité en 2006, a souscrit des financements clientèle finale pour 109 371 VN en 2014, ce qui représente une forte augmentation de +66,6% (après une hausse de +68,3% en 2013). Le taux de pénétration VN est de 16,2% en progression de 4,1 points par rapport à 2013 soulignant le succès des opérations mises en place conjointement avec les Marques. Cette performance n'est pas enregistrée dans les chiffres cités plus haut car la filiale chinoise est intégrée par mise en équivalence. (Voir "1.4.2.3 Activités de financement en Chine.")

en progression +2,4% grâce aux nouveaux contrats d'entretien VO proposés. Les volumes progressent de +2,5% en Espagne sous l'effet de nouvelles actions mises en place avec les Marques, et sont également en augmentation aux Pays Bas et en Slovénie.

A noter de très fortes progressions sur des marchés comme la Turquie et la Russie liées notamment à la forte baisse du marché VN dans ces pays.

L'activité de financement VO de BPF reste toujours très concentrée sur trois pays (France, Allemagne, Royaume-Uni).

### 1.4.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

Après une forte baisse sur l'année 2013, l'activité de financement à la clientèle corporate réseau a connu une reprise en 2014, plus ou moins soutenue selon les pays.

BPF a financé pour les concessionnaires un total de 1 682 070 véhicules en 2014, en progression de 3,9%. Les montants financés de véhicules ont quant à eux augmenté de 6,4% reflétant notamment une

évolution favorable des mix et les effets de la politique de montée en gamme. En revanche les volumes pièces de rechange, sur un marché très concurrentiel, sont en repli de 6,4%.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux financements accordés aux concessionnaires à fin 2013 et 2014.

#### PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

				<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>En nombre de véhicules</b>	<b>1 682 070</b>	<b>1 619 118</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>1 521 173</b>	<b>1 406 240</b>	<b>+ 8,2</b>
<b>En montant (en millions d'euros)</b>	<b>35 207</b>	<b>33 516</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>32 243</b>	<b>29 491</b>	<b>+ 9,3</b>
dont véhicules	31 864	29 943	+ 6,4	29 200	26 262	+ 11,2
dont pièces de rechange et autres	3 343	3 573	- 6,4	3 043	3 229	- 5,7

#### ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LE SEGMENT CORPORATE RESEAU

(en millions d'euros)

	<i>IFRS 5</i>		<i>IFRS 8</i>	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Véhicules	310	4 290	3 959	+ 8,4
Pièces de rechange et autres	117	1 601	1 591	+ 0,6
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>5 891</b>	<b>5 550</b>	<b>+ 6,1</b>

La répartition géographique des volumes de véhicules financés pour les concessionnaires met en

évidence le net rebond de la France et de l'Europe de l'Ouest sur l'année 2014

### 1.4.2.3 Activités de financement en Chine

La Chine représente un marché en croissance dynamique, à la fois pour l'activité de ventes de véhicules du Groupe PSA Peugeot Citroën – dont la croissance des ventes a été nettement supérieure à celle du marché - et pour les activités de financement de la Banque. BPF a connu via sa joint-venture DPCAFC une forte croissance de ses activités ces dernières années, avec un encours total qui atteint 1 534 millions d'euros à fin 2014 contre 904 millions d'euros à fin 2013 soit une progression de 69,7% après 46,8% l'année précédente.

Cette tendance n'apparaît pas dans le portefeuille consolidé de prêts et créances à la clientèle de la Banque puisque la filiale chinoise est mise en équivalence. Le tableau ci-dessous présente les grands agrégats de la production de la filiale chinoise

#### FINANCEMENTS EN CHINE

	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>Financements à client final</b> (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	110 285	66 374	+ 66,2
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	819	568	+ 44,2
<b>Financements Corporate réseau</b>			
Nombre de véhicules financés	374 840	256 319	+ 46,2
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	5 209	3 786	+ 37,6
<b>Encours</b> (en millions d'euros)			
Financements à client final	913	574	+ 59,1
Financements Corporate réseau	621	330	+ 88,2
<b>Total des encours</b>	<b>1 534</b>	<b>904</b>	<b>+ 69,7</b>

Dans le cadre du développement de l'activité de PSA et de BPF en Chine, BPF poursuit son assistance à CAPSA (Joint-Venture à 50/50 entre Chang'An et PSA) en vue d'aider au développement et financement

### 1.4.2.4 Activités d'Assurance et de Services

La marge des prestations d'assurance et de services (hors coût net de refinancement) s'établit en 2014 à 117 millions d'euros format IFRS 5 et 142 millions d'euros au format IFRS 8, à comparer aux 170 millions d'euros au format IFRS 8 de l'année précédente. Cette marge se compose des commissions de vente et de renouvellement de produit d'assurance ainsi que des résultats techniques de PSA Insurance.

- La marge sur prestations de services d'assurance (produits dits « Make ») a contribué au résultat pour 94 millions d'euros au format IFRS 8 en 2014, contre 109 millions d'euros en 2013. Le résultat de l'année 2014 a été affecté à hauteur de 24 millions par la décision de provisionner le risque afférent à un litige de place concernant le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance applicable aux polices couvrant les pertes financières sur les contrats de location et de vente à crédit.

en 2013 et 2014. La pénétration des crédits détail VN atteint 16,2% sur l'année 2014 témoignant du recours croissant de la clientèle chinoise au crédit automobile et d'une proportion en progression des campagnes de financement organisées avec DPCA dans la production de DPCAFC.

Afin de renforcer les synergies entre le constructeur automobile DPCA et sa captive de financement automobile, BPF et DPCA se sont engagés dans un transfert de parts qui devrait aboutir dans les premières semaines de 2015. Après ce transfert, DPCA détiendra 50% des parts de DPCAFC, BPF 25% et le Groupe DongFeng 25%. Le management de la JV restera conjoint entre les 3 partenaires.

du réseau de concessionnaires ainsi que de proposer des crédits et services aux clients de CAPSA grâce au concours de banques locales en attendant la création en Joint-Venture d'une Auto Finance Company (AFC).

Les primes acquises hors ajustement (TCA) se sont élevées à 153 millions d'euros, en hausse de 8 millions en comparaison à 2013, alors que la charge sinistrale et autres variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 35 millions d'euros en 2014 contre 36 millions en 2013. Le litige avec l'administration fiscale française sur le niveau de commissionnement perçu par la filiale Crédipar de BPF au titre des contrats d'assurances et de services qu'elle a vendus a été résolu ; dans ce cadre, une régularisation rétroactive, sans incidence sur la contribution au résultat opérationnel consolidé des activités d'assurance et de services. La résolution de ce litige a par ailleurs entraîné la constatation d'un gain d'impôt sur les sociétés d'un montant de +32 millions d'euros au 31 décembre 2014 (composé d'une reprise de provision Crédipar de +35 millions d'euros, d'un

redressement fiscal Crédipar de -40 millions d'euros et d'une déductibilité du remboursement des commissions des sociétés maltaises de + 37 millions d'euros).

- La marge sur les autres prestations d'assurance et de services (produits dits « Buy ») s'élève à 25 millions d'euros au format IFRS 5 et à 48 millions d'euros au format IFRS 8 en 2014, contre 61 millions d'euros au format IFRS 8 en 2013. Cette variation est due à la fin de vie des portefeuilles des

produits vendus avant 2009, année du début de l'internalisation de l'activité au sein de PSA Insurance, mais aussi à un effet change négatif d'environ 8 millions d'euros, notamment dû à la forte dépréciation du peso argentin.

Retraité des éléments exceptionnels (impacts TCA et change), la marge totale des prestations d'assurances et de services est en progression d'environ 4 millions sur 2014.

#### PRODUIT NET BANCAIRE SUR PRESTATIONS DE SERVICES

(en millions d'euros)	IFRS 5		IFRS 8	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Marge sur prestations de services d'assurance	92	94	109	- 13,8
Marge sur autres prestations de services <sup>1</sup>	25	48	61	- 21,3
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>117</b>	<b>142</b>	<b>170</b>	<b>- 16,5</b>

<sup>1</sup> - Après élimination des transactions intra segments qui sont principalement les commissions payées par PSA Insurance à d'autres entités du groupe.

<sup>2</sup> - Hors coût de refinancement (cf. note 37 des comptes consolidés).

#### 1.4.2.5 Activités d'épargne grand public

La volonté de BPF de faire partie des acteurs proposant une des offres les plus attractives du marché, via une adaptation des produits et des prix, a montré son efficacité dans les trois pays où l'activité d'épargne a été lancée.

La France s'est caractérisée par une très forte propension à fidéliser les clients, en particulier grâce au positionnement « Economie réelle ». En effet, et malgré un arrêt des campagnes promotionnelles en juillet 2014, les encours au 31 décembre 2014 sont quasiment équivalents à ceux du 31 décembre 2013 (952 millions d'euros, dont 99 millions d'euros de Comptes à Terme en 2014, contre 955 millions d'euros en 2013).

La Belgique n'est pas un marché dit « promotionnel », et est soumise à une très forte saisonnalité en janvier. La progression lente connue sur les derniers mois de l'année 2014 (48 millions d'euros en moins de quatre mois) n'a d'égale que la

#### ACTIVITE D'EPARGNE

forte accélération que nous rencontrons en janvier 2015 (50 millions d'euros d'encours collectés sur un seul mois). Les spécificités régionales restent aussi un élément structurant de la stratégie.

Quant à l'Allemagne, l'attractivité de l'offre dès le lancement a permis un démarrage fulgurant, dépassant le milliard d'euros en deux mois seulement (1 074 millions d'euros dont 67 millions d'euros de Compte à Terme en 2014), sans avoir recours à de lourds investissements media. Il reste à mesurer l'aspect volatilité des clients (élasticité prix), qui semble bien plus élevée qu'en France et en Belgique.

Les perspectives 2015 sont bien sûr directement liées aux accords avec notre partenaire SCF, et reposent désormais sur un socle solide dans les trois pays, socle faisant appel à des techniques marketing innovatrices et à une organisation en place efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients ont par ailleurs donné d'excellents résultats.

				<i>dont périmètre coopération</i>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Nombre de contrats en vie	69 079	25 141	+ 174,8	69 079	25 141	+ 174,8
Collecte totale (en Millions €)	2 586	1 606	+ 61,0	2 586	1 606	+ 61,0
Décollecte totale (en Millions €)	1 472	672	+ 119,0	1 472	672	+ 119,0
<b>Encours Final (en Millions €)</b>	<b>2 074</b>	<b>955</b>	<b>+ 117,2</b>	<b>2 074</b>	<b>955</b>	<b>+ 117,2</b>
<i>dont France</i>	952	955	- 0,3	952	955	- 0,3
<i>dont Allemagne</i>	1 074	-	-	1 074	-	-
<i>dont Belgique</i>	48	-	-	48	-	-
Encours moyen par contrat (en Milliers €)	30	38	- 21,1	30	38	- 21,1

### 1.4.3 Résultats des opérations

#### RESULTAT NET

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Produit net bancaire	309	333	- 7,2	851	891	- 4,5
Charges générales d'exploitation et assimilées <sup>2</sup>	-144	-141	+ 2,1	-398	-392	+ 1,5
Coût du risque	-39	-40	- 2,5	-116	-131	- 11,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>126</b>	<b>152</b>	<b>- 17,1</b>	<b>337</b>	<b>368</b>	<b>- 8,4</b>
Résultat hors exploitation <sup>3</sup>	-381	-370	+ 3,0	1	8	- 87,5
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-255</b>	<b>-218</b>	<b>+ 17,0</b>	<b>338</b>	<b>376</b>	<b>- 10,1</b>
Impôts sur les bénéfices	44	90	- 51,1	-120	-138	- 13,0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>-211</b>	<b>-128</b>	<b>+ 64,8</b>	<b>218</b>	<b>238</b>	<b>- 8,4</b>
<b>Résultat net des activités destinées à être cédées</b>	<b>302</b>	<b>366</b>	<b>- 17,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>91</b>	<b>238</b>	<b>- 61,8</b>	<b>218</b>	<b>238</b>	<b>- 8,4</b>

1 - Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.

2 - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

3 - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.

#### 1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire au format IFRS 5 s'élève à 309 millions d'euros au 31 décembre 2014. Le produit net bancaire au format IFRS 8 diminue de 4,5% à 851 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 891 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette dégradation est essentiellement la résultante d'événements exceptionnels. Ainsi, une charge de 16 millions d'euros a été enregistrée en 2014 concernant la succursale de BPF en Grande Bretagne (application du « Credit Consumer Act » ayant entraîné le remboursement d'intérêt aux clients concernés par un défaut de relevé annuel). Une charge de 11 millions d'euros a également été enregistrée en 2014 concernant la succursale de BPF en Allemagne

(remboursement frais de dossier sur la période 2004/2010 suite à une décision de la Cour Fédérale Allemande). De plus, une provision de 24 millions d'euros a été enregistrée au sein de la compagnie d'assurance PSA Insurance Ltd afin de couvrir le risque afférent à un litige de place concernant le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance applicable aux polices couvrant les pertes financières sur les contrats de location et de vente à crédit. Enfin, un impact négatif de change d'un montant de 20 millions d'euros a été enregistré sur l'année 2014. Ces effets ont été partiellement compensés par une amélioration sur la marge de financement de l'année 2014.

#### PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8 <sup>1</sup>		
	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
<b>Client final</b>	<b>128</b>	<b>139</b>	<b>- 7,9</b>	<b>508</b>	<b>498</b>	<b>+ 2,0</b>
dont Retail	123	133	- 7,5	485	477	+ 1,7
dont Corporate hors réseau et assimilés	5	6	- 16,7	23	21	+ 9,5
<b>Corporate réseau</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>87</b>	<b>64</b>	<b>+ 35,9</b>
<b>Assurances et services</b> (y compris coût net de refinancement)	<b>117</b>	<b>135</b>	<b>- 13,3</b>	<b>142</b>	<b>171</b>	<b>- 17,0</b>
<b>Non répartis et autres<sup>2</sup></b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>+ 11,1</b>	<b>114</b>	<b>158</b>	<b>- 27,8</b>
<b>Total</b>	<b>309</b>	<b>333</b>	<b>- 7,2</b>	<b>851</b>	<b>891</b>	<b>- 4,5</b>

1 - Les éléments de passage du format IFRS 8 au format IFRS 5 se retrouvent dans la note 37 des comptes consolidés.

2 - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

#### 1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 144 millions d'euros en 2014 au format IFRS 5. Elles ont atteint 398 millions d'euros en 2014 au format IFRS 8 contre 392 millions en 2013 au format IFRS 8. Cette hausse est la résultante de différents effets défavorables dont le lancement de l'activité d'épargne en Belgique et en Allemagne, la

reprise en 2013 de provisions non récurrentes et d'une augmentation des frais informatiques liés à l'amélioration de notre efficacité opérationnelle. Ces éléments ont été partiellement compensés par des actions importantes de réduction mises en place dans l'ensemble des filiales de BPF.

### 1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque est ressorti en 2014 à 39 millions d'euros au format IFRS 5 et à 116 millions d'euros au format IFRS 8, soit 0,55% des encours nets moyens, contre 131 millions d'euros en 2013 au format IFRS 8, soit 0,61% des encours nets moyens.

Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers, petites et moyennes entreprises) de BPF s'est élevé à 88 millions d'euros en 2014 au format IFRS 8 (0,63% des encours nets moyens retail). Ce chiffre en très net progrès par rapport à 2013 (115 millions d'euros au format IFRS 8 en 2013, soit 0,78% des encours nets moyens retail) traduit l'amélioration continue du risque de la Banque.

Le résultat de 2014 comprend une charge additionnelle de 23 millions d'euros liée à une accélération des délais de passages en pertes sociales réalisée sur l'ensemble du périmètre de la Banque pour les adapter au contexte des récupérations propre à chaque pays et segment de clientèle. A noter également un effet change positif de 1,5 millions d'euros sur l'année 2014.

L'ensemble des mesures de risques prises à l'octroi depuis le début de la crise financière initiée en 2008 ont été reconduites en 2014, l'amélioration des indicateurs de risque de la Banque se poursuivant notamment ses taux de défaut et de pertes.

Les efforts entrepris pour améliorer la sélection de la clientèle petite et moyenne entreprise ont permis en 2014 de mettre en ligne un score dédié en Italie ce qui a conclu ainsi le cycle de développement des outils propres à l'activité SME dans les principaux pays européens entamée il y a quelques années.

### 1.4.3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 126 millions d'euros au format IFRS 5 et à 337 millions d'euros au format IFRS 8, en diminution de 8,4% par rapport au 368 millions d'euros au format IFRS 8 de 2013. Cette

### 1.4.3.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 91 millions d'euros au format IFRS 5 et à 218 millions d'euros au format IFRS 8 en 2014. L'écart de 127 millions d'euros entre ces deux résultats (cf. note 37 des comptes consolidés) est lié à la prise en compte, au format IFRS 5 uniquement, de la dépréciation du Disposal group (111 millions d'euros) et de la charge liée à la résiliation par anticipation de certaines dettes (16 millions d'euros). Le résultat au format IFRS 8 à fin 2013 s'élevait 238 millions d'euros, soit une baisse de 20 millions d'euros.

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence a augmenté en 2014, passant de 8 millions d'euros à 12 millions, traduisant ainsi la forte croissance des performances économiques et commerciales des activités en Chine et le succès du renforcement de notre partenariat.

Les activités de recouvrement ont continué à être fortement soutenues en 2014 au sein de la Banque. Ceci s'est traduit par un maintien des niveaux de récupération sur l'ensemble des phases de recouvrement. Le vigoureux programme de développement des outils dédiés au recouvrement entamé les années précédentes s'est poursuivi permettant de moderniser les outils dédiés à la phase précontentieuse en France et en Espagne.

Le coût du risque de l'activité corporate en 2014 a été marqué par la mise en place d'une dépréciation collective sur les encours sains. Elle s'élève à 11 millions d'euros pour le portefeuille corporate réseau (0,20 % des encours nets moyens corporate réseau) et à 4 millions d'euros pour le portefeuille corporate hors réseau et assimilés (0,23 % des encours nets moyens corporate hors réseau et assimilés). Au cours de l'exercice 2014 les dotations nettes aux provisions spécifiques des portefeuilles corporate se sont établis à un niveau assez bas : 13 millions d'euros pour le portefeuille corporate réseau (0,23 % des encours nets moyens corporate réseau) et 1 million d'euros du portefeuille corporate hors réseau et assimilés (0,6 % des encours nets moyens corporate hors réseau et assimilés). Au total, le coût du risque corporate à fin 2014 au format IFRS 8 s'élève à 24 millions d'euros pour le corporate réseau et à 4 millions d'euros pour le corporate hors réseau et assimilés.

Pour les deux portefeuilles Corporate, l'évolution favorable constatée en 2014 provient principalement des pays de l'Europe du Sud.

dégradation est essentiellement la résultante de la baisse du Produit Net Bancaire, compensée partiellement par une amélioration du coût du risque.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés baisse à 26,3% du résultat imposable au format IFRS 8, hors dotation pour dépréciation sur impôt différé actif, contre 36,3% en 2013.

A noter que le litige avec l'administration fiscale française sur le niveau de commissionnement perçu par la filiale Crédipar de BPF au titre des contrats d'assurances et de services qu'elle a vendus a été résolu, entraînant la constatation d'un gain d'impôt sur les sociétés d'un montant de +32 millions d'euros au 31 décembre 2014 (composé d'une reprise de provision Crédipar de +35 millions d'euros, d'un redressement fiscal Crédipar de -40 millions d'euros et d'une déductibilité du remboursement des commissions des sociétés maltaises de + 37 millions d'euros).

## 1.5 Situation Financière

### 1.5.1 Actifs

#### 1.5.1.1 Généralités

Les actifs au 31 décembre 2014 s'élèvent à un total de 25 031 millions d'euros au format IFRS 5 et à un total de 25 146 millions d'euros au format IFRS 8, globalement stable (+0,1% vs 31 décembre 2013). Les principales variations concernent les prêts et créances

sur établissements de crédit (+ 858 millions d'euros), les prêts et créances à la clientèle (- 291 millions d'euros) et les actifs financiers à la juste valeur par résultat (- 328 millions d'euros).

#### 1.5.1.2 Encours de Crédit

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) s'élèvent à 4 039 millions d'euros au format IFRS 5 et à 21 021 millions d'euros au format IFRS 8, en baisse de 1,4% par rapport à 2013. Les prêts à la clientèle finale ont baissé de 4% en IFRS 8

(essentiellement en Allemagne et dans les pays émergents) tandis que les financements aux corporate réseau ont augmenté de 6,1%. Le tableau ci-dessous montre les encours de crédit par segment de clientèle en fin de période pour 2014 et 2013.

#### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR PORTEFEUILLE (en millions d'euros)

	IFRS 5		IFRS 8 <sup>1</sup>	
	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013	Variation en %
Corporate réseau	427	5 891	5 550	+ 6,1
Client final	3 612	15 130	15 762	- 4,0
dont Retail	3 497	13 636	14 238	- 4,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	115	1 494	1 524	- 2,0
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>4 039</b>	<b>21 021</b>	<b>21 312</b>	<b>- 1,4</b>

Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des encours de crédits en fin de période pour 2014 et 2013.

#### ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	IFRS 5		
	31 décembre 2014		
	Corporate réseau	Client final	Total
France		70	70
Europe de l'Ouest (hors France)	83	2 457	2 540
Europe Centrale et Orientale	119	200	319
Amérique Latine	190	808	998
Reste du Monde	35	77	112
<b>Total</b>	<b>427</b>	<b>3 612</b>	<b>4 039</b>



## IFRS 8

(en millions d'euros)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Corporate réseau	Client final	Total	Corporate réseau	Client final	Total
France	2 437	5 635	8 072	2 193	5 798	7 991
Europe de l'Ouest (hors France)	3 041	8 277	11 318	2 767	8 475	11 242
Europe Centrale et Orientale	188	333	521	212	335	547
Amérique Latine	190	808	998	278	979	1 257
Reste du Monde	35	77	112	100	175	275
<b>Total</b>	<b>5 891</b>	<b>15 130</b>	<b>21 021</b>	<b>5 550</b>	<b>15 762</b>	<b>21 312</b>

### 1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

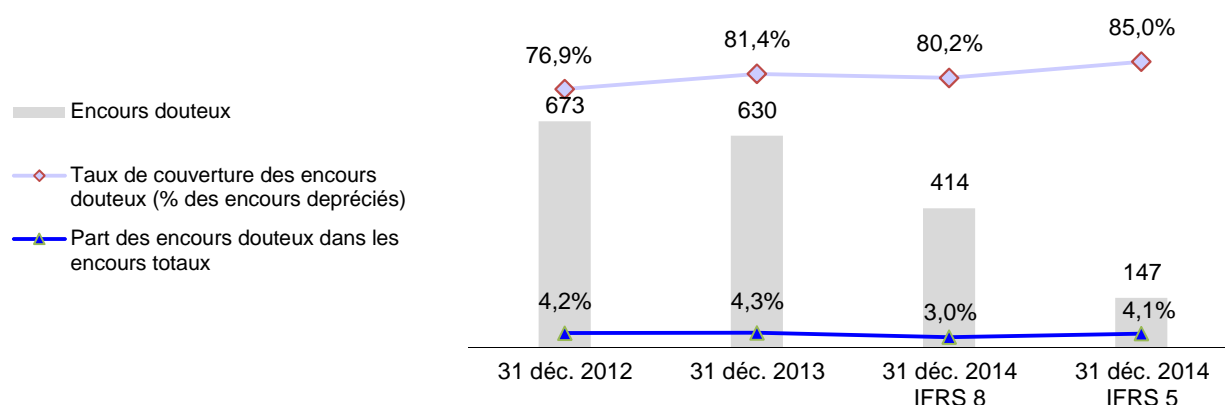
Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la Banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 34 des comptes consolidés de BPF présente les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2014 et 2013. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des

charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses.

Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sains présentant des éléments de risque est en cours de développement. Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2014 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle.

#### CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL (EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)



Le montant des créances douteuses a fortement décliné en 2014 sous l'effet principal d'une réduction des délais pour passer en pertes sociales des dossiers inscrits en douteux compromis entraînant un surcroît de passages en pertes sociales de plus de 160 millions d'euros au second semestre 2014. De plus, l'amélioration du risque initiée depuis plusieurs années a permis de réduire les entrées en créances douteuses

### 1.5.3 Politique de refinancement

BPF s'appuie tout d'abord sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la Banque.

La stratégie de financement de la Banque qui en résulte est une diversification de ses sources de liquidité au maximum, en synchronisant les maturités de ses emplois et ressources et en se couvrant contre les risques de change et de taux.

En 2014, BPF a fait appel à différentes sources de financement : dépôts bancaires (livret d'épargne grand public et compte à terme), obligations, titrisations, ainsi que des lignes de back up syndiquées et revolving bilatérales. Le statut d'établissement de crédit agréé a en outre permis à BPF d'avoir accès à des sources de liquidités alternatives comme par exemple auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE).

La capacité de BPF à continuer à emprunter sur les marchés bancaires et de capitaux en France et à l'étranger (Amérique et Asie), pour financer son développement et les investissements nécessaires à son activité est toujours présente. Et, c'est une composante de la politique de financement de la

compromises de plus de 14% par rapport à l'année précédente, les récupérations sur les stocks de créances douteuses restant très importantes en 2014.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions reste à un niveau élevé à plus de 80% quasi stable depuis 2 ans.

Banque de profiter des opportunités de marché pour se financer le plus en avance possible afin d'optimiser sa structure de financement

Par ailleurs, BPF dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur une réserve de liquidité, des lignes bilatérales revolving non tirées, des lignes de back up syndiquées, une garantie de l'Etat français pour ses émissions obligataires et du collatéral disponible auprès de la Banque Centrale Européenne (cf. Note 27.3 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2014, 27% des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 27% du marché des capitaux, 28% d'opérations de titrisations sur les marchés, 8% de financements « autres » (dont 7% d'origine publique comme la BCE), et 10% de l'activité de dépôt bancaire mise en place en mars 2013. Au 31 décembre 2013, ces sources avaient contribué pour respectivement 22%, 38%, 25%, 10% (d'origine publique) et 5% au financement de la Banque.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de financement par source, aux dates des 31 décembre 2012, 2013 et 2014.

#### MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

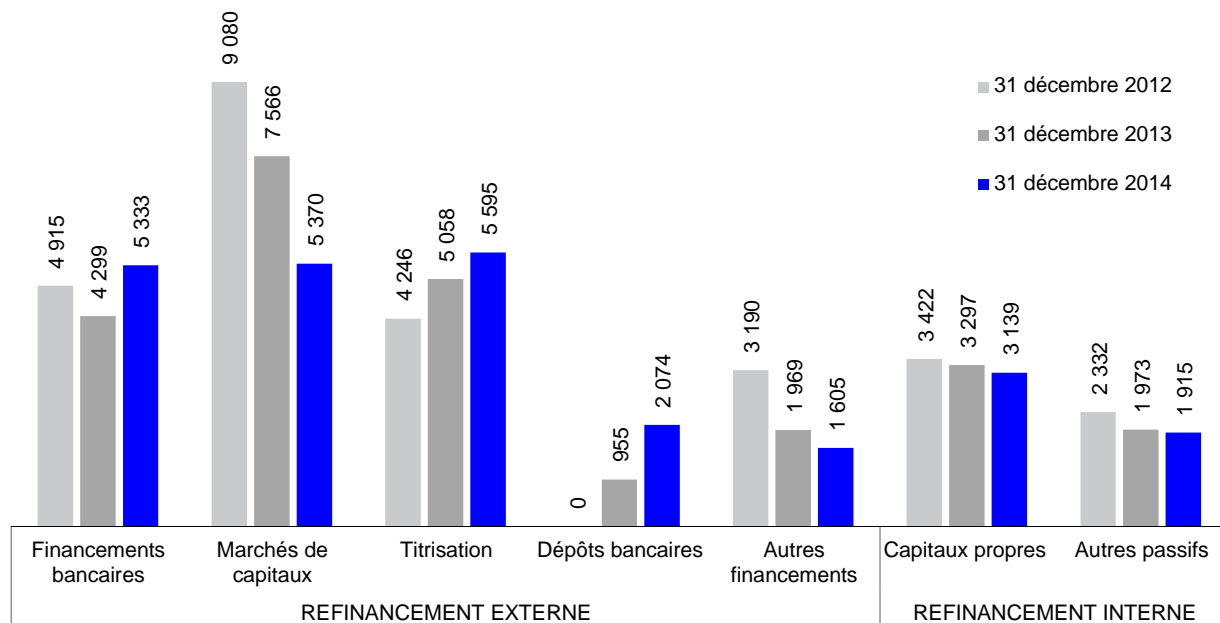
(en millions d'euros)	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Financements bancaires</b>	<b>5 333</b>	<b>4 299</b>	<b>4 915</b>
Obligations + BMTN	115	212	716
EMTN	5 128	7 119	8 010
Autres	55	42	120
<b>Capitaux longs</b>	<b>5 298</b>	<b>7 373</b>	<b>8 846</b>
CD	49	64	130
BT	0	0	17
Autres	23	129	87
<b>Capitaux courts</b>	<b>72</b>	<b>193</b>	<b>234</b>
<b>Marchés de capitaux</b>	<b>5 370</b>	<b>7 566</b>	<b>9 080</b>
<b>Titrisation<sup>1</sup></b>	<b>5 595</b>	<b>5 058</b>	<b>4 246</b>
Dépôts bancaires	2 074	955	0
Autres financements <sup>2</sup>	1 605	1 969	3 190
<b>Total refinancement externe</b>	<b>19 977</b>	<b>19 847</b>	<b>21 431</b>
Capitaux propres	3 139	3 297	3 422
Autres passifs	1 915	1 973	2 332
<b>Total Bilan</b>	<b>25 031</b>	<b>25 117</b>	<b>27 185</b>

<sup>1</sup> Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil

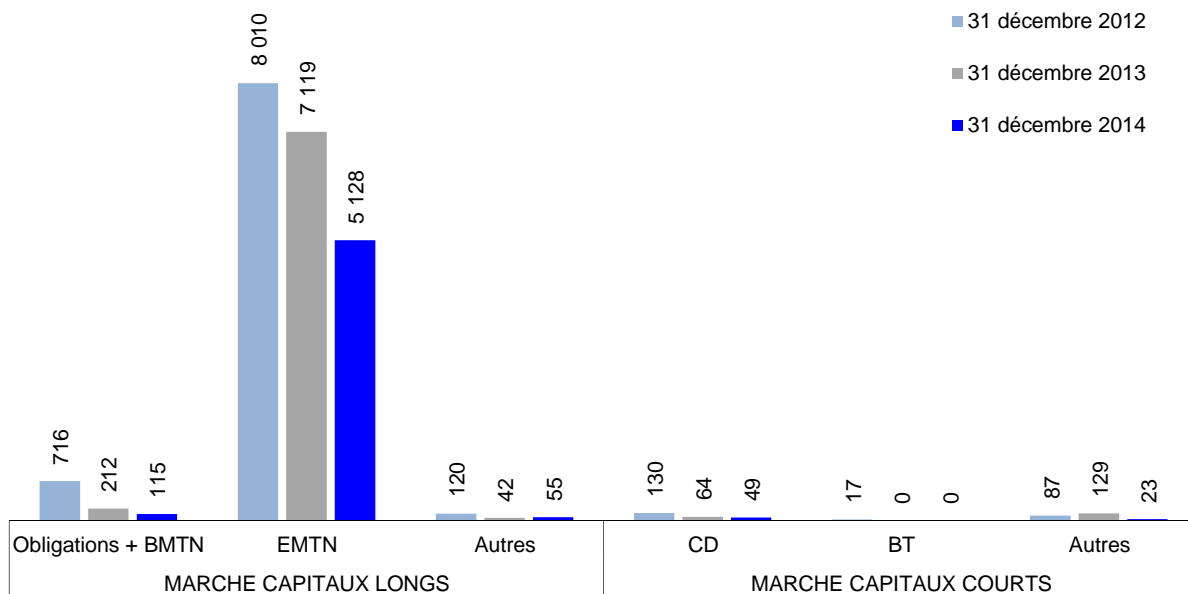
<sup>2</sup> Ce poste représente le repo BCE (1300 millions d'euros), le prêt GIE à BPF (300 millions d'euros) et le prêt Peugeot Citroën Argentine à PSA finance Argentine (5 millions d'euros).

**SOURCES DE FINANCEMENT** (en millions d'euros)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)



**MARCHES DE CAPITAUX** (en millions d'euros)



Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par BPF afin de lui permettre de se financer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers BPF. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de BPF que les créanciers de BPF pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie. L'Etat français a notifié cette garantie à la Commission Européenne le 7 janvier 2013.

L'accord définitif de la Commission Européenne sur la garantie de l'Etat en faveur de BPF a été obtenu le 29 juillet 2013. Un comité de suivi de la garantie, intégrant des représentants de l'Etat français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

Cette garantie d'Etat a été utilisée à hauteur de 1 500 millions d'euros via deux émissions obligataires : 1 200 millions d'euros en avril 2013 et 300 millions d'euros en juillet 2014.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux à court et moyen terme représentent 5 370 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 7 566 millions d'euros au 31 décembre 2013.

BPF a signé des renouvellements ou des nouvelles lignes bancaires bilatérales pour un montant de 1,7 milliard d'euros sur l'exercice. Ceux-ci ont permis de maintenir les ressources bancaires de BPF. Les lignes tirées représentent au 31 décembre 2014 5 333 millions d'euros contre 4 299 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, l'encours des titrisations placées dans le marché (y compris FIDC Brésil) a progressé de 5 058 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 5 595 millions d'euros au 31 décembre 2014. L'ensemble des transactions de titrisation est consolidé et reporté au

#### 1.5.4 Sécurité de la liquidité

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en terme de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 75% des financements au 31 décembre 2014 contre 78% au 31 décembre 2013 selon la méthode définie en 2013, assurant une couverture solide contre le risque de liquidité.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2014 est d'environ 2,3 ans.

BPF cherche à maintenir en permanence un certain niveau de liquidité dans son bilan ainsi que des lignes bilatérales revolving et de back up syndiquées pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une

bilan de la Banque. Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 8 864 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 8 788 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 9.5 des comptes consolidés).

En janvier 2014, l'opération de titrisation VAC Espagne «Auto ABS 2012-3 FTA» a été amendée pour autoriser un rechargement allant jusqu'à fin février 2015; ce qui a permis de maintenir le notionnel des tranches seniors à 668 millions d'euros sur 14 mois supplémentaires. La maturité de l'opération de titrisation « ABS UK LOANS PLC » a été prorogée de 14 mois. Une augmentation du montant des titres seniors de 880 millions d'euros à 996 millions d'euros a été réalisée en avril 2014.

En septembre 2014, une opération de titrisation de créances Italiennes « Auto ABS Italian Master S.r.l. » liées à des prêts automobiles a été réalisée pour un montant de titres seniors de 403 millions d'euros.

En décembre 2014, une opération de titrisation de créances automobiles Françaises de vente à crédit « Auto ABS3 FCT Compartiment 2014-1 » a été réalisée pour un montant de titre seniors de 397 millions d'euros et de 23 millions d'euros de titres mezzanines.

De plus, les financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE ont représenté au 31 décembre 2014 un montant de 1 300 millions d'euros (cf. Note 17 des comptes consolidés). Cette source de financement était utilisée par BPF à hauteur de 1 700 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant total des actifs déposés en collatéral auprès de la BCE s'est établi à 2 009 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 749 millions d'euros de créances clientèle contre 2 957 millions d'euros au 31 décembre 2013 dont 1 128 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1 des comptes consolidés).

continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2014, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 1 270 millions d'euros (cf. Note 27.3 des comptes consolidés).

BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 6 364 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 3 146 millions d'euros de back up syndiquées (cf. Note 27.2 comptes consolidés).

Au 31 décembre 2014, ces lignes de sécurité syndiquées sont réparties en trois échéances, décembre 2015, janvier 2016 et décembre 2016 respectivement pour 136, 1 216 et 1 794 millions d'euros. Elles ont été conclues auprès de syndicats de banques, constitués d'établissements bancaires de tout premier plan. Ces lignes de backup syndiquées n'ont pas été tirées au 31 décembre 2014.

Les facilités de crédit, en vie au 31 décembre 2014, n'obligent pas BPF à respecter des obligations

en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Elles impliquent pour BPF, l'annulation de ces facilités de crédit, si Peugeot S.A. ne détient pas de manière directe ou indirecte une majorité des actions en circulation de la Banque. Sur ces facilités, BPF doit respecter des covenants à fin décembre 2014 qui sont, entre autres, de disposer d'une possibilité d'utilisation d'une garantie de l'Etat sur les émissions obligataires en euros et de respecter un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

### 1.5.5 Notations de crédits

La notation de BPF est liée à celle de Peugeot SA et à son niveau d'activité et à la structure financière de la banque.

A noter que le partenariat avec Santander pourrait modifier la notation de BPF et sera apprécié courant 2015 en fonction notamment des résultats des sociétés communes non consolidées par BPF, et de sa politique de capitalisation

Pendant l'année 2014,

- Standard & Poor's a d'abord dégradé la notation long terme de Peugeot SA à B+/stable (notation court terme inchangée à B), et en conséquence celle de BPF à BB/stable le 21 février 2014 (la notation court terme inchangée à B). Puis l'agence a réévalué la perspective des deux entités le 30 juillet 2014, de stable à positif.

Au 31 décembre 2014, BPF détient sur ses clients des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 1 258 millions d'euros, en très légère hausse par rapport aux 1 257 millions à fin décembre 2013. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 66 millions d'euros contre 79 millions à fin décembre 2013 (cf. Note 27 des comptes consolidés).

- Moody's Investors Service a maintenu ses notations (B1 pour Peugeot S.A. et Ba1 pour BPF) mais a réévalué la perspective de négative à stable pour les deux entités le 25 février 2014 et de stable à positif le 1er août 2014 pour Peugeot SA. La notation court terme est également inchangée NR pour Peugeot SA et pour BPF.

Toute révision de ces notations est susceptible d'affecter la capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme.

Cependant, les émissions obligataires de BPF assortie de la garantie de l'Etat français bénéficient du rating du souverain français, soit AA/Aa1 par respectivement l'agence de notation Standard & Poor's et Moody's.

#### NOTATIONS CREDIT

Notation		Emetteur (programmes actifs)	Nature	Programmes au	Encours au
S&P	Moody's			31 déc 2014	31 déc 2014
				<i>(en millions d'euros)</i>	
B	NP	Banque PSA Finance	CD	4 000	49
B	NP	Sofira	BT	1 800	0
				<i>Long-terme</i>	
BB+	Ba1	Banque PSA Finance	BMTN	1 000	0
BB+	Ba1	Banque PSA Finance (et PFI NV)	EMTN	14 000	4 685

### 1.5.6 Impact de la coopération Banque PSA Finance / Santander Consumer Finance

A la suite du démarrage, en France et au Royaume-Uni, des premières sociétés communes détenues à parité entre BPF et SCF, BPF a pris le 2 février 2015 la décision de ne plus avoir recours à la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions obligataires. Les deux émissions évoquées ci-dessus continueront de bénéficier de cette garantie.

BPF a annoncé le 6 février 2015 la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 700 millions d'euros pour une maturité de cinq ans. Simultanément, BPF a remboursé et annulé le Termoan syndiqué d'un montant de 4 099 millions d'euros et les lignes de back-up syndiquées de 3 146 millions d'euros.

Cette signature d'un nouveau crédit syndiqué a permis de revoir le contenu des covenants avec

notamment la disparition de l'obligation de bénéficier de la garantie de l'Etat pour de futures émissions obligataires.

A la mise en place des partenariats locaux avec SCF, BPF sera rémunérée des actifs apportés. A partir de cette date, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de BPF.

BPF assurera le financement des activités poursuivies, hors périmètre de l'accord-cadre, ainsi que temporairement jusqu'à la mise en place des sociétés communes, celui des activités transférées.

La trésorerie reçue de la cession des actifs a permis un remboursement partiel des passifs non transférés.

Les refinancements de BPF ont des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit détail. Au-delà des financements tirés, des lignes de crédit non tirées sont conclues auprès des syndicats de banques de tout premier plan ou en bilatéral. Par ailleurs la banque dispose également de réserves de liquidité de 1270 millions d'euros dont un total d'actifs liquides de grande qualité (« high quality liquid assets ») de 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2014, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).

## 1.5.7 Gestion du capital

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres consolidés part du Groupe au format IFRS 5 s'élevaient à 3 101 millions d'euros, en diminution de 154 millions par rapport aux 3 255 millions à fin décembre 2013. La

### 1.5.7.1 Fonds propres de la Banque

Grâce à sa politique antérieure de renforcement de ses fonds propres de base (Common Equity Tier One) qui s'établissent à un niveau élevé, permettant à BPF d'anticiper les futures exigences prudentielles « Bâle III » tout en poursuivant le développement de ses activités, il sera proposé aux actionnaires pendant l'Assemblée Générale annuelle de valider une résolution de distribution des dividendes pour un montant de 385 millions d'euros, part du Groupe BPF.

## 1.5.8 Exigences de fonds propres

Au 6 avril 2009, BPF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire devenue « ACPR », Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. L'autorisation a également été reçue en 2010 d'utiliser les méthodes IRBF et IRBA en Italie, et en 2011 en Belgique et aux Pays-Bas.

Les autorisations données par l'ACPR couvrent maintenant les activités et les marchés principaux sur lesquels BPF opère, et les méthodes internes utilisées devraient être progressivement déployés dans les autres filiales. La Banque est engagée dans le processus de validation de ses méthodes de calcul internes au Brésil, et s'apprête à traiter ses expositions corporate réseau en méthode avancée, alors qu'elles étaient traitées jusqu'ici en méthode fondation.

Dans ce cadre, le règlement 575/2013/UE et la directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil ont introduit une nouvelle réglementation bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les banques des pays de l'Union Européenne, appelée « paquet CRD4 ».

L'acte délégué de la Commission européenne prévu par l'article 460 du règlement (UE) n°575/2013 a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 17 janvier 2015. Celui-ci entérine l'entrée en vigueur effective de l'exigence de couverture des besoins de liquidité (« Liquidity Coverage Ratio ») au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Banque PSA Finance a établi un calcul au 31 décembre 2014 qui fait état d'une couverture à hauteur de 110 %.

L'ensemble de ce dispositif permet d'assurer le financement nécessaire pour les 12 prochains mois.

variation est essentiellement justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice précédent (voir partie 2.4 comptes consolidés).

Sur ces bases, les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 2 436 millions d'euros à fin 2014, contre 2 673 millions d'euros proforma à fin 2013.

Au 31 décembre 2014, à l'issue de la distribution de dividendes part du Groupe pour un montant de 385 millions d'euros au titre de l'exercice 2014, le ratio de fonds propres s'établissait à 13,51% (cf. section 1.5.7.2 « Exigences en fonds propres »), contre 14,04% proforma à fin décembre 2013.

Cette réforme dite de Bâle III, qui constitue la réponse du Comité de Bâle à la crise financière, vise principalement à :

- renforcer le niveau et la qualité des fonds propres de catégorie 1 (« Core tier 1 ») ;
- renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie ;
- mettre en place un ratio de levier (« leverage ratio ») ;
- améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité à un mois, LCR, applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et ratio de liquidité à un an « Net Stable Funding Ratio – NSFR », applicable à compter de 2018) ;

Les fonds propres prudentiels consolidés de BPF sont désormais calculés conformément à cette nouvelle réglementation. Ainsi, la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues (calculée par méthode statistique) est désormais déduite directement des fonds propres de base de catégorie 1. La différence, si elle est positive, est ajoutée aux fonds propres de catégorie 2 dans la limite de 0,6% des expositions pondérées obtenus par les méthodes de notation interne (IRBA et IRBF).

Dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2014, le ratio de fonds propres Bâle III CRD4 au titre du pilier I atteignait ainsi 13,51% contre 14,04% pour le proforma Bâle III au 31 décembre 2013. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 2 436 millions d'euros, tenant



compte de la déduction de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB (-207 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissaient à 1 443 millions d'euros.

Du fait de la structure des fonds propres prudentiels consolidés de la Banque, exclusivement constitués de fonds propres de base de catégorie 1, les changements de définition du « Core Tier 1 » résultant de l'implémentation du « paquet CRD4 » précité n'ont donc pas eu d'impact significatif sur le ratio de solvabilité.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs. Le risque de change correspondant aux dotations sur les succursales et filiales qui ne bénéficient pas d'une exemption de la part de l'ACPR est nul.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Règlement 575/2013/UE précité, comme les fonds propres Bâle III de BPF sont supérieurs au plancher de 80% des fonds propres Bâle I, il n'y a pas d'exigences additionnelles de fonds propres au titre du plancher Bâle I.

La baisse du taux, entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 s'explique principalement par une diminution des fonds prudentiels liée à des prévisions

de distribution de dividendes de 385 millions d'euros incluant 298 millions d'euros de distribution sur les réserves consolidées de la Banque. Cette baisse des fonds propres prudentiel est compensée en partie par une diminution des exigences de fonds propres liée à une baisse des encours pondérés (RWA) du dénominateur, principalement sur le segment Retail consécutive à une amélioration des paramètres de risques.

A noter également, au niveau du numérateur, une baisse de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB (10 millions d'euros) consécutive à des compléments de dépréciation sur les segments corporate au titre des encours sains.

En outre, et comme indiqué dans le rapport annuel 2013, BPF a fait partie des 128 "établissements significatifs" de la zone euro sélectionnés pour la réalisation du Comprehensive Assessment, dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique. Les résultats pour BPF, dans le cadre de l'Asset Quality Review et des Stress Tests EBA, présentent un impact faible de respectivement 7 points de base et 130 points de base, pour un ratio CET1 adverse 2016 de 12,69%, à comparer avec un ratio officiel CET1 2013 de 14,04%.

#### EXIGENCE DE FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	8 pays IRB	8 pays IRB	8 pays IRB
	31 déc. 2014 <sup>1</sup>	31 déc. 2013 Proforma <sup>1</sup>	31 déc. 2013 <sup>2</sup>
<b>Risque de crédit</b>			
Méthode standard	435	506	457
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	457	421	437
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	416	459	495
<b>s/s total</b>	<b>1 308</b>	<b>1 386</b>	<b>1 389</b>
EFP au titre du risque opérationnel (méthode standard)	135	137	137
EFP au titre du risque de change (titres participation hors Zone Euro)	0	0	0
<b>Total des Exigences de Fonds Propres "Bâle" (A)</b>	<b>1 443</b>	<b>1 523</b>	<b>1 526</b>
Base équivalent risques : (A)/0,08=(B)	18 037	19 037	19 075
Fonds propres prudentiels avant ajustement réglementaire			2 687
Ajustement réglementaire/IRB: Perte attendue vs Provision comptable			-217
<b>Fonds propres prudentiels "Bâle" (C)</b>	<b>2 436</b>	<b>2 673</b>	<b>2 470</b>
<b>dont Complément de perte attendue vs dépréciation comptable IFRS</b>	<b>-207</b>	<b>-217</b>	
<b>Taux "Bâle" : (C)/(B)</b>	<b>13,51%</b>	<b>14,04%</b>	<b>12,95%</b>

<sup>1</sup> Les données présentées suivent la réglementation Bâle III.

<sup>2</sup> Les données présentées suivent la réglementation Bâle II.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit sont issues des applicatifs de gestion. Ces derniers, sur les huit marchés couverts par la notation interne à fin 2014, alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour le retail) et BUIC (base corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de BPF.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

### 1.5.8 Perspectives

BPF doit continuer à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de «Financière Captive» du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation des objectifs de croissance rentable fixés dans le cadre du plan «Back in the Race».

BPF s'engagera dès 2015 dans la déclinaison opérationnelle du partenariat avec SCF dans 11 pays européens, qui doit permettre de renforcer la dynamique commerciale et marketing de chacune des Marques Peugeot, Citroën et DS, notamment par une

compétitivité significativement améliorée des offres proposées à leurs clients.

Pour les marchés hors du périmètre de cette coopération, BPF s'attachera à mettre en œuvre les voies et moyens visant à continuer d'accroître l'efficacité des partenariats existants et accompagnera activement le développement du Groupe sur de nouveaux marchés.

## 1.6 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF sont assurées par des directions dédiées et font partie intégrante de la Gestion des Risques, nouvelle dénomination de la Filière Risques depuis l'Arrêté du 3 novembre 2014, dont le responsable est membre du Comité de direction. Il rend également compte de ses missions au Comité d'audit, au Comité risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque

### 1.6.1 Risque d'activité

#### Facteurs de risque

Six facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

### 1.6.2 Risque de crédit

#### Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si BPF a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont développés et backtestés par des experts travaillant au Siège. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail), tous deux gérés et contrôlés par

souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités: le Comité risques, l'ALCO (ALM Comité), Comité modèle et Bâle II et le Comité d'audit. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités, soit sont informés de leur teneur.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

- le volume de ventes des Marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des Marques qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes (positives ou négatives), ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes du siège et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA) pour les pays ayant reçu cette homologation par l'ACPR (8 pays à fin 2014). Ces modèles sont également développés et backtestés en central. Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés sur la base des classes de risques qui sont-elles mêmes modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité Corporate hors réseau et assimilés, deux modèles de notation des contreparties ont été développés et sont régulièrement backtestés, l'un pour la France (modèle Bâle 2 / IRBF) et l'autre s'appliquant hors France. Ces modèles sont régulièrement backtestés et font l'objet de benchmarks avec des notations externes. Pour l'activité Corporate réseau deux modèles (l'un pour la France et l'autre hors France) ont été développés pour l'ensemble des pays. Ils sont utilisés tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille. Pour huit des pays dans lesquels BPF est implantée ce modèle est homologué IRBF.

Tous les modèles sont régulièrement backtestés et soumis depuis 2014 à une validation technique réalisée par la filière Risque (6 modèles en 2014)

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à

l'analyse individuelle est non nulle. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sain est en cours de développement. Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2014 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle

La maîtrise du risque est notamment fondée sur:

- une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement Corporate Réseau – Retail ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés:

- la fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées, les lignes de crédit sont associées à des produits financiers qui disposent de leurs propres lignes sachant que celle-ci ne sont pas fongibles entre elles ;
- des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui

corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions a minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- le suivi des utilisations de lignes (fait quotidiennement en local et à fréquence variable au Siège), des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;

- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- un Comité de crédit local mensuel auquel participent sans voix délibérative des représentants des Marques Peugeot, Citroën et DS ;
- des réunions à fréquence a minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité risques, le Comité modèles et le Comité d'audit sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèle est également l'instance où sont validées les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en Comité Bâle 2.

## 1.6.3 Risques financiers et risque de marché

### 1.6.3.1 Risque de liquidité

#### Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures du fait du développement courant 2013 d'une activité d'épargne grand public de

la clientèle et du bénéfice à compter de 2013 de la garantie de l'état français sur son programme d'émission obligataire.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, BPF se finance via des opérations de titrisation et a recours aux opérations de refinancement mises en place par les banques centrales, principalement la BCE.

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel BPF est exposée. De ce fait, une attention et une vigilance tout particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que BPF est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de BPF à refinancer sans gap de maturité sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de stress scénarios afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets:

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des

sources de financements externes et des prêteurs et une facilité de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée).

- Des limites et indicateurs de risque dont les principaux sont:
  - La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir ;
  - Un niveau de coefficient de liquidité minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
  - Etre en mesure d'assurer une poursuite de l'activité, sans la limiter, sur une période d'au moins six mois en faisant appel à la seule sécurité financière disponible et en faisant l'hypothèse que durant cette période l'accès aux marchés de capitaux n'est pas possible et que de nouvelles lignes bancaires ne peuvent être mises en place ;
  - La simulation de stress scénarios et la définition d'un « plan d'urgence de liquidité ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des

indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale définie par le Comité ALM (Asset and Liability Management) trimestriel, le niveau de

risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

### 1.6.3.2 Risque de taux d'intérêt

#### Facteurs de risque

La politique fixée vise à ne pas être en situation de risque de taux et donc à utiliser si nécessaire des instruments financiers dérivés pour atteindre cet objectif. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

A l'actif, la couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments

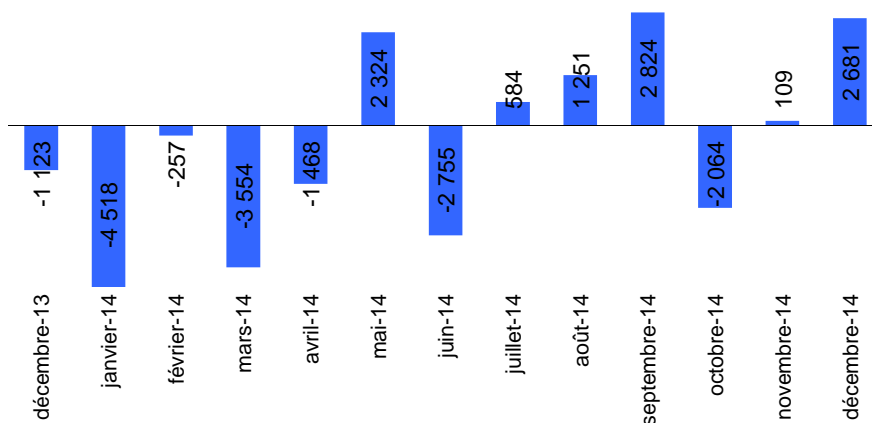
de taux ne sont pas liquides, par des ressources de financement tirées à taux fixe. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court-terme. Cette stratégie de couverture permet à la partie sensible au risque de taux de tous les actifs de la Banque d'être rémunérés sur la base de taux court-terme. Au Passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est couvert par la conversion en un taux basé sur le benchmark à trois mois ou moins à travers la mise en place de dérivés adaptés.

#### Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Au 31 décembre 2014, la sensibilité à une hausse de 1% de l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat

positif de 2,681 millions d'euros. Au cours de l'année 2014, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -4,518 millions d'euros et +2,824 millions d'euros.

#### SENSIBILITE A UNE HAUSSE DES TAUX DE 1% (en milliers d'euros)



Afin d'assurer un coût optimal de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, BPF se donne la possibilité, en fonction des anticipations d'évolution des taux à long terme, de se couvrir contre une hausse de ceux-ci. Ces couvertures sont conformes aux règles de couverture Cash-Flow Hedge en IAS39, qui sont de nature à faire apparaître

toute sur-couverture. Ainsi, ces opérations n'excèdent jamais un à deux semestres de production et sont minorées pour tenir compte d'un risque toujours potentiel de moindre production. Au 31 décembre 2014, la production future ne fait pas l'objet d'une couverture par anticipation du risque de taux.



La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets:

- une définition de la politique générale ;
- une limite permettant d'intégrer la nécessaire « granularité » des swaps mis en place ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés bénéficiant des Conventions ISDA/FBF et avec appel de marge (CSA).

### 1.6.3.3 Risque de contrepartie

#### Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à trois titres:

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous forme de dépôt bancaire auprès des contreparties du Groupe PSA, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital ou en performance par ces mêmes banques, soit sous la forme de Bons monétaires. Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité mensuel de refinancement, le Comité risques et le Comité d'audit suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

- le placement de sa facilité de liquidité.
- la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

actives (98,05% de l'encours à fin décembre 2014). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement de BPF ainsi que lors des Comités risques et des Comités d'audit. Le Comité de refinancement de BPF est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

### 1.6.3.4 Risque de Change

#### Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change:

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2014, la position de change structurelle s'élève à 491 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2014, la position de change opérationnelle s'élève à

-1,4 millions d'euros, inférieur à notre limite interne de 5 millions d'euros en contre-valeur, mais à noter une exposition en GBP dépassant légèrement et ponctuellement la limite interne de 1 million d'euros par devise).

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dument cernées peuvent

ne pas être couvertes. Une limite de position résiduelle d'une contre-valeur maximale de 5 millions d'euros a été fixée avec un maximum de 1 million d'euros par devise.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité mensuel de refinancement, Comité d'audit et Comité risques.

### 1.6.3.5 Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont

pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

### 1.6.4 Risques liés aux opérations de titrisation

#### Facteurs de risque

Les titrisations initiées par BPF sont des cessions sans recours à des Fonds Commun de Titrisation et la Banque conserve une partie du risque au travers de la détention de parts dites subordonnées de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris, les réserves de liquidité.

Outre la détention de parts du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par BPF sont :

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, BPF s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, BPF dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir essentiellement, un pays - une technique de financement - une typologie de financement - une typologie de clientèle. Les créances

- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact pour celles des titrisations à rechargement ;
- une appréciation inadéquate de la substance économique de l'opération ou de la qualité des actifs au moment de l'origination de l'opération.

Ces trois risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto loans.

sont toujours originées, portées et gérées par une filiale ou une succursale de BPF (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion client et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation de BPF sont notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

### 1.6.5 Risque de concentration

#### Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de BPF.

BPF tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

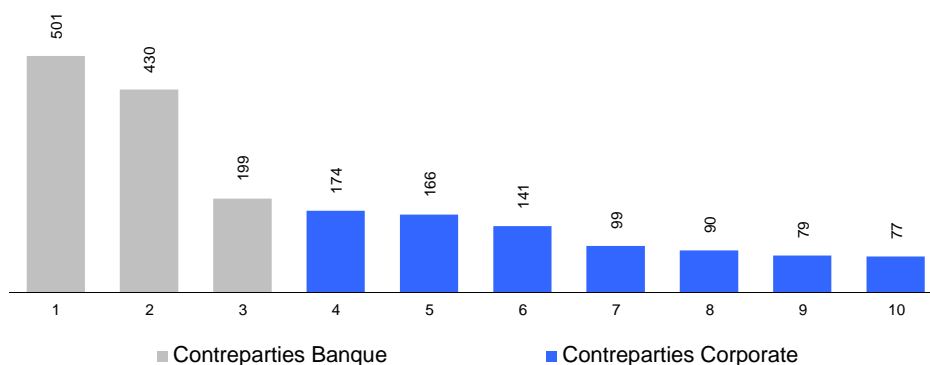
Au 31 décembre 2014, les engagements de BPF envers le Groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 267

millions d'euros soit 11,0 % des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 1 954 millions d'euros soit 80,2% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 1 130 millions d'euros / 46,4% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 518 millions d'euros / 21,3% des fonds propres prudentiels ;
- Corporate hors réseau et assimilés : 306 millions d'euros / 12,6% des fonds propres prudentiels ;

**LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT**  
(Montants exprimés en millions d'euros, hors groupe PSA Peugeot Citroën)



### 1.6.6 Risque opérationnel

#### Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la

Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

#### Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit pour l'essentiel, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

### 1.6.7 Risque de non-conformité

#### Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

## Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des

personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base du contrôle des risques de non-conformité. Un suivi et une analyse, en corrobore le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

### 1.6.8 Risque de réputation

#### Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en :

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;

- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Afin de mieux suivre son risque de réputation BPF a mis en place un dispositif de suivi de discussions et des messages figurant dans des forums, blogs, etc.

### 1.6.9 Risque des activités d'assurance et services

BPF exerce une activité d'assureur à travers deux compagnies d'assurance, dont l'une « vie » et l'autre « non vie », qui proposent des contrats

d'assurance vendus avec les contrats de financement commercialisés par BPF.

#### Facteurs de risque

L'activité Assureur de BPF supporte quatre risques :

- Les risques liés aux actes de proposition d'offres d'assurance et actes de vente de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés ;
- le risque de contrepartie.

#### Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrés par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque mois en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des

assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge

sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique tenu mensuellement. Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles d'intermédiation en assurance dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et amplifier la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors de Comités Marketing Assurance (IMC) de Comité Commerce Assurance (ICC) tenus mensuellement avec les Responsables Assurance de chaque filiales et succursales de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysés et discutés lors de chaque Conseil d'Administration des entités constituant le Pôle Assurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français ;

- une durée maximale des placements n'excédant pas cinq ans ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

Les ratios prudentiels de solvabilité « Solvency 1 » font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des Compagnies. Les procédures locales des Compagnies vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

L'année 2014 a marqué le lancement de la phase préparatoire de l'application des règles Solvency II qui entreront en vigueur en 2016, entraînant le respect de toutes les exigences relatives à la gouvernance des compagnies, ainsi que la soumission à l'autorité de contrôle d'un rapport FLA (Forward Looking Assessment), outil intégré permettant l'évaluation des besoins de solvabilité liés au profil de risque des compagnies. Le processus de préparation, les méthodologies de calcul et le rapport final ont été soigneusement affinés et des commentaires détaillés ont été reçus de l'autorité de contrôle. Les résultats des simulations de besoins en capital requis selon Solvency II réalisées en utilisant le modèle standard ont été présentés aux conseils d'administration des compagnies. Ces résultats pour 2014 sont satisfaisants, tenant compte des niveaux actuels de capitalisation de nos sociétés.

## 1.6.10 Corrélation entre BPF et son actionnaire

### Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance à 100% à un Groupe automobile et du fait de ses activités captives, l'activité et la rentabilité de BPF peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA Peugeot Citroen :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers,

les perspectives de rentabilité et in fine le rating du Groupe PSA Peugeot Citroen ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de Marque du Groupe PSA Peugeot Citroen.

### Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios. Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau de notation à court et à long terme du Groupe PSA Peugeot Citroen et de BPF. La répercussion sur la

notation de BPF de la dégradation de la notation de son actionnaire sous certains seuils et le fait que la note à court terme et/ou la note à long terme puisse ne plus être Investment grade ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du « Contingency plan » du risque de liquidité.

## 1.7 Contrôle interne

Conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

### 1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

#### 1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

#### 1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de BPF. Il est organisé en trois départements:

- contrôle de la conformité ;
- contrôle des risques opérationnels des sociétés financières et des structures centrales ;
- contrôle des risques opérationnels comptables, informatiques, de refinancement et de trésorerie.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions des deux départements de contrôle des risques opérationnels portent sur:

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales, les filiales et les succursales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;

- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif, en cours d'extension à de nouveaux domaines, couvre d'ores et déjà la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques de la Banque.
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ces départements contrôlent notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1er niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques maintenue par la fonction de gestion des risques de la Banque, qui recense l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

### 1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit de BPF sera remplacé à partir de

2015 par un Comité des risques. Ce Comité des risques qui se réunira au moins 4 fois par an reprendra notamment toutes les prérogatives du Comité d'audit et sera composé des mêmes membres.



### 1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, Bâle II

entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la filière Risques sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

### 1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision :

- les évolutions du dispositif Bâle II ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

## 1.8 Actionnariat

### 1.8.1 Capital

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision du régulateur bancaire français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de 177 408 000 euros, versé au 8 novembre 2002, est resté inchangé depuis cette date.

Il est réparti entre 11 088 000 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 994 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par PSA, à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 1 780 002 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 000 001 actions soit 9,02% du capital de BPF). 3 actions sont également détenues individuellement par 3 membres du Conseil d'Administration.

### 1.8.2 Conventions intra-Groupe

BPF est engagée avec le Groupe PSA Peugeot Citroën ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement et de la trésorerie selon lequel PSA, à travers son département « Corporate Financement et Trésorerie », agit pour le compte de BPF sur les questions relatives à la gestion de la trésorerie, aux opérations placées sur les marchés des capitaux, au refinancement et aux

opérations de titrisation. PSA gère également le risque de contrepartie, les risques de change et de taux et le risque de liquidité. PSA fournit enfin à BPF une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2014 se sont élevés à 82 millions d'euros.

### 1.8.3 Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Avril 2015

#### Délibérations à caractère ordinaire :

#### **Première résolution : Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés du groupe BANQUE PSA FINANCE, des commentaires du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes

consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31.12.2014, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

#### **Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2014, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2014, qui font ressortir un bénéfice de 317.788.792,06 euros.

#### **Troisième résolution : Affectation du résultat de la société**

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 1.171.528.228,32 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2014 à hauteur de 317.788.792,06 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent à hauteur de 853.739.436,26 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- aux actions : 384.753.600,00 euros
- au report à nouveau : 786.774.628,32 euros

Un dividende de 34,70 euros par action sera mis en paiement dans les jours suivants l'assemblée Générale du 14 avril 2015.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 les dividendes versés ont été respectivement de 48,00 €, 25,30 € et 20,10 €.

#### **Quatrième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe

ALEXANDRE, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### **Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur**

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Carlos

TAVARES, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

#### **Sixième résolution : Jetons de présence**

L'Assemblée Générale décide, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2015, d'allouer un montant global annuel de 48.000 € que le Conseil

d'Administration répartira librement entre les administrateurs.

#### **Septième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve

ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont mentionnées.

#### **Huitième résolution : Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe

du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

## **1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration**

### **1.8.4.1 Conseil d'administration**

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

## Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2014 par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

<p><b>Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON</b>  <b>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</b>            Début de mandat : 3 avril 2013            Echéance du mandat: 2020            Né le 19 mars 1965</p>	<p><b>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014</b></p> <p><b>Membre du Directoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot S.A.</li> </ul> <p><b>Vice-Président et Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA International S.A. (Suisse)</li> </ul> <p><b>Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gefco</li> </ul> <p><b>Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automobiles Citroën</li> <li>• Faurecia</li> <li>• Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)</li> <li>• Changan PSA Automobiles Company, Ltd (Chine)</li> </ul> <p><b>Représentant permanent de Peugeot S.A.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot</li> </ul>
<p><b>Philippe ALEXANDRE</b>  <b>Directeur Général et Administrateur</b>            Début de mandat : 25 mars 2009            Echéance du mandat : 2015            Né le 10 Août 1956</p>	<p><b>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014</b></p> <p><b>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar</li> <li>• Société Financière de Banque - Sofib</li> <li>• Compagnie pour la location de véhicules - CLV</li> </ul> <p><b>Chairman of the Board of Directors</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni)</li> </ul> <p><b>Représentant du Gérant Associé, Banque PSA Finance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sofira</li> </ul> <p><b>Vice-Président</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSA Finansman AS (Turquie)</li> </ul>
<p><b>Carlos TAVARES</b>  <b>Administrateur</b>            Début de mandat : 2 avril 2014            Echéance du mandat: 2015            Né le 14 août 1958</p>	<p><b>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014</b></p> <p><b>Président du Directoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot S.A.</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'Administration et Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peugeot Citroën Automobiles</li> </ul> <p><b>Administrateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faurecia</li> <li>• PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)</li> </ul>
<p><b>Michel PHILIPPIN</b>  <b>Administrateur et Président du Comité d'Audit</b>            Début de mandat : 20 avril 2012            Echéance du mandat : 2018            Né le 26 juin 1948</p>	<p><b>Aucun autre mandat exercé au cours de l'exercice 2014</b></p> <p><b>Aucun mandat expiré au cours de l'exercice 2014</b></p>

---

**François PIERSON**

**Administrateur et Membre du Comité d'Audit**

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2019

Né le 29 mai 1947

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Président Directeur Général**

- AGIPI (Association)

**Président du Conseil d'Administration**

- Inter Partner Assistance SA (Belgique)
- Associations Diffusion Services - ADIS (SA)
- AGIPI Retraite (Association)
- Ecole de Management Kedge (Marseille et Bordeaux)
- Ecole de la Seconde Chance (Hauts-de-Seine)

**Président**

- Association Prévention Routière

Administrateur

- AXA Assurances IARD Mutuelle (SAM)
- UCAR (SA)
- ASAF (Association - gestion)
- AFPS (Association - gestion)

- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA Algérie)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA Algérie)
- AXA Aurora Vida, S.A., De Seguros y Reaseguros (SA Espagne)
- AXA Seguros Generales, S.A. De Seguros y Reaseguros (SA Espagne)
- AXA Vida S.A. De Seguros Y Reaseguros (SA Espagne)

**Gérant**

- AGIPI Développement (SARL)

**Mandats expirés au cours de l'exercice 2014**

Président du Conseil d'Administration

- AGIPI Ambition (Sicav)
- AGIPI Actions (Sicav)
- AGIPI Europe (Sicav)
- AGIPI Inflation (Sicav)
- AGIPI Immobilier (Sicav)

**Administrateur**

- AXA Assurances Vie Mutuelle (SAM)
- AXA France Vie (SA)
- AXA General Insurance Co, Ltd (Corée du Sud)
- AXA Global P&C (SA)

---

**Peugeot S.A**

**Administrateur**

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2018

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

**Membre**

- GIE PSA Peugeot Citroën
- Institut pour la Ville en Mouvement

**Olivier BOURGES**

**Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du Comité d'Audit**

Depuis le 1er octobre 2014

Né le 24 décembre 1966

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014****Membre du Conseil de Surveillance**

- Gefco

**Administrateur**

- Automobiles Peugeot
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CrédiPar
- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

**Représentant permanent de Peugeot S.A.**

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën

**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

- Conseil d'Administration du Football Club-Sochaux Montbéliard

**Gérant**

- DJ56

**Automobiles Peugeot****Administrateur**

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2020

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014****Administrateur**

- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.
- GLM1
- Institut pour la Ville en Mouvement
- Société Financière de Banque - Sofib
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

**Gérant associé**

- Peugeot Média Production SNC

**Maxime PICAT**

**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 1er octobre 2012

Né le 26 mars 1974

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014****Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

**Président**

- Peugeot Motocycles
- Peugeot Motor Company Plc (Royaume-Uni)

**Administrateur**

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Peugeot Espana S.A.

**Mandat expiré au cours de l'exercice 2014**

Administrateur

- Beri Italia S.r.l.



**Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2014 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance**

---

**Alain MARTINEZ**

**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 25 juillet 2011

Echéance du mandat: 2015

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Né le 20 septembre 1958

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Président et Administrateur**

- PSA Finance Suisse (Suisse)
- PSA Renting ITALIA SPA (Italie)
- PSA Factor ITALIA SPA (Italie)
- PSA GESTAO- Comérico e Aluguer de Veiculos, SA (Portugal)

**Membre du Conseil de Surveillance**

- PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas)
- BPF Financiranje d.o.o. (Slovénie)

**Chairman**

- Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie)

**Administrateur**

- PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni)
- PSA Financial d.o.o. (Croatie)
- Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas)

---

**Philippe VARIN**

**Administrateur**

Début de mandat : 20 Juillet 2009

Fin du mandat : 31 mars 2014

Né le 8 Août 1952

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Président du Directoire**

- Peugeot S.A.

**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Peugeot Citroën Automobiles

**Président et Administrateur**

- Institut pour la Ville en Mouvement

**Administrateur**

- Faurecia
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)
- Compagnie de Saint Gobain

---

**Bernard DARRIEUTORT**

**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 19 Novembre 2007

Fin de mandat: 28 novembre 2014

Né le 5 Janvier 1949

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Vice-Président**

- Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company (Chine)

**Administrateur**

- PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. (Argentine)

---

**Pierre TODOROV**

**Représentant permanent de Peugeot S.A. et**

**Membre du Comité d'Audit**

Depuis le 28 Juillet 2011

Fin de mandat le 30 septembre 2014

Né le 15 Mai 1958

---

**Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2014**

**Président**

- DJ6

**Membre du Conseil de Surveillance**

- Gefco

**Administrateur**

- Automobiles Peugeot
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédi-par

- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

#### Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën

#### Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

- Conseil d'Administration du Football Club-Sochaux Montbéliard

#### Gérant

- DJ56
- DJ57
- DJ58

## 1.8.4.2 Comités

### A. Le comité d'audit

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le comité d'audit est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du Groupe PSA Peugeot Citroën
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
François PIERSON	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de BPF et Secrétaire Général du Groupe PSA

### B. Le comité exécutif

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Philippe ALEXANDRE	Directeur Général Banque PSA Finance
Alain MARTINEZ	Directeur Général Délégué et Responsable Europe Export et Russie
Andrea BANDINELLI	Président Directeur Général Crédipar
Alexandre SOREL	Responsable Projet coopération avec Santander Consumer Finance
Catherine BOULANGER	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Frantz KRAUTTER	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Opérations et Risques Corporate
Jean-François MADY	Responsable Finances, Assurances, Comptabilité
Jean-Marc SANTOLARIA	Responsable Marketing & Innovation
Laurent DECOTTIGNIES	Responsable Opérations et Risques Corporate
Michel ARNAUD	Responsable Amérique Latine
Patrice VOLOVIK	Responsable Opérations et Risques Retail
Philippe BELORGEY	Responsable Chine et ASEAN
Philippe ERKEL	Responsable système d'information Banque et Service
Philippe GRANGE	Responsable Audit



## 2

**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE  
2014**

2.1.	Bilan consolidé	60
2.2.	Compte de résultat consolidé	61
2.3.	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	62
2.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	62
2.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
2.6.	Notes aux états financiers consolidés	65
2.7.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	126

## 2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Actif</b>		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 4)	308	466
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 5)	455	783
Instruments dérivés de couverture (Note 6)	58	89
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 7)	14	10
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 8)	1 070	1 439
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 9, 34 et 37)	4 039	21 312
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 10 et 24.5)	39	23
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 36.1)	9	43
Actifs d'impôts différés (Note 36.1)	83	136
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	254	563
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 12)	104	83
Immobilisations corporelles (Note 13)	5	17
Immobilisations incorporelles (Note 13)	63	70
Ecarts d'acquisition (Note 14)	1	83
<b>Total des actifs des activités poursuivies</b>	<b>6 502</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>18 529</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'actif (Note 37)</b>	<b>25 031</b>	<b>25 117</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Passif</b>		
Banques centrales, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 15)	4	3
Instruments dérivés de couverture (Note 16)	54	62
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 17 et 37)	6 353	6 268
- dont dettes des activités poursuivies	930	-
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	5 423	-
Dettes envers la clientèle (Note 18)	420	1 334
Dettes représentées par un titre (Notes 19 et 37)	6 135	12 624
- dont dettes des activités poursuivies	2 881	-
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	3 254	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 20 et 24.5)	71	107
Passifs d'impôts courants (Note 36.1)	8	44
Passifs d'impôts différés (Note 36.1)	24	411
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 21)	215	862
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 22.1)	67	56
Provisions (Note 23)	33	49
Dettes subordonnées	-	-
<b>Total des passifs des activités poursuivies</b>	<b>13 384</b>	<b>-</b>
<b>Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>8 508</b>	<b>-</b>
Capitaux propres	3 139	3 297
- Capitaux propres part du groupe	3 101	3 255
- Capital et réserves liées	835	835
- Réserves consolidées	2 474	2 610
- dont résultat net - part du groupe	87	223
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(208)	(190)
- Intérêts minoritaires	38	42
<b>Total du passif (Note 37)</b>	<b>25 031</b>	<b>25 117</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013 proforma</b>
<b>Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (Note 37.2)</b>	<b>397</b>	<b>409</b>
- Intérêts et produits au coût amorti (Notes 28 et 37.3)	413	459
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 24.5)	16	(62)
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 29)	(26)	(61)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.5)	(17)	63
- Intérêts et charges assimilées	(6)	(2)
- Autres produits et charges (Note 30)	17	12
<b>Intérêts et produits nets de placements (Note 37.2)</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	12	14
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur (Note 24.6)	1	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	1
- Frais d'acquisition	-	-
<b>Coût net de refinancement (Note 37.2)</b>	<b>(218)</b>	<b>(230)</b>
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	6	13
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 31)	(102)	(89)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre (Note 32)	(175)	(230)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret	-	-
- Charges sur engagements de financement reçus	(17)	(33)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux (Note 24.5)	36	120
- Intérêts des instruments financiers de couverture	93	128
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.5)	(34)	(122)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur (Note 24.6)	-	-
- Frais d'émission	(25)	(17)
<b>Gains et pertes nets sur opérations de trading</b>	<b>(1)</b>	<b>4</b>
- Opérations de taux (Note 24.6)	(1)	(2)
- Opérations de change	-	6
<b>Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Marge sur prestations de services d'assurance (Note 22.3)</b>	<b>92</b>	<b>107</b>
- Primes acquises	121	138
- Charges de prestations	(29)	(31)
<b>Marge sur autres prestations de services</b>	<b>25</b>	<b>28</b>
- Produits	41	44
- Charges	(16)	(16)
<b>Produit Net Bancaire (Notes 37.2 et 37.3)</b>	<b>309</b>	<b>333</b>
<b>Charges générales d'exploitation (Note 33)</b>	<b>(125)</b>	<b>(130)</b>
- Personnel	(43)	(42)
- Autres charges générales d'exploitation	(82)	(88)
- Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 13)	(19)	(9)
- Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés	-	(2)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>165</b>	<b>192</b>
Coût du risque (Notes 34, 37.2 et 37.3)	(39)	(40)
<b>Résultat d'exploitation (Notes 37.2 et 37.3)</b>	<b>126</b>	<b>152</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	8
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-
Produits des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-
Autres éléments hors exploitation (Note 35)	(11)	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	(382)	(378)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(255)</b>	<b>(218)</b>
Impôt sur les bénéfices (Note 36.2)	44	90
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(211)</b>	<b>(128)</b>
- dont part du groupe	(215)	(143)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	442	594
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 36.2)	(140)	(228)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 3.4)</b>	<b>302</b>	<b>366</b>
<b>Résultat net</b>	<b>91</b>	<b>238</b>
- dont intérêts minoritaires	4	15
- dont part du groupe	87	223
<i>Résultat net des activités poursuivies – part du groupe – par action (en euros)</i>	<i>(19,4)</i>	<i>(12,9)</i>
<i>Résultat net – part du groupe – par action (en euros)</i>	<i>7,9</i>	<i>20,1</i>



## 2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<b>Résultat net</b>	187	(96)	91	376	(138)	238
- dont intérêts minoritaires			4			15
<b>Éléments recyclables par résultat</b>						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)(2)(3)	(1)	-	(1)	5	(2)	3
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	(4)	1	(3)
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	9	(3)	6
Ecart de conversion	(15)	-	(15)	(86)	-	(86)
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	5	-	5	(6)	-	(6)
<b>Total des éléments recyclables par résultat</b>	(16)	-	(16)	(81)	(2)	(83)
- dont intérêts minoritaires			(2)			(6)
<b>Éléments non recyclables par résultat</b>						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(6)	2	(4)	4	(1)	3
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	(6)	2	(4)	4	(1)	3
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	(22)	2	(20)	(77)	(3)	(80)
- dont intérêts minoritaires			(2)			(6)
<b>Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	165	(94)	71	299	(141)	158
- dont intérêts minoritaires			2			9
- dont part du groupe			69			149

(1) Les montants constatés en capitaux propres au titre de la couverture en Cash Flow Hedge, ainsi que l'impôt différé associé, sont recyclés en résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

(2) Comprend les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie, notamment les swaptions. La valeur intrinsèque des swaptions à l'échéance est étalée sur la durée du swap externe mis en place en couverture de l'encours de crédit correspondant (dans le cadre de la couverture de juste valeur). La part de résultat constatée sur la période est un produit de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 24.2).

(3) Dont -1,5 million d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture au 31 décembre 2014 (+9,2 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Réserves consolidées	Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves		Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion			
<b>Au 31 décembre 2012</b>	177	340	318	2 665	(4)	(5)	(107)	3 384	38	3 422
1ère application IFRIC 21 (2)				3				3		3
<b>Au 1er janvier 2013</b>	177	340	318	2 668	(4)	(5)	(107)	3 387	38	3 425
Dividendes versés par :										
- Banque PSA Finance				(281)				(281)		(281)
- les autres sociétés									(5)	(5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				223	4	3	(81)	149	8	157
<b>Au 31 décembre 2013</b>	177	340	318	2 610	-	(2)	(188)	3 255	41	3 296
Dividendes versés par :										
- Banque PSA Finance				(223)				(223)		(223)
- les autres sociétés				-					(5)	(5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				87	(1)	(4)	(13)	69	2	71
<b>Au 31 décembre 2014</b>	177	340	318	2 474	(1)	(6)	(201)	3 101	38	3 139

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application de la norme IFRIC 21 "Taxes prélevées par une autorité publique" est obligatoire au 1er janvier 2014 et rétrospective (cf. Notes 2 et 3).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

Les fonds propres prudentiels Bâle III sont calculés de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013 proforma Bâle III</b>
<b>Capitaux propres consolidés publiables : Part du Groupe</b>	<b>3 101</b>	<b>3 255</b>
Distribution prévisionnelle Groupe PSA Peugeot Citroën	(385)	(223)
Immobilisations incorporelles (périmètre prudentiel)	(62)	(55)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	1	1
Ecarts d'acquisitions	(1)	(83)
Impôts différés activés sur déficits, dépendant de bénéfices futurs	(20)	(72)
Actifs de retraites complémentaires	(10)	(4)
Déduction des fonds propres prudentiels: Perte attendue vs Dépréciation comptable	(207)	(217)
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres prudentiels	19	71
<b>Fonds propres prudentiels Bâle III</b>	<b>2 436</b>	<b>2 673</b>
<b>Taux Bâle III</b>	<b>13,51%</b>	<b>14,04%</b>

Pour rappel, fonds propres prudentiels Bâle II tels que livrés au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2013</b>
<b>Fonds propres de base</b>	
Capitaux propres consolidés publiables	3 294
Mise en équivalence des sociétés d'assurances : part des minoritaires	(16)
Capitaux propres consolidés réglementaires (1)	3 278
Plus-values latentes sur couverture de flux de trésorerie	1
Distribution prévisionnelle groupe PSA Peugeot Citroën	(229)
Distribution prévisionnelle minoritaires	-
Immobilisations incorporelles	(44)
Ecarts d'acquisition	(83)
<b>Fonds propres de base</b>	<b>2 923</b>
<b>Déduction des fonds propres de base</b>	
Participations dans les établissements de crédit	(10)
Participations dans les sociétés d'assurance	-
Titres des sociétés mises en équivalence	(226)
- dont sociétés d'assurances	(143)
<b>Total des déductions</b>	<b>(236)</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>2 687</b>
Déduction des fonds propres prudentiels : Perte attendue vs Provision comptable	(217)
<b>Fonds propres prudentiels Bâle II</b>	<b>2 470</b>
<i>(cf. paragraphe "Exigences de fonds propres" du rapport de gestion)</i>	
<b>Taux Bâle II</b>	<b>12,95%</b>

(1) Pour le calcul des fonds propres réglementaires, les sociétés d'assurances sont mises en équivalence.

## 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013 proforma</b>
<b>Résultat net revenant à Banque PSA Finance</b>	<b>(215)</b>	<b>(143)</b>
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	251	248
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	4	15
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(12)	(8)
- Variation des autres provisions et amortissements	65	26
- Variation des impôts différés	(80)	(159)
- Résultats sur cessions	-	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>13</b>	<b>(21)</b>
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	18	(62)
- dettes envers les établissements de crédit	269	(396)
Variation des créances sur la clientèle	375	333
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	344	(5)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	31	167
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1
- instruments dérivés de couverture	29	195
- dettes représentées par un titre	(547)	(553)
Variation des autres actifs d'exploitation	33	34
Variation des autres passifs d'exploitation	(118)	(171)
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>448</b>	<b>(478)</b>
Acquisitions de filiales	(9)	(30)
Cessions de filiales	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(15)	(7)
Cessions d'immobilisations	2	4
Effet des variations de périmètre	-	-
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(22)</b>	<b>(33)</b>
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën	(228)	(286)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentation de capital	-	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	231	133
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières</b>	<b>3</b>	<b>(153)</b>
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	(251)	(248)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(1 197)	(2 046)
<b>Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>(1 448)</b>	<b>(2 294)</b>
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	302	366
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	1 746	2 866
Dividendes nets versés des activités destinées à être reprises en partenariat	(231)	(133)
<b>Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>1 817</b>	<b>3 099</b>
Effets des variations de cours de change	1	(6)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>799</b>	<b>135</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 804</b>	<b>1 669</b>
Caisse, Banques centrales, CCP	466	18
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	200	649
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 138	1 002
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-	-
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>2 603</b>	<b>1 804</b>
Caisse, Banques centrales, CCP	331	466
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	23	-
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	299	200
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 332	1 138
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	970	-
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	641	-

## 2.6 Notes aux états financiers consolidés

### Notes annexes

<b>Note 1</b>	Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe	<b>66</b>
<b>Note 2</b>	Principes comptables	<b>70</b>
<b>Note 3</b>	Incidences IFRS 5 et IFRIC 21 dans la présentation des états financiers	<b>79</b>
<b>Note 4</b>	Caisse, banques centrales, CCP	<b>84</b>
<b>Note 5</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	<b>84</b>
<b>Note 6</b>	Instruments dérivés de couverture - actifs	<b>85</b>
<b>Note 7</b>	Actifs financiers disponibles à la vente	<b>86</b>
<b>Note 8</b>	Prêts et créances sur les établissements de crédit	<b>86</b>
<b>Note 9</b>	Prêts et créances sur la clientèle	<b>87</b>
<b>Note 10</b>	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	<b>91</b>
<b>Note 11</b>	Comptes de régularisation et actifs divers	<b>91</b>
<b>Note 12</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence	<b>91</b>
<b>Note 13</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	<b>93</b>
<b>Note 14</b>	Ecarts d'acquisition	<b>94</b>
<b>Note 15</b>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	<b>94</b>
<b>Note 16</b>	Instruments dérivés de couverture - passifs	<b>95</b>
<b>Note 17</b>	Dettes envers les établissements de crédit	<b>96</b>
<b>Note 18</b>	Dettes envers la clientèle	<b>97</b>
<b>Note 19</b>	Dettes représentées par un titre	<b>98</b>
<b>Note 20</b>	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	<b>100</b>
<b>Note 21</b>	Comptes de régularisation et passifs divers	<b>100</b>
<b>Note 22</b>	Activités d'assurance	<b>101</b>
<b>Note 23</b>	Provisions	<b>103</b>
<b>Note 24</b>	Instruments financiers à terme	<b>103</b>
<b>Note 25</b>	Echéanciers et risques de liquidité	<b>108</b>
<b>Note 26</b>	Juste valeur des actifs et passifs financiers	<b>110</b>
<b>Note 27</b>	Autres engagements	<b>111</b>
<b>Note 28</b>	Intérêts et produits au coût amorti	<b>113</b>
<b>Note 29</b>	Intérêts des instruments financiers de couverture	<b>113</b>
<b>Note 30</b>	Autres produits et charges	<b>113</b>
<b>Note 31</b>	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	<b>114</b>
<b>Note 32</b>	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	<b>114</b>
<b>Note 33</b>	Charges générales d'exploitation	<b>114</b>
<b>Note 34</b>	Coût du risque	<b>115</b>
<b>Note 35</b>	Autres éléments hors exploitation	<b>116</b>
<b>Note 36</b>	Impôt sur les bénéficiaires	<b>117</b>
<b>Note 37</b>	Information sectorielle	<b>119</b>
<b>Note 38</b>	Informations relatives aux implantations à l'étranger	<b>123</b>
<b>Note 39</b>	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	<b>124</b>
<b>Note 40</b>	Honoraires des Commissaires aux Comptes	<b>125</b>
<b>Note 41</b>	Evénements postérieurs à la clôture	<b>125</b>

## Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe**

### A. Faits marquants de l'exercice

#### Mise en place d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF) ont annoncé le 10 juillet la signature d'un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, prendra la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforcera la compétitivité des marques du Groupe PSA Peugeot Citroën leur permettant une meilleure pénétration du marché de financement automobile. Elle dynamisera et pérenniser les activités de Banque PSA Finance grâce à des offres compétitives réservées aux marques et aux clients de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de l'opération couvrira environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

Le 02 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ont annoncé que les deux premières sociétés communes ont obtenu l'accord des autorités de régulation de réaliser des opérations bancaires en France et au Royaume-Uni. Ces sociétés assureront désormais le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays. Ces deux premières sociétés représentent 53 % de l'encours concerné par l'accord-cadre. Les démarrages des activités des 9 autres pays devraient être finalisés courant 2015 et début 2016.

Ces opérations ont été approuvées par les autorités de la concurrence européenne le 3 décembre 2014 et les autorités de régulation du secteur bancaire (Banque Centrale Européenne) le 28 janvier 2015.

Les nouvelles sociétés détenues à parité et consolidées par mise en équivalence par Banque PSA Finance permettront à Banque PSA Finance de renforcer sa rentabilité dans ces pays et également de réaliser une remontée de trésorerie de l'ordre de 1,5 milliards d'euros à la division automobile du Groupe PSA Peugeot Citroën d'ici 2018.

Le démarrage de ces sociétés communes renforcera le financement des activités de Banque PSA Finance et lui permettra ainsi de retrouver toute sa capacité d'accès aux marchés.

Les impacts comptables conformément à la norme IFRS 5 sont décrits au paragraphe I de la Note 2 et dans la Note 3.

#### Résultat de l'AQR et ses conséquences comptables

Banque PSA Finance a participé au processus d'évaluation des actifs dans le cadre de l'Asset Quality Review (AQR) sous la tutelle de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la mise en place du Mécanisme de Supervision Unifiée (MSU).

Les résultats de Banque PSA Finance à l'AQR ont été réussis avec succès traduisant la pertinence et la solidité de son business model : plus de 50% des encours de Banque PSA Finance, principalement en France et Europe du sud, ont été évalués. L'impact potentiel de l'AQR est négligeable : -7 points de base sur le ratio Core Tier 1 de la

banque ou encore 0,1% sur les encours de crédit. Les points suivants sont à noter :

- La dépréciation statistique Retail n'a pas fait l'objet de demande d'ajustement ;
- Sur certains dossiers Corporate, le régulateur a formulé des demandes de dépréciation individuelle comptable non significatives, qui ont été comptabilisées à fin 2014 ;
- Compte tenu des bonnes pratiques, le régulateur a demandé à Banque PSA Finance de développer un modèle de dépréciation des encours Corporate sains présentant des éléments de risque. Ce modèle est en cours de développement. Banque PSA Finance a néanmoins constaté une dépréciation collective de 14,6 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2014 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle.

#### Garantie de l'Etat pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se financer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie.

Un comité de suivi de la garantie, intégrant des représentants de l'Etat français et du Groupe, veille à la bonne mise en œuvre de la garantie.

Cette garantie a été utilisée à hauteur de 1 500 millions d'euros et bénéficie à deux émissions d'EMTN jusqu'à leur remboursement : 1 200 millions d'euros émis en avril 2013 et 300 millions d'euros émis en juillet 2014 (cf. Note 19.1). Ces deux émissions continueront de bénéficier de cette garantie.

A la suite du démarrage, en France et au Royaume-Uni, des premières sociétés communes détenues à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF et affiliés), Banque PSA Finance a communiqué le 02 février 2015 la décision de ne plus avoir recours à la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions.

#### Les autres sources de financement

Banque PSA Finance a signé des renouvellements ou des nouvelles lignes bancaires bilatérales pour un montant excédant 1 700 millions d'euros sur l'exercice. Ceux-ci ont permis de maintenir les ressources bancaires de Banque PSA Finance sur 2014. Les lignes tirées représentent 5 333 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 4 299 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 17).

Banque PSA Finance a annoncé le 06 février 2015 la mise en place d'un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 700 millions d'euros pour une maturité de cinq ans. Cette ligne de crédit s'inscrit dans le cadre du lancement du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en France et au Royaume-Uni, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées. Simultanément, Banque PSA Finance a remboursé et annulé le Term-loan syndiqué d'un montant de 4 099 millions d'euros et les lignes de back-up syndiquées de 3 146 millions d'euros.

Parallèlement, les financements collatéralisés obtenus auprès de la BCE ont représenté au 31 décembre 2014 un montant de 1 300 millions d'euros (cf. Note 17). Cette source de financement était utilisée par Banque PSA



Finance à hauteur de 1 700 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le montant total des actifs déposés en collatéral auprès de la BCE s'est établi à 2 009 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 749 millions d'euros de créances clientèle contre 2 957 millions d'euros au 31 décembre 2013 dont 1 128 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1).

Par ailleurs, l'encours des titrisations placées dans le marché (y compris le FIDC au Brésil) a progressé de 5 058 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 5 595 millions d'euros au 31 décembre 2014 (y compris créances rattachées, cf. Note 19.1). Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 8 864 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 8 788 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 9.5).

L'offre de compte sur livret rémunéré à l'intention des particuliers, lancée en France en 2013, a été étendue en 2014 à l'Allemagne et la Belgique. Elle représente un encours de 2 074 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 1 074 millions d'euros en Allemagne.

En France, « DISTINGO », l'offre de compte sur livret rémunéré, s'est élevé à 952 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 955 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La stratégie de développement produit avec le compte sur livret rémunéré permet ainsi à Banque PSA Finance de répondre aux attentes du marché tout en poursuivant sa politique de diversification en matière de refinancement.

Ces différentes sources de financement assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois, et jusqu'au closing des opérations avec Santander Consumer Finance (cf. Note 27.4).

## B. Evolution du périmètre

En février 2013, la filiale CrédiPar a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2007 au FCC Auto ABS 2007-1. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le FCC étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En avril 2013, la filiale Sofira a cédé au FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 818 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 808 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (550 millions d'euros), des obligations de classe S notées Aaa/AAA (30 millions d'euros) et des obligations de classe B (228 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis avril 2013.

En mai 2013, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS 2013-1 des créances pour un montant de 478 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (362 millions d'euros) et des obligations de classe B (116 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis mai 2013.

En juin 2013, la filiale CrédiPar a cédé 495 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS 2013-2. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (450 millions d'euros), des obligations mezzanine de classe B notées A+/A2 (20 millions d'euros) et des obligations de classe C (25 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce

dernier est consolidé par intégration globale depuis juin 2013.

En octobre 2013, d'une part, la succursale allemande de Banque PSA Finance a cédé au FCT Auto ABS German Lease Master des créances pour un montant de 20 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (14 millions d'euros) et des obligations de classe B (6 millions d'euros). D'autre part, la filiale CrédiPar a cédé au FCT Auto ABS2 2013-A des créances pour un montant de 735 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (522 millions d'euros), des obligations de classe B notées A2/A (52 millions d'euros) et des obligations de classe C (162 millions d'euros). La succursale et la filiale conservent l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées aux fonds. En conséquence, ces deux fonds sont consolidés par intégration globale depuis octobre 2013.

En octobre 2013, la succursale italienne de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2007 au véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2007-2. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce fonds. Le fonds étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En novembre 2013, la succursale allemande a d'une part cédé au FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013 302 millions d'euros de créances de financement de stock aux Réseaux, pour un montant de 297 millions d'euros après décote. Le fonds a émis des obligations de classe A notées Aaa/AAA (189 millions d'euros) et des obligations de classe B (108 millions d'euros). Elle a d'autre part cédé 230 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS German Loans Master. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/Aaa (196 millions d'euros) et des obligations de classe B (34 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées aux fonds. En conséquence, ces deux fonds sont consolidés par intégration globale depuis novembre 2013.

En novembre 2013, la filiale suisse a cédé au fonds Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH des créances pour un montant de 245 millions d'euros correspondant aux loyers futurs de contrats de location longue durée. Le fonds a émis des obligations de classe A (196 millions d'euros) et un certificat subordonné souscrit par la filiale suisse (49 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2013.

En décembre 2013, la filiale française SNDA a fusionné avec Banque PSA Finance par Transmission Universelle de Patrimoine. La filiale étant consolidée, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En février 2014, la succursale allemande de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2010 au compartiment 2010-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le fonds commun de créances étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

La société PSA Finance S.C.S, détenue à 100% par Banque PSA Finance, a été liquidée en juin 2014, sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.



En juin 2014, la filiale Retail Prod Zrt a été créée en Hongrie pour abriter l'activité de financement Retail, que lui a transférée l'actuelle filiale hongroise PSA Finance Hungaria Zrt, détenue à 97,56 % par PSA Financial Holding B.V., filiale à 100 % de Banque PSA Finance, et à 2,44 % par Banque PSA Finance. La nouvelle filiale est elle aussi détenue à 97,56 % par PSA Financial Holding B.V. et à 2,44 % par Banque PSA Finance, et consolidée par intégration globale depuis juin 2014. En conséquence, cette opération de transfert est sans impact sur les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

La nouvelle filiale est appelée à être cédée au cours du premier semestre 2015. Cette opération, non significative à l'échelle du groupe Banque PSA Finance, n'entre pas dans le champ d'IFRS 5.

En juillet 2014, création d'une succursale en Belgique pour abriter l'offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en Belgique. Elle est consolidée par intégration globale depuis juillet 2014.

En septembre 2014, la succursale italienne a cédé 460 millions d'euros de créances de financement automobile au véhicule de loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l. Le véhicule a émis des obligations de classe A notées AA+/AA (403 millions d'euros) et des obligations de classe B (57 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis septembre 2014.

En novembre 2014, Banque PSA Finance a acheté la filiale Economy Drive Cars Ltd à Peugeot Citroën Retail UK. Ainsi la filiale PSA Wholesale Ltd pourra céder à cette nouvelle filiale les titres qu'elle détient dans Vernon Wholesale Investments Company Ltd, avant la prise de participation à hauteur de 50% de Santander dans PSA Wholesale Ltd prévue début 2015. Elle est consolidée par intégration globale depuis novembre 2014.

En décembre 2014, la filiale française Crédipar a cédé 430 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS3 2014-1. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/AAA (397 millions d'euros), des obligations mezzanine de classe B notées A/A (23 millions d'euros) et des obligations de classe C (10 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis décembre 2014.

## C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	Participation de Banque PSA Finance			% intérêts au 31 décembre	
		Directe %	Indirecte		2014	2013
			%	Détenue par		
<b>Succursales</b>						
Succursale en Allemagne	Allemagne	-	-	-	-	-
Succursale en Autriche	Autriche	-	-	-	-	-
Succursale en Espagne	Espagne	-	-	-	-	-
Succursale en Italie	Italie	-	-	-	-	-
Succursale en Pologne	Pologne	-	-	-	-	-
Succursale au Portugal	Portugal	-	-	-	-	-
Succursale au Royaume-Uni	Royaume-Uni	-	-	-	-	-
Succursale en Belgique	Belgique	-	-	-	-	-
<b>Sociétés consolidées par intégration globale</b>						
<i>Financement des ventes en France (Filiales)</i>						
Crédipar	France	100	-		100	100
CLV	France	-	100	Crédipar	100	100
Sofib	France	100	-		100	100
Sofira	France	98	-		98	98
<i>Financement des ventes à l'étranger (Filiales)</i>						
BPF Algérie	Algérie	2	98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	Argentine	50	-		50	50
PSA Finance Belux	Belgique	5,25	94,75	PSA Financial Holding B.V.	100	100
Banco PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	Brésil	100	-		100	100
PSA Financial d.o.o.	Croatie	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Hungaria Zrt.	Hongrie	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	100	100
Retail Prod Zrt	Hongrie	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	100	-
PSA Renting Italia S.p.A.	Italie	100	-		100	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	Mexique	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	100	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	-	100	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	Pologne	100	-		100	100
PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	Portugal	97	1	PSA Financial Holding B.V.	98	98
PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	République Tchèque	0,02	99,98	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	100	-		100	100
Bank PSA Finance Rus	Russie	65	35	PSA Financial Holding B.V.	100	100
PSA Finance Slovakia S.r.o.	Slovaquie	0,16	99,84	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Financiranje d.o.o.	Slovénie	-	50	PSA Financial Holding B.V.	50	50
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	82,35	17,65	PSA Financial Holding B.V.	100	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	100	-		100	100
<i>Assurance (Filiales)</i>						
PSA Assurance S.A.S.	France	90	-		90	90
PSA Services Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Assurance S.A.S.	90	90
PSA Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
PSA Life Insurance Ltd	Malte	0,01	99,99	PSA Services Ltd	90	90
<i>Autres sociétés (Filiales)</i>						
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	-	94,54	Succursale en Italie	94,54	94,54
PSA Finance S.C.S.	Luxembourg	-	-		-	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Peugeot Finance International N.V.	Pays-Bas	100	-		100	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	Royaume-Uni	-	100	Economy Drive Cars Ltd	100	100
Economy Drive Cars Ltd	Royaume-Uni	100	-		100	-
<i>Entités ad hoc</i>						
FIDC	Brésil	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2010-1	France	-	-		-	100
FCT Auto ABS 2011-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2012-1	France	-	-		100	100
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	-	-		100	100
FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	-	-		100	100
FCT Auto ABS French Loans Master	France	-	-		100	100
Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	-	-		100	100
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2013-1	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS 2013-2	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS German Lease Master	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS2 2013-A	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	-	-		100	100
FCT Auto ABS German Loans Master	France	-	-		100	100
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	-	-		100	100
Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	-	-		100	-
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01	France	-	-		100	-
<b>Sociétés mises en équivalence</b>						
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (Partenariats - Coentreprises)	Chine	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	50	50

## Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2013, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2014.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- **IFRS 10** – Etats financiers consolidés et l'**amendement IAS 27** – Etats financiers individuels, qui remplacent la **norme IAS 27** – Etats financiers consolidés et individuels ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation - Entités ad hoc. Ces textes introduisent une nouvelle définition du contrôle reposant sur le pouvoir, l'exposition (et les droits) à des rendements variables, et la capacité d'exercer ce pouvoir afin d'influer sur les rendements. Les analyses effectuées sur l'application de ces nouveaux principes permettent de confirmer la consolidation par intégration globale des filiales et des entités ad hoc, qui l'étaient déjà selon cette méthode.

- **IFRS 11** – Partenariats, et l'**amendement IAS 28** – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, qui remplacent les normes IAS 31 - Participation dans des coentreprises et IAS 28 - Participation dans des entreprises associées, ainsi que l'interprétation SIC 13 - Entités contrôlées en commun – Apport non monétaires par des co-entrepreneurs. Ces textes prévoient essentiellement deux traitements comptables distincts.

Les partenariats qualifiés d'**opérations conjointes** (« **joint operations** ») sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement. Les analyses effectuées permettent de confirmer l'absence d'opérations conjointes sur le périmètre Banque PSA Finance.

Les partenariats qualifiés de **coentreprises** (« **joint ventures** »), parce qu'ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Les analyses effectuées qualifient la filiale chinoise de coentreprise. Elle était déjà consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

- **IFRS 12** – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Ce texte rassemble l'ensemble des informations à fournir en annexes au titre des filiales, partenariats, entreprises associées et entreprises structurées non consolidées.

L'application de ce texte donne lieu à deux nouvelles notes annexes : la Note 12.2 – Informations détaillées sur les Partenariats – Coentreprises et la Note 39 – Informations sur les filiales détenues par des minoritaires significatifs.

- **Amendement IAS 32** – Instruments financiers: Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Ce texte clarifie les règles de compensation de la norme IAS 32 existante. Cet amendement doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Banque PSA Finance l'applique depuis ses comptes publiés à fin 2013.

- **Amendements IAS 39** – Instruments financiers: comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture. Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

- **Interprétation IFRIC 21** – Taxes. Ce texte précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées en application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Ce texte a été adopté par l'Union européenne le 13 juin 2014 et entre en vigueur au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

Le Groupe PSA, et par conséquent Banque PSA Finance, ont fait le choix d'appliquer cette interprétation dans leurs comptes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette norme est d'application rétrospective et implique le retraitement des comptes 2013.

Les impacts de la première application de l'interprétation IFRIC 21 sont présentés dans la Note 3.

En application de l'IFRIC 21, les taxes suivantes sont désormais comptabilisées en une fois sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours :

- Taxe bancaire de risque systémique ;
- Contribution pour frais de contrôle de l'ACPR ;
- Contribution sociale de solidarité des sociétés.

**Les textes suivants n'ont pas d'impact significatif au niveau de Banque PSA Finance.**

- **Amendements IAS 36** – Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers. L'objectif de ces amendements est de clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

- **Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12** – Dispositions transitoires. Ces amendements apportent des clarifications aux dispositions transitoires de la Norme IFRS 10 et fournissent des allègements sur les informations comparatives à présenter en limitant les retraitements à la période précédente.

- **Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27** – Entités d'investissement.

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC

d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2014, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification attendue des modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment). Cette norme est donc sans impact significatif pour Banque PSA Finance.

- **IFRS 9** – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments Financiers. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en juillet 2014.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- la classification et l'évaluation,
- la dépréciation et
- la couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs. IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Une application anticipée est autorisée.

Les impacts de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance sont en cours d'analyse.

- **IAS 17** – **Contrat de location**. Depuis maintenant plus de 8 ans, l'IASB travaille sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. La date de publication définitive de cette norme par l'IASB n'est pas connue. Le projet est actuellement sans impact significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur, le projet étant désormais convergent avec les dispositions actuelles d'IAS 17 à cet égard.

Les autres textes sont sans impacts significatifs sur Banque PSA Finance.

## Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au

« format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après. Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales et succursales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 16 février 2015.

## A. Principes de consolidation

### A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est notamment le cas des entités ad hoc dans le cadre de nos opérations de titrisation. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

### A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

### A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation

correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

#### A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

#### A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

##### Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

##### Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base

imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

## B. Immobilisations

### B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

### B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

### B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Jusqu'au 31 décembre 2003, ils étaient amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 20 ans.

A compter du 1er janvier 2004, conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. La valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 14).

### B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie,



catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux activités de financement soumises à la segmentation IFRS 8.

## C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe Banque PSA Finance ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

### C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

#### C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de

trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

#### C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

**Au bilan :**

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

**Dans le compte de résultat :**

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
  - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
  - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par



résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 26.

## C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les liquidités de Banque PSA Finance, qui sont placées pour partie sous forme de titres à revenu indexé sur le référentiel de taux Eonia, sont en général refinancées par une dette indexée sur le référentiel de taux Eonia. Sinon, elles font l'objet d'une couverture économique par des swaps de taux qui les ramènent à Euribor 3 mois. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

## C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2014, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme

IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

## C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

## C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

## C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux indépendants des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

### C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la

comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

### C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

### C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations des encours de crédit viennent corriger leur valeur au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque (loss event) apparaît.

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

#### **Dépréciation des encours de financement du segment Retail**

##### **Dépréciation de l'encours sain avec impayés :**

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

##### **Dépréciation des créances douteuses :**

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclasserement avant 91

jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

##### **Cas des créances saines restructurées :**

Il s'agit principalement de la clientèle déclarée Neiertz en France. Dès que le client est officiellement déclaré, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ».

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

##### **Passages en pertes :**

Jusqu'à présent, les procédures de Banque PSA Finance prévoyaient le passage en pertes des créances présentant plus de 60 mois d'impayés quel que soit le type de financement. Il s'avère que les données historiques constatées nous conduisent à affiner notre modèle, induisant un horizon de passages en pertes réduit à 48 mois, 36 mois ou 24 mois, en fonction du type de financement et du pays concernés.

Cette évolution est traitée comme un changement d'estimation au sens d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, et se matérialise principalement par deux effets :

- Le passage en perte, nette des reprises sur dépréciations pour les créances impayées inférieures à 60 mois et supérieures à 24, 36 ou 48 mois selon le type de financement dans le pays concerné ;

- L'impact sur le modèle de dépréciation statistique et notamment sur la LGD du raccourcissement de l'horizon de récupération.

L'impact du changement d'estimation dans les comptes 2014 est donné dans la Note 34 – Coût du risque.

#### **Encours Corporate sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)**

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne (cf. Note 1.A – Faits marquants de l'exercice), différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective au sens d'IAS 39. AG90.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation est en cours de développement. Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2014 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle.

#### **Dépréciation des encours douteux sur base individuelle des segments « Corporate réseau » et « Corporate et assimilés »**

- Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclasserment respectivement avant 91 jours et 271 jours.
- Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclasserment par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dans les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

## C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

### C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières.

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

### C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

## D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

## E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

## F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le groupe Banque PSA Finance a identifié les cinq segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
  - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
  - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
  - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
  - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
  - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
  - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.
- **Refinancement et placements** : ce segment fait référence aux activités de refinancement et de placement du groupe Banque PSA Finance.

Remarque : le terme « segment » est en phase avec la terminologie utilisée en interne par le Management. Par conséquent, pour respecter l'esprit de la norme IFRS 8, Banque PSA Finance a retenu le terme « segment »,

équivalent au terme officiel « secteur » retenu lors de l'adoption européenne de la norme.

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle. En parallèle dans la même Note, une ventilation par zone géographique (France, Europe (hors France) et reste du monde) est donnée sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

## G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 23.1). Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que

le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

## H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 27 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 24 – Instruments financiers à terme.

## I. Actifs et activités destinés à être cédés ou repris en partenariat

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés (activité), est considéré comme destiné à être cédé ou repris en partenariat quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif ou l'activité doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ces actifs ou activités destinés à être repris en partenariat sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix

de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession.

### ***Dépréciation du groupe d'actifs destiné à être cédé (ou repris en partenariat)***

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée chez Banque PSA Finance en « Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat ».

### ***Présentation au titre d'IFRS 5***

Les actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du groupe.

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Ces principes sont appliqués au 31 décembre 2014 au projet de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Les opérations relatives au partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance se déroulent jusqu'en 2016. L'opération est considérée comme un tout et implique la prise en compte exhaustive des impacts IFRS 5 pour les différentes entités incluses dans le périmètre de la coopération dans la cadre de la clôture des comptes 2014.

Le détail de ce partenariat est exposé en Note 1.A.

La présentation et l'évaluation des activités de ce périmètre ont été effectuées de la façon suivante.

Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat ont été reclassés sur les lignes « Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat » et « Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat ».

### ***Présentation des dettes financières***

Certaines dettes qui assuraient le refinancement des actifs destinés à être transférés ne seront pas transférées. En conséquence, les postes « Dettes envers les établissements de crédit » d'une part, et « Dettes représentées par un titre » d'autre part, se ventilent désormais en deux lignes : « Dont dettes des activités poursuivies » et « Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat ».

Ces activités déclassées ne sont plus prises en compte dans le « Résultat d'exploitation ». Les charges et produits sont classés dans les postes suivants :

- « Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat »,
- « Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat ».



## Note 3 Incidences IFRS 5 et IFRIC 21 dans la présentation des états financiers

### 3.1 Interprétation IFRIC 21 - Taxes

L'interprétation IFRIC 21 - Taxes est appliqué par anticipation par Banque PSA Finance au 1er janvier 2014 (cf. Note 2).

En raison du caractère rétrospectif de cette norme, les états financiers de l'exercice 2013 ont été retraités en conformité avec ces nouveaux principes à des fins de comparaison.

L'effet sur les comptes consolidés à l'ouverture 2013 est une augmentation des capitaux propres de 3 millions d'euros provenant de l'annulation de la provision pour charge à payer au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés due en 2013 (+4 millions d'euros) et des impôts différés afférents (-1 million d'euros).

L'effet sur le compte de résultat au 31 décembre 2013 est non significatif.

### 3.2 Actifs et activités destinés à être repris en partenariat

Les actifs ou activités destinés à être repris en partenariat sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession.

Les actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du groupe.

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrées directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être cédées sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Ces principes sont appliqués au 31 décembre 2014 au projet de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Ce partenariat est exposé en Note 1.A.

La présentation et l'évaluation des activités de ce périmètre ont été effectuées de la façon suivante.

Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat ont été reclassés sur les lignes « Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat » et « Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat ». Ces actifs ont été évalués sur la base du dernier prix de cession connu à ce jour, ce qui a conduit à enregistrer une charge globale de 111 millions d'euros, dont 81 millions d'euros de dépréciation des goodwill de Crédipar et Sofib (cf. colonne " Depreciation disposal group " dans la note 3.4).

Certaines dettes qui assuraient le refinancement des actifs destinés à être transférés ne seront pas transférées. En conséquence, les postes « Dettes envers les établissements de crédit » d'une part, et « Dettes représentées par un titre » d'autre part, se ventilent désormais en deux lignes : « Dont dettes des activités poursuivies » et « Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat ». Une partie de ces dettes fera l'objet d'un remboursement anticipé et il sera mis fin par anticipation à certaines lignes de crédit non tirées (cf. le paragraphe "Sécurité de la liquidité" dans le rapport de gestion). La révision de ces échéances a conduit à enregistrer en 2014 une charge de 25 millions d'euros en application d'IAS 39. En Espagne et en Italie, les encours de crédit existants de l'activité Retail ne seront pas transférés. En conséquence, les postes de bilan et de résultat liés à ces encours et à leur refinancement n'ont pas été déclassés.

Ces activités déclassées ne sont plus prises en compte dans le « Résultat d'exploitation ». Les charges et produits sont classés dans les postes suivants :

- « Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat », dont la charge de 25 millions d'euros évoquée ci-avant,
- « Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat ».

## 2 - Comptes consolidés

L'effet sur le bilan au 31 décembre 2014 de cette opération est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant déclassement	Après déclassement	Impact IFRS 5 au 31 décembre 2014
<b>Actif</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (Note 4)	331	308	(23)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	455	455	-
Instruments dérivés de couverture	58	58	-
Actifs financiers disponibles à la vente	14	14	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 8)	2 297	1 070	(1 227)
Prêts et créances sur la clientèle (Note 9)	21 028	4 039	(16 989)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39	39	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs d'impôts courants	14	9	(5)
Actifs d'impôts différés	97	83	(14)
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	558	254	(304)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	104	104	-
Immobilisations corporelles (Note 13)	17	5	(12)
Immobilisations incorporelles (Note 13)	63	63	-
Ecarts d'acquisition	1	1	-
<b>Total des actifs des activités poursuivies</b>	<b>25 076</b>	<b>6 502</b>	<b>(18 574)</b>
<b>Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (1)</b>	<b>(45)</b>	<b>18 529</b>	<b>18 574</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 031</b>	<b>25 031</b>	<b>-</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales, CCP	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	-
Instruments dérivés de couverture	54	54	-
Dettes envers les établissements de crédit (Note 17)	6 633	6 353	(280)
- dont dettes des activités poursuivies (Note 17)	6 633	930	(5 703)
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 17)	-	5 423	5 423
Dettes envers la clientèle (Note 18)	2 801	420	(2 381)
Dettes représentées par un titre (Note 19)	10 964	6 135	(4 829)
- dont dettes des activités poursuivies (Note 19)	10 964	2 881	(8 083)
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 19)	-	3 254	3 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71	71	-
Passifs d'impôts courants	82	8	(74)
Passifs d'impôts différés	329	24	(305)
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 21)	814	215	(599)
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 22.1)	68	67	(1)
Provisions (Note 23)	87	33	(54)
Dettes subordonnées	-	-	-
<b>Total des passifs des activités poursuivies</b>	<b>21 907</b>	<b>13 384</b>	<b>(8 523)</b>
<b>Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (1)</b>	<b>(15)</b>	<b>8 508</b>	<b>8 523</b>
Capitaux propres	3 139	3 139	-
- Capitaux propres part du groupe	3 101	3 101	-
- Capital et réserves liées	835	835	-
- Réserves consolidées	2 474	2 474	-
- dont résultat net - part du groupe	(215)	(215)	-
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(208)	(208)	-
- Intérêts minoritaires	38	38	-
<b>Total du passif</b>	<b>25 031</b>	<b>25 031</b>	<b>-</b>

(1) En colonne "Avant déclassement" les montants de -45 millions d'euros et de -15 millions respectivement à l'actif et au passif correspondent à la dépréciation du Disposal Group constatée en complément de celle du Goodwill.



### 3.3 Retraitement des comptes antérieurement publiés

Les impacts des retraitements des comptes consolidés 2013 sont les suivants :

#### 3.3.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2013 proforma	31.12.2013 publié	Impacts 2013		
			IFRIC 21		IFRS 5
			Sur l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	
<b>Actif</b>					
Caisse, banques centrales, CCP	466	466	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	783	783	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	89	89	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	10	10	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 439	1 439	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	21 312	21 312	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23	23	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts courants	43	43	-	-	-
Actifs d'impôts différés	136	136	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	563	563	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	83	83	-	-	-
Immobilisations corporelles	17	17	-	-	-
Immobilisations incorporelles	70	70	-	-	-
Ecart d'acquisition	83	83	-	-	-
<b>Total des actifs des activités poursuivies</b>	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	-	-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 117</b>	<b>25 117</b>	-	-	-
<b>Passif</b>					
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	62	62	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	6 268	6 268	-	-	-
- dont dettes des activités poursuivies	-	-	-	-	-
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	1 334	1 334	-	-	-
Dettes représentées par un titre	12 624	12 624	-	-	-
- dont dettes des activités poursuivies	-	-	-	-	-
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	107	107	-	-	-
Passifs d'impôts courants	44	44	-	-	-
Passifs d'impôts différés	411	410	-	1	-
Comptes de régularisation et passifs divers	862	866	-	(4)	-
- dont charges à payer	161	165	-	(4)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	56	56	-	-	-
Provisions	49	49	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs des activités poursuivies</b>	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 297	3 294	-	3	-
- Capitaux propres part du groupe	3 255	3 252	-	3	-
- Capital et réserves liées	835	835	-	-	-
- Réserves consolidées	2 610	2 607	-	3	-
- dont résultat net - part du groupe	223	223	-	-	-
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(190)	(190)	-	-	-
- Intérêts minoritaires	42	42	-	-	-
<b>Total du passif (Note 37)</b>	<b>25 117</b>	<b>25 117</b>	-	-	-

## 3.3.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2013 proforma	31.12.2013 publié	Impact 2013	
			IFRIC 21	IFRS 5
<b>Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle</b>	<b>409</b>	<b>1 446</b>	-	<b>(1 037)</b>
- Intérêts et produits au coût amorti	459	1 477	-	(1 018)
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux	(62)	(62)	-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture	(61)	(69)	-	8
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	63	63	-	-
- Intérêts et charges assimilées	(2)	(8)	-	6
- Autres produits et charges	12	45	-	(33)
<b>Intérêts et produits nets de placements</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	-	-
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	14	14	-	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur	-	-	-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	1	-	-
- Frais d'acquisition	-	-	-	-
<b>Coût net de refinancement (Note 37.2)</b>	<b>(230)</b>	<b>(737)</b>	-	<b>507</b>
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	13	14	-	(1)
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits	(89)	(216)	-	127
- Intérêts sur dettes représentées par un titre	(230)	(446)	-	216
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret	-	(27)	-	27
- Charges sur engagements de financement reçus	(33)	(129)	-	96
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux	120	120	-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture	128	94	-	34
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(122)	(122)	-	-
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur	-	-	-	-
- Frais d'émission	(17)	(25)	-	8
<b>Gains et pertes nets sur opérations de trading</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	-	<b>7</b>
- Opérations de taux	(2)	(2)	-	-
- Opérations de change	6	(1)	-	7
<b>Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	<b>-</b>
<b>Marge sur prestations de services d'assurance</b>	<b>107</b>	<b>109</b>	-	<b>(2)</b>
- Primes acquises	138	145	-	(7)
- Charges de prestations	(31)	(36)	-	5
<b>Marge sur autres prestations de services</b>	<b>28</b>	<b>61</b>	-	<b>(33)</b>
- Produits	44	92	-	(48)
- Charges	(16)	(31)	-	15
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>333</b>	<b>891</b>	-	<b>(558)</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(130)</b>	<b>(361)</b>	-	<b>231</b>
- Personnel	(42)	(149)	-	107
- Autres charges générales d'exploitation	(88)	(212)	-	124
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(9)	(28)	-	19
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés	(2)	(3)	-	1
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>192</b>	<b>499</b>	-	<b>(307)</b>
Coût du risque	(40)	(131)	-	91
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>152</b>	<b>368</b>	-	<b>(216)</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	8	-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux (Note 23.1.F)	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation (Note 35)	-	-	-	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	(378)	-	-	(378)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(218)</b>	<b>376</b>	-	<b>(594)</b>
Impôt sur les bénéfices	90	(138)	-	228
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(128)</b>	<b>238</b>	-	<b>(366)</b>
- dont part du groupe	(143)	223	-	(366)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	594	-	-	594
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	(228)	-	-	(228)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>366</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366</b>
<b>Résultat net</b>	<b>238</b>	<b>238</b>	-	<b>-</b>
- dont intérêts minoritaires	15	15	-	-
- dont part du groupe	223	223	-	-

## 3.3.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.2013 proforma	31.12.2013 publié	Impact 2013	
			IFRIC 21	IFRS 5
<b>Résultat net revenant à Banque PSA Finance</b>	<b>(143)</b>	<b>223</b>	-	<b>(366)</b>
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	248	-	-	248
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie				
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	15	15	-	-
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes	(8)	(8)	-	-
- Variation des autres provisions et amortissements	26	42	-	(16)
- Variation des impôts différés	(10)	15	-	(25)
- Résultats sur cessions	-	1	-	(1)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>128</b>	<b>288</b>	-	<b>(160)</b>
Augmentation/Diminution liée à des				
- prêts et créances sur les établissements de crédit	(62)	(88)	-	26
- dettes envers les établissements de crédit	(396)	(1 667)	-	1 271
Variation des créances sur la clientèle	333	1 404	-	(1 071)
Augmentation/Diminution liée à des				
- dettes envers la clientèle	(5)	987	-	(992)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	167	150	-	17
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1	-	-
- instruments dérivés de couverture	195	193	-	2
- dettes représentées par un titre	(553)	(653)	-	100
Variation des autres actifs d'exploitation	34	50	-	(16)
Variation des autres passifs d'exploitation	(171)	(196)	-	25
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>(329)</b>	<b>469</b>	-	<b>(798)</b>
Acquisitions de filiales	(30)	(30)	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(7)	(20)	-	13
Cessions d'immobilisations	4	8	-	(4)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(33)</b>	<b>(42)</b>	-	<b>9</b>
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën	(286)	(286)	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	133	-	-	133
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières</b>	<b>(153)</b>	<b>(286)</b>	-	<b>133</b>
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	(248)	-	-	(248)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(2 046)	-	-	(2 046)
<b>Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>(2 294)</b>	-	-	<b>(2 294)</b>
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	366	-	-	366
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie	42	-	-	42
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	2 542	-	-	2 542
<b>Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>2 950</b>	-	-	<b>2 950</b>
Effets des variations de cours de change	(6)	(6)	-	-
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>135</b>	<b>135</b>	-	-
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 669</b>	<b>1 669</b>	-	-
Caisse, Banques centrales, CCP	18	18	-	-
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	649	649	-	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 002	1 002	-	-
Prêts à terme qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	-	-	-	-
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 804</b>	<b>1 804</b>	-	-
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-
Caisse, Banques centrales, CCP	466	466	-	-
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	200	200	-	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 138	1 138	-	-
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	-	-	-	-

## 3.4 Compte de résultat synthétique des activités destinées à être reprises en partenariat

(en millions d'euros)	Avant dépréciation disposal group		Dépréciation disposal group	
			31.12.2014	31.12.2013
<b>Produit net bancaire</b>	899	-	899	936
Charges générales d'exploitation et assimilées	(254)	-	(254)	(251)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	645	-	645	685
Coût du Risque	(77)	-	(77)	(91)
<b>Résultat d'exploitation</b>	568	-	568	594
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(81)	(81)	-
Autres éléments hors exploitation	-	(45)	(45)	-
<b>Résultat avant impôt</b>	568	(126)	442	594
Impôt sur les bénéfices	(155)	15	(140)	(228)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	413	(111)	302	366

## Note 4 Caisse, banques centrales, CCP

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
Caisse et CCP	-	1	3
Banques centrales (1)	23	307	463
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	26	20
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>308</b>	<b>466</b>
	<b>331</b>		

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

## Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
Titres de placement	-	451	781
- OPCVM	-	149	279
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	47	200
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	-	102	79
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	50	502
- dont certificats de dépôt et bons du Trésor détenus par les fonds de titrisation	-	50	487
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	252	-
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	1	-
<b>Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat</b>	-	<b>452</b>	<b>781</b>
- dont créances rattachées	-	-	-
<b>Instruments de couverture de change</b>	-	-	-
- Entreprises liées	-	-	-
<b>Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading (2)</b>	-	-	1
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (2)</b>	-	<b>3</b>	1
<b>Total</b>	-	<b>455</b>	<b>783</b>
	<b>455</b>		

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les OPCVM et les obligations assimilables du Trésor font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(2) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

## Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

### 6.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)</b>	<b>58</b>	<b>35</b>
- dont entreprises liées	-	-
<b>Produits à recevoir sur swaps de couverture</b>	<b>93</b>	<b>136</b>
- dont entreprises liées	-	-
<b>Juste valeur positive des swaps de couverture</b>	<b>89</b>	<b>135</b>
- des emprunts	2	3
- des EMTN/BMTN	73	108
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(1)	(2)
- des obligations	14	17
- des certificats de dépôts	-	-
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (2)	-	7
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge - cf. Note 24.3)	-	-
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 6.2)</b>	<b>(182)</b>	<b>(217)</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>89</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.5.

- (1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 9.3, 16, 19.3 et 24.4.A).
- (2) Les swaps de couverture des encours clientèle destinés à être repris en partenariat le sont aussi. Les couvertures sont efficaces (cf. Note 24.5) et les mêmes principes ont été appliqués pour les activités poursuivies et pour les activités destinées à être reprises en partenariat. Compte tenu des mécanismes d'appel de marge et de la compensation au bilan (cf. Note 6.2), il a été décidé de ne pas déclasser, l'impact en résultat étant non significatif.

### 6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

#### Pour 2014

(en millions d'euros)

	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>99</b>	<b>(6)</b>	<b>93</b>	-	<b>93</b>
- swaps avec appel de marge	99	(6)	93	-	93
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>584</b>	<b>(495)</b>	<b>89</b>	-	<b>89</b>
- swaps avec appel de marge	576	(495)	81	-	81
- swaps sans appel de marge	8	-	8	-	8
<b>Compensation</b>	-	-	-	(182)	(182)
<b>Total à l'actif</b>	<b>683</b>	<b>(501)</b>	<b>182</b>	<b>(182)</b>	<b>-</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	186	(182)	4
<b>Total au passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>186</b>	<b>(182)</b>	<b>4</b>

#### Pour 2013

(en millions d'euros)

	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps gagnants</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>156</b>	<b>(20)</b>	<b>136</b>	-	<b>136</b>
- swaps avec appel de marge	156	(20)	136	-	136
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur positive</b>	<b>938</b>	<b>(803)</b>	<b>135</b>	-	<b>135</b>
- swaps avec appel de marge	926	(803)	123	-	123
- swaps sans appel de marge	12	-	12	-	12
<b>Compensation</b>	-	-	-	(217)	(217)
<b>Total à l'actif</b>	<b>1 094</b>	<b>(823)</b>	<b>271</b>	<b>(217)</b>	<b>54</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	230	(217)	13
<b>Total au passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>230</b>	<b>(217)</b>	<b>13</b>

## Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 5).

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas rares où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
PSA Finance P.L.C. (1)	2	2
PSA Finansman A.S. (2)	10	10
Création des sociétés pour les futurs partenariats avec Santander Consumer Finance :		
- Banca Italia S.P.A	5	-
- PSA Finance España EFC, SA	1	-
- PSA Bank Deutschland GmbH	3	-
<b>Valeur brute</b>	<b>21</b>	<b>12</b>
Dépréciation (2)	(7)	(2)
<b>Valeur nette</b>	<b>14</b>	<b>10</b>

(1) La filiale PSA Finance P.L.C., détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(2) La filiale turque PSA Finansman A.S., acquise à 100 % en novembre 2012, n'a pas encore démarré son activité. Une dépréciation a été constatée à partir de 2013 pour tenir compte du résultat négatif accumulé depuis son acquisition, complétée en 2014 de l'anticipation des coûts de cession (cf. Note 35).

## Note 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

### Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Créances à vue hors groupe</b>	<b>970</b>	<b>362</b>	<b>1 138</b>
- Comptes ordinaires débiteurs	970	362	776
- dont détenus par les fonds de titrisation	557	142	246
- Contrepartie trésorerie des titres en cours de livraison	-	-	-
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	-	-	362
<b>Créances à terme hors groupe</b>	<b>257</b>	<b>707</b>	<b>300</b>
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (2)	-	641	-
- Prêts subordonnés (3)	-	50	42
- Créances à terme détenues par les fonds de titrisation	257	-	211
- Autres créances à terme	-	16	47
<b>Créances rattachées</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>1 227</b>	<b>1 070</b>	<b>1 439</b>
	<b>2 297</b>		

(1) Il s'agit de prêts interbancaires faisant partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(2) Les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(3) Dans le cadre de la collatéralisation en Belgique.

## Note 9 Prêts et créances sur la clientèle

### 9.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Vente à crédit</b>	<b>5 568</b>	<b>2 968</b>	<b>8 888</b>
- dont encours titrisés (1)	3 351	1 626	4 877
<b>Location avec option d'achat (2)</b>	<b>1 596</b>	<b>352</b>	<b>2 083</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	1 842	385	2 379
- dont encours titrisés (1)	1 229	-	1 229
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(246)	(33)	(296)
- dont encours titrisés (1)	(176)	-	(175)
<b>Location longue durée (2)</b>	<b>4 528</b>	<b>198</b>	<b>4 803</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 914	223	5 243
- Entreprises liées	-	-	-
- Hors groupe	4 914	223	5 243
- dont encours titrisés (1)	1 698	-	1 764
Intérêts non courus sur location longue durée	(345)	(16)	(376)
- dont encours titrisés (1)	(156)	-	(151)
Dépôts de garantie activité location	(41)	(9)	(64)
- dont encours titrisés (1)	(7)	-	(7)
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>4 482</b>	<b>333</b>	<b>4 495</b>
Capital restant dû	4 556	333	4 567
- Entreprises liées	90	4	89
- Hors groupe	4 466	329	4 478
- dont encours titrisés (1)	1 325	-	1 251
Dépôts de garantie activité de financement de stocks aux Réseaux	(74)	-	(72)
- Entreprises liées	(68)	-	(67)
- Hors groupe	(6)	-	(5)
<b>Autres créances</b>	<b>731</b>	<b>125</b>	<b>858</b>
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>142</b>	<b>21</b>	<b>150</b>
- Entreprises liées	1	-	1
- Cash pooling (3) :			
- avant compensation	7	9	37
- compensation des activités poursuivies	-	(9)	(37)
- Autres	-	-	1
- Hors groupe	141	21	149
<b>Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>(58)</b>	<b>42</b>	<b>35</b>
- Etalement des coûts d'acquisition	263	141	409
- Etalement des frais de dossiers	(43)	(53)	(102)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(278)	(46)	(272)
<b>Total des créances au coût amorti</b>	<b>16 989</b>	<b>4 039</b>	<b>21 312</b>
- dont encours titrisés (1)	7 264	1 626	8 788
- dont créances données en garantie (4)	866	131	1 426
	<b>21 028</b>		

(1) Le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 9.5).

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 18).

(4) Il s'agit, au 31 décembre 2014, du montant des créances données en garantie (cf. Note 27.1) :

- à la BCE pour 749 millions d'euros,
- et à des établissements de crédit pour 131 millions d'euros par la succursale italienne, et pour 117 millions d'euros par la filiale belge.



## 9.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Type de financement (en millions d'euros)	Segment IFRS 8			Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 34.1)			Client final					
				Retail (B - cf renvoi A Note 34.1)			Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 34.1)					
	Activités destinées à être reprises en partenariat			Activités destinées à être reprises en partenariat			Activités destinées à être reprises en partenariat			Total		
	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	
Vente à crédit	14	18	25	5 522	2 930	8 809	32	20	54	8 536	8 888	
Location avec option d'achat	34	1	44	1 505	332	1 958	57	19	81	1 948	2 083	
Location longue durée	120	8	122	3 108	114	3 282	1 300	76	1 399	4 726	4 803	
Financement de stocks aux Réseaux	4 482	333	4 495	-	-	-	-	-	-	4 815	4 495	
Autres créances	691	46	725	38	79	131	2	-	2	856	858	
Comptes ordinaires	134	21	149	-	-	-	8	-	1	163	150	
Eléments intégrés au coût amorti	(11)	-	(10)	(34)	42	58	(13)	-	(13)	(16)	35	
<b>Total des encours par segment IFRS 8</b>	<b>5 464</b>	<b>427</b>	<b>5 550</b>	<b>10 139</b>	<b>3 497</b>	<b>14 238</b>	<b>1 386</b>	<b>115</b>	<b>1 524</b>	<b>21 028</b>	<b>21 312</b>	
	<b>5 891</b>			<b>13 636</b>			<b>1 501</b>					

## 9.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Créances nettes</b>			
ARS	-	201	277
AUD	-	-	-
BRL	-	782	956
CHF	392	6	427
CZK	-	92	97
DKK	-	-	-
EUR	13 245	2 780	16 248
GBP	3 150	-	2 739
HRK	-	30	34
HUF	-	21	15
MXN	-	15	23
PLN	202	-	218
RUB	-	112	276
USD	-	-	2
<b>Total</b>	<b>16 989</b>	<b>4 039</b>	<b>21 312</b>
	<b>21 028</b>		

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Notes 6 et 16).

## 9.4 Echéanciers

Pour 2014, il s'agit des échéanciers des seules activités poursuivies.

### Pour 2014

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2014
<b>Vente à crédit</b>	<b>30</b>	<b>233</b>	<b>225</b>	<b>431</b>	<b>1 977</b>	<b>72</b>	<b>2 968</b>	
Créances brutes	121	233	225	431	1 977	72	3 059	
Dépréciations	(91)	-	-	-	-	-	(91)	
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>63</b>	<b>206</b>	<b>4</b>	<b>352</b>	
Créances brutes	20	40	34	63	206	4	367	
Dépréciations	(15)	-	-	-	-	-	(15)	
<b>Location longue durée</b>	<b>(5)</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>44</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>198</b>	
Créances brutes	14	46	22	44	91	-	217	
Dépôts de garantie	(9)	-	-	-	-	-	(9)	
Dépréciations	(10)	-	-	-	-	-	(10)	
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>49</b>	<b>161</b>	<b>110</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>333</b>	
Créances brutes	65	161	110	13	-	-	349	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	
Dépréciations	(16)	-	-	-	-	-	(16)	
<b>Autres créances</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>9</b>	<b>125</b>	
Créances brutes	58	11	6	32	53	9	169	
Dépréciations	(44)	-	-	-	-	-	(44)	
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	
Créances brutes	27	-	-	-	-	-	27	
Dépréciations	(6)	-	-	-	-	-	(6)	
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	
<b>Total créances nettes</b>	<b>156</b>	<b>491</b>	<b>397</b>	<b>583</b>	<b>2 327</b>	<b>85</b>	<b>4 039</b>	
Créances brutes	305	491	397	583	2 327	85	4 188	
Dépôts de garantie	(9)	-	-	-	-	-	(9)	
Dépréciations	(182)	-	-	-	-	-	(182)	
Éléments intégrés au coût amorti	42	-	-	-	-	-	42	

### Pour 2013

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois		6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2013
<b>Vente à crédit</b>	<b>84</b>	<b>966</b>	<b>800</b>	<b>1 737</b>	<b>5 212</b>	<b>89</b>	<b>8 888</b>	
Créances brutes	432	966	800	1 737	5 212	89	9 236	
Dépréciations	(348)	-	-	-	-	-	(348)	
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>57</b>	<b>189</b>	<b>170</b>	<b>318</b>	<b>1 344</b>	<b>5</b>	<b>2 083</b>	
Créances brutes	153	189	170	318	1 344	5	2 179	
Dépréciations	(96)	-	-	-	-	-	(96)	
<b>Location longue durée</b>	<b>18</b>	<b>683</b>	<b>527</b>	<b>974</b>	<b>2 601</b>	<b>-</b>	<b>4 803</b>	
Créances brutes	178	683	527	974	2 601	-	4 963	
Dépôts de garantie	(64)	-	-	-	-	-	(64)	
Dépréciations	(96)	-	-	-	-	-	(96)	
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>90</b>	<b>3 467</b>	<b>705</b>	<b>222</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>4 495</b>	
Créances brutes	183	3 467	705	222	11	-	4 588	
Dépôts de garantie	(72)	-	-	-	-	-	(72)	
Dépréciations	(21)	-	-	-	-	-	(21)	
<b>Autres créances</b>	<b>44</b>	<b>153</b>	<b>59</b>	<b>168</b>	<b>371</b>	<b>63</b>	<b>858</b>	
Créances brutes	106	153	59	168	371	63	920	
Dépréciations	(62)	-	-	-	-	-	(62)	
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>150</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	
Créances brutes	162	-	-	-	-	-	162	
Dépréciations	(12)	-	-	-	-	-	(12)	
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	
<b>Total créances nettes</b>	<b>478</b>	<b>5 458</b>	<b>2 261</b>	<b>3 419</b>	<b>9 539</b>	<b>157</b>	<b>21 312</b>	
Créances brutes	1 214	5 458	2 261	3 419	9 539	157	22 048	
Dépôts de garantie	(136)	-	-	-	-	-	(136)	
Dépréciations	(635)	-	-	-	-	-	(635)	
Éléments intégrés au coût amorti	35	-	-	-	-	-	35	

## 9.5 Opérations de titrisation

						Créances cédées				
(en millions d'euros)						au 31.12.2014		au 31.12.2013		à l'origine
Pays de l'entité cédante	Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Type de financement	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies			
France	Crédipar	FCT Auto ABS 2011-1	France	07.07.2011	Vente à crédit	232	-	518	1 050	
		FCT Auto ABS 2012-1	France	12.07.2012	Location avec option d'achat (1)	1 053	-	1 054	1 080	
		FCT Auto ABS French Loans Master	France	Première cession le 29.11.2012 (2)	Vente à crédit	102	-	324	N/A	
		FCT Auto ABS 2013-2	France	07.06.2013	Vente à crédit	450	-	476	495	
		FCT Auto ABS2 2013-A	France	31.10.2013	Location longue durée (3)	716	-	709	735	
		FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01	France	04.12.2014	Vente à crédit	419	-	-	430	
	Sofira	FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	France	Première cession le 09.04.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	1 056	-	958	N/A	
Allemagne	Succursale de Banque PSA Finance	FCT Auto ABS 2010-1	France	18.11.2010	Location longue durée (3)	-	-	174	680	
		FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	Vente à crédit	276	-	556	800	
		FCT Auto ABS 2013-1	France	04.05.2013	Location longue durée (3)	373	-	472	478	
		FCT Auto ABS German Lease Master	France	Première cession le 10.10.2013 (2)	Location longue durée (3)	209	-	20	N/A	
		FCT Auto ABS DFP Master Compartiment Germany 2013	France	Première cession le 07.11.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	269	-	293	N/A	
		FCT Auto ABS German Loans Master	France	Première cession le 13.11.2013 (2)	Vente à crédit	455	-	221	N/A	
Espagne	Succursale de Banque PSA Finance	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	Vente à crédit	-	774	774	800	
Italie	Succursale de Banque PSA Finance	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	Vente à crédit	-	180	357	621	
		Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	15.09.2014	Vente à crédit	-	484	-	N/A	
Royaume-Uni	Succursale de Banque PSA Finance	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	Vente à crédit	1 417	-	1 243	1 331	
Suisse	PSA Finance Suisse S.A.	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	21.11.2013	Location longue durée (3)	237	-	231	245	
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A.	FIDC	Brésil	Première cession le 13.04.2010 (4)	Vente à crédit	-	188	408	N/A	
<b>Total des créances cédées</b>						<b>7 264</b>	<b>1 626</b>	<b>8 788</b>		
						<b>8 890</b>				

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation), les véhicules de lois italienne et suisse, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où, en plus du pouvoir détenu par Banque PSA Finance dans ces entités, les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de réhaussement de crédit utilisées par le groupe Banque PSA Finance dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également des réserves de liquidité permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne la rémunération reçue en contrepartie du placement des tranches "senior" et "mezzanine" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(2) La structure de ces fonds permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production éligible.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

(4) La structure du FIDC est celle d'un "Open-end fund", qui permet des cessions successives de créances clientèle, conformément à l'accord passé avec Banco Santander.

**Note 10 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Ecart de réévaluation des encours</b>		
Vente à crédit	44	33
Location avec option d'achat	-	(1)
Location longue durée	(5)	(9)
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>23</b>

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.5.

Ce poste, peu significatif, n'a pas été déclassé afin de ne pas perturber l'analyse de l'efficacité de la couverture. Cette dernière a été menée selon les mêmes principes pour les actifs des activités poursuivies et pour les actifs des activités destinées à être reprises en partenariat. Les impacts en résultat sont négligeables (cf. Notes 6, 16 et 24.5).

**Note 11 Comptes de régularisation et actifs divers**

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Débiteurs divers</b>	<b>180</b>	<b>141</b>	<b>336</b>
- Entreprises liées	93	29	113
- Hors groupe	87	112	223
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>47</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>23</b>
- Entreprises liées	-	-	-
- Hors groupe	13	27	23
- dont activités d'assurance	-	18	18
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>56</b>
- dont appels de marge payés sur swaps de couverture (1)	-	8	3
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>57</b>	<b>38</b>	<b>101</b>
- Entreprises liées	-	3	10
- Hors groupe	57	35	91
<b>Total</b>	<b>304</b>	<b>254</b>	<b>563</b>
	<b>558</b>		

(1) Les appels de marge payés sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur négative pour 28 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 16.2).

**Note 12 Participations dans les entreprises mises en équivalence****12.1 Participations**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>A l'ouverture</b>	<b>83</b>	<b>46</b>
Quote-part du résultat net	12	8
Augmentation de capital (1)	-	30
Variations de périmètre	-	-
Ecart d'acquisition	-	-
Ecart de conversion	9	(1)
<b>A la clôture</b>	<b>104</b>	<b>83</b>
- dont écart d'acquisition (2)	5	5

(1) L'augmentation de capital de 250 millions de Yuan (30,5 millions d'euros), réalisée le 16 septembre 2013, est sans impact sur l'écart d'acquisition.

(2) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan (7 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan (5 millions au 31 décembre 2014 et 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Cette filiale est une coentreprise conformément à l'application de la norme IFRS 11 et est en conséquence mise en équivalence. L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

## 12.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent :

**Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd**

**Pékin, Chine**

**Pourcentage de mise en équivalence : 50%**

### 12.2.1 Informations financières à 100% après retraitements aux normes Groupe

#### Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Prêts et créances sur la clientèle	1 534	904
Autres postes de l'Actif	31	60
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 565</b>	<b>964</b>
Dettes de refinancement	1 176	712
Autres postes du Passif	190	95
Capitaux propres	199	157
<b>Total du passif</b>	<b>1 565</b>	<b>964</b>

#### Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>57</b>	<b>38</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(18)	(14)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>39</b>	<b>24</b>
Coût du risque	(8)	(2)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>31</b>	<b>22</b>
Impôt sur les bénéfices	(8)	(6)
<b>Résultat net</b>	<b>23</b>	<b>16</b>

### 12.2.2 Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>82</b>	<b>50%</b>	<b>41</b>	<b>(35)</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
Résultat net de la période	16		8			8	
Augmentation de capital	61		30	(30)		-	
Ecart de conversion	(2)		(1)			(1)	(1)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>157</b>	<b>50%</b>	<b>78</b>	<b>(65)</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>2</b>
Résultat net de la période	23		12			12	
Ecart de conversion	19		9			9	9
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>199</b>	<b>50%</b>	<b>99</b>	<b>(65)</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>11</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

### 12.2.3 Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Participations dans les entreprises mises en équivalence	104	83
<b>Total de l'actif</b>	<b>104</b>	<b>83</b>
Capitaux propres		
- Elimination (1)	65	65
- Réserves consolidées - part du groupe	39	18
<b>Total du passif</b>	<b>104</b>	<b>83</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

## Note 13 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

	31.12.2014						31.12.2013		
	Valeur Brute		Amortissements		Valeur Nette		Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies			
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25</b>	<b>13</b>	<b>(13)</b>	<b>(8)</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>38</b>	<b>(21)</b>	<b>17</b>
- Terrains et constructions	-	1	-	-	-	1	1	-	1
- Matériel de transport	11	3	(2)	(1)	9	2	13	(3)	10
- Autres	14	9	(11)	(7)	3	2	24	(18)	6
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	<b>191</b>	-	<b>(128)</b>	-	<b>63</b>	<b>192</b>	<b>(122)</b>	<b>70</b>
- Logiciels	-	187	-	(124)	-	63	187	(117)	70
- Autres	-	4	-	(4)	-	-	5	(5)	-
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>204</b>	<b>(13)</b>	<b>(136)</b>	<b>12</b>	<b>68</b>	<b>230</b>	<b>(143)</b>	<b>87</b>

### Tableau de variation des valeurs brutes pour les activités poursuivies

	31.12.2013						31.12.2014 Valeur brute Immobilisations poursuivies
	Valeur brute Immobilisations	Déclassement IFRS 5 de la valeur brute	Valeur brute Immobilisations poursuivies	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>38</b>	<b>(25)</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	-	<b>13</b>
- Terrains et constructions	1	-	1	-	-	-	1
- Matériel de transport	13	(10)	3	2	(2)	-	3
- Autres	24	(15)	9	-	-	-	9
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>192</b>	<b>(12)</b>	<b>180</b>	<b>11</b>	-	-	<b>191</b>
- Logiciels	187	(11)	176	11	-	-	187
- Autres	5	(1)	4	-	-	-	4
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>(37)</b>	<b>193</b>	<b>13</b>	<b>(2)</b>	-	<b>204</b>

### Tableau de variation des amortissements pour les activités poursuivies

	31.12.2013						31.12.2014 Amortissements Immobilisations poursuivies
	Amortissements Immobilisations	Déclassement IFRS 5 des amortissements	Amortissements Immobilisations poursuivies	Dotations	Reprises	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(21)</b>	<b>14</b>	<b>(7)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	-	<b>(8)</b>
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(3)	2	(1)	(1)	1	-	(1)
- Autres	(18)	12	(6)	(1)	-	-	(7)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(122)</b>	<b>11</b>	<b>(111)</b>	<b>(17)</b>	-	-	<b>(128)</b>
- Logiciels	(117)	10	(107)	(17)	-	-	(124)
- Autres	(5)	1	(4)	-	-	-	(4)
<b>Total</b>	<b>(143)</b>	<b>25</b>	<b>(118)</b>	<b>(19)</b>	<b>1</b>	-	<b>(136)</b>



## Note 14 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2014, les écarts d'acquisition du groupe Banque PSA Finance (Russie, Chine : cf. Note 12) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Dans le cadre de l'opération de coopération avec Santander dès 2015, l'UGT France va disparaître. En conséquence, les écarts d'acquisition de Crédipar et de Sofib ont été intégralement dépréciés sur 2014 (81 millions d'euros). Cette dépréciation est partie intégrante de la dépréciation du "Disposal group" dans le cadre de l'application d'IFRS 5 (cf. Notes 37.1 et 37.2).

### Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Valeur nette</b>		
Crédipar	-	75
Sofib	-	6
Bank PSA Finance Rus	1	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>83</b>

#### Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,0 million d'euros, sans dépréciation depuis.

## Note 15 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading (1)	1	2
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	3	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.6). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

## Note 16 Instruments dérivés de couverture - passifs

### 16.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)</b>	<b>18</b>	<b>3</b>
- dont entreprises liées	18	3
<b>Charges à payer sur swaps de couverture</b>	<b>19</b>	<b>40</b>
- dont entreprises liées	1	4
<b>Juste valeur négative des swaps de couverture</b>	<b>45</b>	<b>41</b>
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	3
- des obligations	14	17
- des autres dettes représentées par un titre	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (2)	31	21
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge - cf. Note 24.3)	-	-
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 16.2)</b>	<b>(28)</b>	<b>(22)</b>
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>62</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.5.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 6, 9.3, 19.3 et 24.4.A).

(2) Les swaps de couverture des encours clientèle destinés à être repris en partenariat le sont aussi. Les couvertures sont efficaces (cf. Note 24.5) et les mêmes principes ont été appliqués pour les activités poursuivies et pour les activités destinées à être reprises en partenariat. Compte tenu des mécanismes d'appel de marge et de la compensation au bilan (cf. Note 16.2), il a été décidé de ne pas déclasser, l'impact en résultat étant non significatif.

### 16.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

#### Pour 2014

(en millions d'euros)

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b>					
<b>Charge à payer</b>	<b>(2)</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	-	<b>19</b>
- swaps avec appel de marge	(2)	20	18	-	18
- swaps sans appel de marge	-	1	1	-	1
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(35)</b>	<b>80</b>	<b>45</b>	-	<b>45</b>
- swaps avec appel de marge	(35)	74	39	-	39
- swaps sans appel de marge	-	6	6	-	6
<b>Compensation</b>	-	-	-	(28)	<b>(28)</b>
<b>Total au passif</b>	<b>(37)</b>	<b>101</b>	<b>64</b>	<b>(28)</b>	<b>36</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatés d'avance - cf. Note 11)	-	-	36	(28)	8
<b>Total à l'actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>(28)</b>	<b>8</b>

#### Pour 2013

(en millions d'euros)

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Swaps perdants</b>					
<b>Charge à payer</b>	<b>(4)</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	-	<b>40</b>
- swaps avec appel de marge	(4)	39	35	-	35
- swaps sans appel de marge	-	5	5	-	5
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(52)</b>	<b>93</b>	<b>41</b>	-	<b>41</b>
- swaps avec appel de marge	(52)	87	35	-	35
- swaps sans appel de marge	-	6	6	-	6
<b>Compensation</b>	-	-	-	(22)	<b>(22)</b>
<b>Total au passif</b>	<b>(56)</b>	<b>137</b>	<b>81</b>	<b>(22)</b>	<b>59</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatés d'avance - cf. Note 11)	-	-	25	(22)	3
<b>Total à l'actif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>(22)</b>	<b>3</b>

## Note 17 Dettes envers les établissements de crédit

### Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies	
	Transférées	Non transférées		
<b>Dettes à vue hors groupe</b>	<b>56</b>	-	<b>145</b>	<b>88</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	44	-	142	85
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	-	-	-
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 27.2)	-	-	-	-
- Autres	10	-	3	2
- Autres sommes dues	2	-	-	1
<b>Dettes rattachées</b>	-	-	-	-
<b>Dettes à terme hors groupe (1)</b>	<b>222</b>	<b>5 407</b>	<b>752</b>	<b>6 176</b>
- Bancaires classiques	37	880	587	1 933
- Tirages sur le Term-loan syndiqué (cf. Note 27.2)	-	2 999	-	1 800
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 27.2)	64	228	165	397
- dont financement obtenu dans le cadre de la collatéralisation en Italie (cf. Note 27.1)	-	-	100	50
- Tirage dans le cadre de la collatéralisation en Belgique (cf. Note 27.1)	121	-	-	77
- Tirage dans le cadre de l'opération de pension livrée avec la Deutsche Bank	-	-	-	-
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 27.1)	-	1 300	-	1 700
- Financement obtenu auprès de la SFEF (cf. Note 27.1)	-	-	-	105
- Financement obtenu par la succursale espagnole auprès de l'Instituto de Credito Oficial (ICO)	-	-	-	164
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit</b>	-	<b>(10)</b>	<b>(5)</b>	<b>(62)</b>
- Frais d'émission à étaler	-	(10)	(5)	(62)
<b>Dettes rattachées</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>66</b>
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>280</b>	<b>5 423</b>	<b>930</b>	<b>6 268</b>
		<b>6 633</b>		

### Ventilation par devise de remboursement

(en millions d'euros)	31.12.2014					31.12.2013	
	Dettes à vue		Dettes à terme			Dettes à vue	Dettes à terme
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies		
			Transférées	Non transférées			
ARS	-	-	-	-	90	-	141
BRL	-	-	-	-	374	-	188
CHF	14	-	-	-	-	2	-
CZK	-	1	-	-	36	-	-
EUR	26	139	121	5 407	176	52	5 376
GBP	2	3	101	-	-	10	312
HRK	-	2	-	-	7	1	9
HUF	-	-	-	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-	10	-	17
PLN	14	-	-	-	-	23	19
RUB	-	-	-	-	59	-	114
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>145</b>	<b>222</b>	<b>5 407</b>	<b>752</b>	<b>88</b>	<b>6 176</b>
	<b>201</b>		<b>6 381</b>				

## Note 18 Dettes envers la clientèle

	31.12.2014		31.12.2013
	Passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies	
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Dettes à vue</b>	<b>2 165</b>	<b>98</b>	<b>1 267</b>
- Comptes ordinaires			
- Comptes courants des sociétés du réseau			
- Entreprises liées (1)	30	26	54
- Hors groupe	171	65	201
- Cash pooling (2) :			
- avant compensation	7	8	37
- compensation des activités poursuivies	-	(8)	(37)
- Comptes d'épargne sur livret (3)	1 908	-	955
- Autres sommes dues à la clientèle			
- Entreprises liées	3	-	6
- Hors groupe	46	7	51
<b>Dettes rattachées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- dont comptes d'épargne sur livret (3)	-	-	-
<b>Dettes à terme</b>	<b>214</b>	<b>322</b>	<b>66</b>
- Comptes à terme (3)	165	-	-
- Dette à terme Corporate (3)			
- Entreprises liées	-	305	1
- Autres dettes à terme			
- Entreprises liées	-	1	
- Hors groupe	49	16	65
<b>Dettes rattachées</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
- dont comptes à terme (3)	1	-	-
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	<b>420</b>	<b>1 334</b>
	<b>2 801</b>		

(1) Il s'agit principalement des comptes de règlement des filiales de financement pour les opérations faites avec le groupe PSA Peugeot Citroën.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 9.1).

(3) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dette à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf. Notes 37.1 et 37.3). Les intérêts et charges correspondants sont présentés au compte de résultat dans le "Coût net de refinancement".

### Ventilation par devise de remboursement hors dettes rattachées

	31.12.2014				31.12.2013	
	Dettes à vue		Dettes à terme		Dettes à vue	Dettes à terme
	Passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies	Passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies		
<i>(en millions d'euros)</i>						
ARS	-	-	-	7	-	5
CHF	10	16	-	-	9	-
CZK	-	-	-	2	-	1
EUR	2 143	82	214	313	1 206	53
GBP	10	-	-	-	49	-
PLN	2	-	-	-	1	-
RUB	-	-	-	-	2	7
<b>Total</b>	<b>2 165</b>	<b>98</b>	<b>214</b>	<b>322</b>	<b>1 267</b>	<b>66</b>
	<b>2 263</b>		<b>536</b>			

## Note 19 Dettes représentées par un titre

### 19.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies	
	Transférées	Non transférées		
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances</b>	-	<b>3 186</b>	<b>2 011</b>	<b>7 247</b>
- EMTN, BMTN et assimilés (1)	-	3 137	2 011	7 183
- dont en cours de livraison	-	-	-	-
- CDN et BT	-	49	-	64
- dont en cours de livraison	-	-	-	-
<b>Dettes rattachées</b>	-	<b>71</b>	<b>29</b>	<b>156</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre</b>	-	<b>(3)</b>	<b>(10)</b>	<b>(20)</b>
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	-	(3)	(10)	(20)
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>4 830</b>	-	<b>545</b>	<b>4 612</b>
- Emis par les fonds de titrisation (cf. Note 19.4)	4 830	-	545	4 612
<b>Dettes rattachées</b>	-	-	-	<b>2</b>
- dont titrisation	-	-	-	2
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	-	-	<b>251</b>	<b>551</b>
- dont titrisation : parts senior (cf. Note 19.4)	-	-	174	380
<b>Dettes rattachées</b>	-	-	<b>55</b>	<b>76</b>
- dont titrisation	-	-	46	63
<b>Total des dettes au coût amorti</b>	<b>4 830</b>	<b>3 254</b>	<b>2 881</b>	<b>12 624</b>
		<b>10 965</b>		

(1) Dont 1 500 millions d'euros de dette émise avec garantie de l'Etat (cf. Note 27.4).

### 19.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(en millions d'euros)	31.12.2014					31.12.2013		
	Obligations		TCN		Autres	Obligations	TCN	Autres
	Dettes transférées	Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Activités poursuivies			
ARS	-	-	-	20	-	-	64	-
BRL	-	-	-	-	251	-	-	538
EUR	3 390	545	2 999	1 579	-	3 535	6 093	13
GBP	1 240	-	-	-	-	881	-	-
CHF	200	-	187	-	-	196	183	-
JPY	-	-	-	-	-	-	-	-
USD (1)	-	-	-	412	-	-	907	-
<b>Total</b>	<b>4 830</b>	<b>545</b>	<b>3 186</b>	<b>2 011</b>	<b>251</b>	<b>4 612</b>	<b>7 247</b>	<b>551</b>

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 61 millions d'euros au 31 décembre 2014 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Notes 6 et 16).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 24.4.

### 19.3 Echanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées et hors dettes transférées

(en millions d'euros)	31.12.2014				31.12.2013			
	Obligations		TCN		Autres	Obligations	TCN	Autres
	Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Activités poursuivies				
0 à 3 mois	36	774	16	49	306	656	75	
3 mois à 6 mois	34	23	655	28	327	1 067	87	
6 mois à 1 an	37	189	608	68	735	729	176	
1 an à 5 ans	438	2 200	526	106	3 244	4 614	213	
+ 5 ans	-	-	206	-	-	181	-	
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>3 186</b>	<b>2 011</b>	<b>251</b>	<b>4 612</b>	<b>7 247</b>	<b>551</b>	

## 19.4 Opérations de titrisation

### Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

					Obligations émises				
(en millions d'euros)					au 31.12.2014		au 31.12.2013		à l'origine
Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations	Notation	Dettes transférées des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies		
France	FCT Auto ABS 2011-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	155	-	450	956	
			Classe B	-	94	-	94	94	
	FCT Auto ABS 2012-1	France	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	724	-	724	724	
			Classe B	-	356	-	356	356	
	FCT Auto ABS French Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	99	-	302	N/A	
			Classe B	-	10	-	33	N/A	
	FCT Auto ABS 2013-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	429	-	450	450	
			Classe B	A+/A2	20	-	20	20	
			Classe C	-	25	-	25	25	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	550	-	550	N/A	
Classe S			Aaa/AAA	225	-	143	N/A		
Classe B			-	290	-	259	N/A		
FCT Auto ABS2 2013-A	France	Classe A	Moody's/DBRS Aaa/AAA	522	-	522	522		
		Classe B	A2/A	52	-	52	52		
		Classe C	-	162	-	162	162		
AUTO ABS3 FCT COMPARTMENT 2014-1	France	Classe A	Fitch/DBRS AAA/AAA	397	-	-	397		
		Classe B	A/A	23	-	-	23		
		Classe C	-	10	-	-	10		
Allemagne	FCT Auto ABS 2010-1	France	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	-	-	1	500	
			Classe B	-	-	80	80		
			Classe C	-	-	100	100		
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	211	-	498	720	
			Classe B	-	80	-	80	80	
	FCT Auto ABS 2013-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	272	-	361	361	
			Classe B	-	116	-	116	116	
	FCT Auto ABS German Lease Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	150	-	14	N/A	
			Classe B	-	57	-	6	N/A	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	189	-	189	N/A	
Classe B			-	116	-	108	N/A		
FCT Auto ABS German Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	118	-	196	N/A		
		Classe A	AAA/Aaa	279	-	34	N/A		
		Classe B	-	69	-	34	N/A		
Espagne	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	Classe A	Fitch/DBRS AA-/AA(low)	-	668	668	668	
			Classe B	-/CCC	-	132	132	132	
Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	Classe A	Fitch/S&P AA/AA	-	107	288	537	
			Classe B	-	-	94	94	94	
	Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	Classe A	Fitch/DBRS AA+/AA	-	438	-	N/A	
			Classe B	-	-	62	-	N/A	
Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A	Fitch AAA	996	-	880	905	
			Classe B	-	237	-	415	426	
			Classe B	-	243	-	-	-	
Suisse	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	Classe A	-	200	-	196	196	
Elimination des opérations intragroupe (1)					(2 646)	(956)	(3 986)		
<b>Total</b>					<b>4 830</b>	<b>545</b>	<b>4 612</b>		

(1) Certaines opérations ont été souscrites par Banque PSA Finance, y compris des obligations de classe A, ces dernières étant mobilisables auprès de la BCE.



## Autres dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)				au 31.12.2014	au 31.12.2013	à l'origine
				Dettes des activités poursuivies		
Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Titres émis			
Brésil	FIDC	Brésil	Senior	174	380	N/A
			Subordonnés	11	33	N/A
Elimination des opérations intragroupe				(11)	(33)	
<b>Total</b>				<b>174</b>	<b>380</b>	

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation), les véhicules de lois italienne et suisse, le FTA (Fonds de Titrisation d'Actifs) espagnol, le fonds au Royaume-Uni et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où, en plus du pouvoir détenu par Banque PSA Finance dans ces entités, les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

## Note 20 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Ecart de réévaluation des emprunts	2	3
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	69	104
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>107</b>

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.5.

Ces écarts de réévaluation concernent principalement les dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat.

## Note 21 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>156</b>	<b>84</b>	<b>297</b>
- Entreprises liées (1)	128	71	252
- Hors groupe	28	13	45
<b>Etat et autres organismes sociaux</b>	<b>112</b>	<b>25</b>	<b>112</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>122</b>	<b>44</b>	<b>165</b>
- Entreprises liées	10	1	6
- Hors groupe	112	43	159
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
- Entreprises liées	47	-	43
- Hors groupe	13	4	57
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>65</b>
- Entreprises liées	8	-	5
- Hors groupe	17	37	60
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	-	4	13
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>124</b>	<b>21</b>	<b>127</b>
- Hors groupe	124	21	127
<b>Total</b>	<b>599</b>	<b>215</b>	<b>866</b>
	<b>814</b>		

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 182 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 217 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. Note 6.2).

## Note 22 Activités d'assurance

### 22.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2014		31.12.2013
	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	
<b>Provisions techniques des contrats d'assurance vie</b>	-	<b>32,9</b>	<b>27,5</b>
Provision pour Primes Non Acquisées (PPNA)	-	7,0	6,8
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :			
- Provision pour sinistres survenus déclarés	-	10,9	9,4
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	-	15,0	11,3
Autres	-	-	-
<b>Provisions techniques des contrats d'assurance non vie</b>	<b>1,0</b>	<b>33,6</b>	<b>28,0</b>
Provision pour Primes Non Acquisées (PPNA)	-	5,3	5,2
Provision pour sinistre à payer (PSAP):			
- Provision pour sinistres survenus déclarés	1,0	8,0	7,7
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	-	20,3	15,1
Autres	-	-	-
<b>Provisions techniques</b>	<b>1,0</b>	<b>66,5</b>	<b>55,5</b>
	<b>67,5</b>		

### 22.2 Tableau de variation des provisions techniques des contrats d'assurance pour les activités poursuivies

#### 22.2.1 PPNA Provision pour primes non acquises

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6,8</b>	<b>5,2</b>	<b>12,0</b>
+ Primes émises	60,5	84,7	145,2
- Primes acquises	(60,3)	(84,5)	(144,8)
+ Autres mouvements	-	-	-
<b>A la clôture de la période</b>	<b>7,0</b>	<b>5,4</b>	<b>12,4</b>

#### 22.2.2 PSAP Provision pour sinistres à payer

(en millions d'euros)	Vie	Non Vie	Total
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>20,7</b>	<b>22,8</b>	<b>43,5</b>
<b>Déclassement IFRS5</b>	-	(1,7)	(1,7)
<b>Après déclassement IFRS5</b>	<b>20,7</b>	<b>21,1</b>	<b>41,8</b>
dont survenus déclarés	9,4	6,0	15,4
dont survenus connus tardivement (IBNR)	11,3	15,1	26,4
- Sinistres payés au cours de l'exercice	(8,6)	(8,1)	(16,7)
+ Sinistres survenus au cours de l'exercice	8,9	10,5	19,4
+ Sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	4,9	4,8	9,7
+ Autres mouvements	-	-	-
<b>A la clôture de la période</b>	<b>25,9</b>	<b>28,3</b>	<b>54,2</b>
dont survenus déclarés	10,9	8,0	18,9
dont survenus connus tardivement (IBNR)	15,0	20,3	35,3

**22.3 Résultat des activités d'assurance pour les activités poursuivies****22.3.1 Résultat technique des activités d'assurance**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>+ Primes acquises</b>	<b>121,0</b>	<b>138,4</b>
<b>- Charges de prestations</b>	<b>(29,1)</b>	<b>(31,3)</b>
<i>Coût des sinistres</i>	<i>(16,7)</i>	<i>(17,4)</i>
<i>Variation des provisions techniques hors PPNA</i>	<i>(12,4)</i>	<i>(13,9)</i>
<b>Marge sur prestations de services des activités d'assurance</b>	<b>91,9</b>	<b>107,1</b>
<b>+/- Autres produits (charges) techniques</b>	<b>(172,0)</b>	<b>(43,2)</b>
<i>Courtage</i>	<i>(170,3)</i>	<i>(41,5)</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,2)</i>
<i>Autres produits et charges techniques</i>	<i>(1,5)</i>	<i>(1,5)</i>
<b>+ Produits nets des placements</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>
<b>Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe</b>	<b>(79,8)</b>	<b>64,5</b>
+/- Elimination des opérations intragroupe	169,7	40,9
<b>Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe</b>	<b>89,9</b>	<b>105,4</b>

**22.3.2 Résultat non technique des activités d'assurance**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>+/- Autres produits (charges) non techniques</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(1,4)</b>
<i>Charges de personnel</i>	<i>(1,0)</i>	<i>(0,8)</i>
<i>Autres produits et charges non techniques</i>	<i>(1,4)</i>	<i>(0,6)</i>
<b>Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intragroupe</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(1,4)</b>
+/- Elimination des opérations intragroupe	(0,2)	-
<b>Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(1,4)</b>

**22.3.3 Résultat d'exploitation des activités d'assurance**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat technique	89,9	105,4
Résultat non technique	(2,6)	(1,4)
<b>Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intragroupe</b>	<b>87,3</b>	<b>104,0</b>

## Note 23 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2013							31.12.2014 Provisions des activités poursuivies
	Provisions	Déclassé- ment IFRS 5	Provisions des activités poursuivies	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	
Provisions pour pensions et retraites	15	(13)	2	-	-	-	-	2
Provisions pour engagements								
- Corporate réseau	4	(4)	-	-	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour revente véhicules d'occasion	14	(14)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	12	(10)	2	27	-	-	-	29
Autres provisions	4	(4)	-	2	-	-	-	2
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>(45)</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33</b>

### 23.1 Engagements de retraites pour les activités poursuivies

Le reclassement IFRS 5 de l'ouverture 2014 a un impact de -8,1 millions d'euros sur les retraites, dont -13 millions d'euros au passif et +4,9 millions à l'actif.

#### Détail des postes de bilan au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	31.12.2014 Italie
<b>Valeur actuelle des prestations pour services rendus</b>	<b>(2)</b>
Juste valeur des actifs financiers	-
<b>(Provisions) actifs nets avant obligation de financement minimum</b>	<b>(2)</b>
Provision pour financement minimum	-
<b>(Provisions) actifs nets reconnus au bilan</b>	<b>(2)</b>
Dont provisions	(2)
Dont actifs	-
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	-

## Note 24 Instruments financiers à terme

### Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion dans le rapport annuel 2014)

#### Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Par ailleurs, afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

#### Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

#### Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps (à plus de 93%) font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 34.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

## 24.1 Position de taux de Banque PSA Finance consolidée

(en millions d'euros)	Du jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total 31.12.2014
<b>Actifs financiers</b>				
Financements de stocks aux réseaux	4 815	-	-	4 815
Financements clientèle à taux fixe	5 947	9 633	-	15 580
Autres prêts et créances à taux variable	633	-	-	633
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Autres actifs financiers	3 083	-	-	3 083
<b>Total Actifs financiers (a)</b>	<b>14 478</b>	<b>9 633</b>	<b>-</b>	<b>24 111</b>
<b>Autres actifs financiers</b> (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97</b>
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations et écarts d'acquisition	-	82	-	82
Autres actifs non financiers	741	-	-	741
<b>Total Actifs non financiers</b>	<b>741</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>823</b>
<b>Total Actif</b>				<b>25 031</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Dettes à taux fixe couvertes	(2 304)	(2 860)	(206)	(5 370)
Dettes à taux variable ou révisable	(11 833)	-	-	(11 833)
Autres financements et découverts bancaires	(3 006)	-	-	(3 006)
<b>Total Passifs financiers (b)</b>	<b>(17 143)</b>	<b>(2 860)</b>	<b>(206)</b>	<b>(20 209)</b>
<b>Autres passifs financiers</b> (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	<b>(126)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(126)</b>
<b>Passifs non financiers</b>				
Autres passifs non financiers	(1 557)	-	-	(1 557)
<b>Total Passifs non financiers</b>	<b>(1 557)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 557)</b>
<b>Capitaux propres (3)</b>	<b>-</b>	<b>(3 139)</b>	<b>-</b>	<b>(3 139)</b>
<b>Total Passif</b>				<b>(25 031)</b>
<b>Position nette avant gestion = (a) + (b)</b>	<b>(2 665)</b>	<b>6 773</b>	<b>(206)</b>	<b>3 902</b>
<b>Notionnel des dérivés</b>				
<b>Dérivés couvrant les actifs financiers</b>				
Swaps de couverture des financements clientèle à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	(5 077)	(6 051)	-	(11 128)
- branche prêteuse	11 128	-	-	11 128
Swaps de couverture des placements à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
<b>Total des dérivés couvrant les actifs financiers (c)</b>	<b>6 051</b>	<b>(6 051)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés couvrant les passifs financiers</b>				
Swaps de couverture des dettes à taux fixe (Fair Value Hedge) (2)				
- branche prêteuse	2 196	2 776	206	5 178
- branche emprunteuse	(5 178)	-	-	(5 178)
Swaps classés comptablement en trading (test de couverture non réalisable) (1)				
- branche prêteuse	108	71	-	179
- branche emprunteuse	(179)	-	-	(179)
Swaps de couverture des dettes à taux variable (Cash Flow Hedge)				
- branche emprunteuse	(31)	-	-	(31)
- branche prêteuse	31	-	-	31
<b>Total des dérivés couvrant les passifs financiers (d)</b>	<b>(3 053)</b>	<b>2 847</b>	<b>206</b>	<b>-</b>
<b>Portefeuille de Trading (e) (1)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Position nette des dérivés = (c) + (d) + (e)</b>	<b>2 998</b>	<b>(3 200)</b>	<b>206</b>	<b>4</b>
<b>Position nette après gestion (3)</b>	<b>333</b>	<b>3 573</b>	<b>-</b>	<b>3 906</b>
<b>Rappel position nette après gestion au 31 décembre 2013</b>	<b>387</b>	<b>4 057</b>	<b>-</b>	<b>4 444</b>

Ce tableau positionne les actifs financiers et les passifs financiers en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux révisable.

Dans la partie du tableau sur les dérivés, les swaps et autres opérations dérivées sont présentés en positif pour la branche prêteuse et en négatif pour la branche emprunteuse.

(1) Sur un nominal total de swaps de 21 481 millions d'euros à fin décembre 2014:

a) 420 millions d'euros concernent des swaps qui se neutralisent en trading au sein de portefeuilles homogènes. Il s'agit de swaps symétriques mis en place lors de l'opération de titrisation AUTO ABS3 FCT COMPARTIMENT 2014-1 en décembre 2014 chez Crédipar. Les positions étant fermées, les swaps ne dégagent pas de résultat.

b) 183 millions d'euros concernent un nombre limité de swaps classés comptablement en trading, dont :

- 179 millions couvrent de la dette à taux fixe, déclassés du fait de la preuve de couverture non réalisable ;
- 4 millions d'euros de cross currency swap, en position isolée.

L'impact est non significatif en compte de résultat (cf. Notes 5, 15 et 24.6). A noter qu'aucun des swaps en portefeuille de trading, y compris ceux en position isolée, n'entre dans le portefeuille de négociation selon les textes prudentiels, dans le cadre du reporting COREP.

(2) Dont 4 541 millions d'euros de swaps de couverture symétriques au niveau consolidé, mis en place lors des opérations de titrisation.

(3) La position nette après gestion à moins d'un an est peu significative. La position nette après gestion de 1 à 5 ans s'élève à 3 573 millions d'euros, en grande partie couverte par les capitaux propres.

## 24.2 Contrats de couverture de taux sur opérations futures

Afin de limiter le coût de refinancement à un niveau plus faible pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle (Vente de crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée), Banque PSA Finance avait acheté et vendu des options de swaps de taux d'intérêt (options achetées nettes avec prime nette payée). Les notionnels et les maturités de swaps (de 1 à 3 ans), objet de ces options, correspondent aux maturités des encours prévisionnels à produire sur ces mêmes périodes. Les swaptions sont toutes échues depuis décembre 2011.

La variation de valeur intrinsèque sur les swaptions a été constatée en situation nette en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres » avant leur échéance jusqu'en 2011 (cf. tableau Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres).

Le résultat sur la période au titre de la valeur intrinsèque étalée sur l'élément sous-jacent (swaptions échues) est un produit de 0,9 million d'euros.

### Couverture des flux de trésorerie par les swaptions (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2013	Variation de valeur intrinsèque	Résultat réalisé	Transfert en résultat	Variation des impôts différés	31.12.2014
Valeur intrinsèque des swaptions ouvertes	-	-	-	-	-	-
Profits de couvertures réalisés	0,9	-	-	(0,9)	-	-
<b>Produits comptabilisés directement en capitaux propres (brut)</b>	<b>0,9</b>	-	-	<b>(0,9)</b>	-	-
Impôts différés	(0,3)	-	-	0,3	-	-
<b>Produits comptabilisés directement en capitaux propres (net)</b>	<b>0,6</b>	-	-	<b>(0,6)</b>	-	-

## 24.3 Contrats de couverture de taux sur dette émise à taux variable

La couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêts opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments de taux ne sont pas liquides, par des ressources de financement tirées à taux fixe. Dans ce dernier cas, de la dette à taux variable peut être émise ponctuellement ; elle est alors couverte en Cash Flow Hedge par un swap qui la ramène à taux fixe.

La variation de valeur de ce type de swaps a été constatée en situation nette en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres » (cf. tableau Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres).

### Couverture des flux de trésorerie par les swaps (Cash Flow Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2013	Variation de valeur	Ecart de conversion	31.12.2014
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,3	(0,1)	-	0,2
Impôts différés	(0,2)	0,1	-	(0,1)
<b>Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres (net)</b>	<b>0,1</b>	-	-	<b>0,1</b>

**24.4 Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée****A. Positions de change opérationnelles**

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme).  
Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

**Positions externes de la mère**

(en millions d'euros)	HUF	CHF	CNY	CZK	GBP	JPY	MXN	PLN	RUB	USD
Actifs	15	195	-	17	3 486	-	-	144	-	6
Passifs	-	(272)	-	-	(1 698)	-	-	-	-	(418)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>15</b>	<b>(77)</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>1 788</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>144</b>	<b>-</b>	<b>(412)</b>
Couverture actifs	(15)	-	-	(17)	(1 789)	-	-	(144)	-	-
Couverture passifs	-	77	-	-	-	-	-	-	-	412
<b>Position des dérivés</b>	<b>(15)</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>(1 789)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(144)</b>	<b>-</b>	<b>412</b>
<b>Position nette après gestion au 31.12.2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Rappel décembre 2013</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

**Positions externes des filiales**

(en millions d'euros)	EUR /PLN	HUF /CHF	BRL /EUR	EUR /GBP	HRK /EUR	HUF /EUR	EUR /CNY	EUR /TRY	EUR /USD
Actifs		1	6	-	6	18	2	-	5
Passifs		(1)	(6)	(5)	(6)	(18)	(2)	-	-
<b>Position nette avant gestion</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Couverture actifs		-	-	-	-	-	-	-	(5)
Couverture passifs		-	-	5	-	-	-	-	-
<b>Position des dérivés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>
<b>Position nette après gestion au 31.12.2014</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Rappel décembre 2013</i>		<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

**B. Positions de change structurelles**

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	CHF	CNY	CZK	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
<b>Position de change au 31.12.2014</b>	14	73	30	110	3	20	7	40	37	9	148	<b>491</b>
<i>Rappel décembre 2013</i>	14	66	30	100	3	21	7	41	60	8	130	<b>480</b>

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient du financement en dollars des titres de participation des filiales brésiliennes, argentine et russe.



## 24.5 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013	conversion (1)	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
<b>Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 10)</b>					
- Ventes à crédit	44	33			
- Location avec option d'achat	-	(1)			
- Location longue durée	(5)	(9)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>39</b>	<b>23</b>	-	16	
<b>Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle</b>					
- à l'actif (Note 6)	-	7			
- au passif (Note 16)	(31)	(21)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(31)</b>	<b>(14)</b>	-	(17)	(1)
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>8</b>	<b>9</b>			(1)
<b>Ecart de réévaluation des emprunts couverts (Note 20)</b>					
- Valorisation nette	(2)	(3)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	-	1	
<b>Instruments dérivés de couverture des emprunts</b>					
- à l'actif (Note 6)	2	3			
- au passif (Note 16)	-	-			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	-	(1)	0
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0
<b>Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN couverts (Note 20)</b>					
- Valorisation nette	(69)	(104)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(69)</b>	<b>(104)</b>	-	35	
<b>Instruments dérivés de couverture des EMTN/BMTN</b>					
- à l'actif (Note 6)	74	110			
- au passif (Note 16)	-	(3)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>74</b>	<b>107</b>	-	(33)	2
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>5</b>	<b>3</b>			2
<b>Ecart de réévaluation des obligations couvertes (Note 20)</b>					
- Valorisation nette	-	-			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	
<b>Instruments dérivés de couverture des obligations (2)</b>					
- à l'actif (Note 6)	14	17			
- au passif (Note 16)	(14)	(17)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	0
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0
<b>Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par des titres couvertes (Note 20)</b>					
- Valorisation nette	-	-			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	
<b>Instruments dérivés de couverture des autres dettes représentées par des titres</b>					
- à l'actif (Note 6)	-	-			
- au passif (Note 16)	-	-			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-	0
<b>Inefficacité en stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			0

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) Il s'agit de swaps symétriques (chez BPF et chez les FCT et assimilés) affectés à la couverture de la dette obligataire de ces fonds (cf. Note 24.1, renvoi (2)).

Les options de swaps de taux de couverture des futurs encours de crédit à la "clientèle" (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) ne sont pas intégrées au tableau d'efficacité de la couverture, les encours n'étant pas encore existants (cf. commentaire de la Note 24.2 ci-avant).

## 24.6 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013	Variation de juste valeur
<b>Actifs financiers à la juste valeur (Note 5)</b>			
- Ecart de réévaluation des titres de placement	1	-	1
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	3	1	2
<b>Total valorisation nette</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur (Note 15)</b>			
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	(3)	(1)	(2)
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>
<b>Impact en résultat</b>			<b>1</b>

## Note 25 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif des activités poursuivies et des dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle (385 millions d'euros prévisionnels en 2014 contre 229 millions d'euros prévisionnels en 2013).

### Pour 2014

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2014
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	308	-	-	-	-	308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	427	-	-	23	-	455
Instruments dérivés de couverture	58	-	-	-	-	-	58
Actifs financiers disponibles à la vente	14	-	-	-	-	-	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	1 015	-	-	54	-	1 070
Prêts et créances sur la clientèle	154	490	398	583	2 328	86	4 039
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39	-	-	-	-	-	39
Autres actifs	519	-	-	-	-	-	519
<b>Total de l'actif des activités poursuivies</b>	<b>790</b>	<b>2 240</b>	<b>398</b>	<b>583</b>	<b>2 405</b>	<b>86</b>	<b>6 502</b>
Total de l'actif des activités destinées à être reprises en partenariat							18 529
<b>Total de l'actif</b>	<b>790</b>	<b>4 172</b>	<b>796</b>	<b>1 166</b>	<b>4 810</b>	<b>172</b>	<b>25 031</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture	54	-	-	-	-	-	54
Dettes envers les établissements de crédit	33	363	57	151	326	-	930
Dettes envers la clientèle	1	411	-	2	4	2	420
Dettes représentées par un titre	74	101	717	713	1 070	206	2 881
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71	-	-	-	-	-	71
Autres passifs	347	-	-	-	-	-	347
<b>Sous-Total</b>	<b>584</b>	<b>875</b>	<b>774</b>	<b>866</b>	<b>1 400</b>	<b>208</b>	<b>4 707</b>
Dettes envers les établissements de crédit (non transférées)	16	1 701	35	-	3 671	-	5 423
Dettes représentées par un titre (non transférées)	68	774	23	189	2 200	-	3 254
<b>Total des dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>84</b>	<b>2 475</b>	<b>58</b>	<b>189</b>	<b>5 871</b>	<b>-</b>	<b>8 677</b>
<b>Total du passif des activités poursuivies</b>	<b>668</b>	<b>3 350</b>	<b>832</b>	<b>1 055</b>	<b>7 271</b>	<b>208</b>	<b>13 384</b>
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat							8 508
Capitaux propres	-	-	385	-	-	2 754	3 139
<b>Total du passif</b>	<b>668</b>	<b>3 350</b>	<b>1 217</b>	<b>1 055</b>	<b>7 271</b>	<b>2 962</b>	<b>25 031</b>

## Pour 2013

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2013
<b>Actif</b>							
Caisse, banques centrales, CCP	-	466	-	-	-	-	466
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	732	-	-	48	-	783
Instruments dérivés de couverture	89						89
Actifs financiers disponibles à la vente	10						10
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43	1 391	-	-	5	-	1 439
Prêts et créances sur la clientèle	478	5 458	2 261	3 419	9 539	157	21 312
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23						23
Autres actifs	995						995
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 641</b>	<b>8 047</b>	<b>2 261</b>	<b>3 419</b>	<b>9 592</b>	<b>157</b>	<b>25 117</b>
<b>Passif</b>							
Banques centrales, CCP	-						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3						3
Instruments dérivés de couverture	62						62
Dettes envers les établissements de crédit	4	1 833	821	743	2 867	-	6 268
Dettes envers la clientèle	6	1 297	12	15	2	2	1 334
Dettes représentées par un titre	214	1 036	1 482	1 640	8 071	181	12 624
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	107						107
Autres passifs	1 422						1 422
Capitaux propres	-	-	229	-	-	3 068	3 297
<b>Total du passif</b>	<b>1 818</b>	<b>4 166</b>	<b>2 544</b>	<b>2 398</b>	<b>10 940</b>	<b>3 251</b>	<b>25 117</b>

Les engagements de financement donnés à la clientèle des activités poursuivies s'élèvent à 130 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 27) et ont une maturité de 0 à 3 mois.

Le détail des lignes de crédit est donné dans la Note 27.2.

## Covenants

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- du respect de la limite de 500 millions d'euros pour l'exposition en risque sur le groupe PSA Peugeot Citroën ;
- du maintien de la possibilité de garantie de l'Etat français sur les émissions obligataires émises jusqu'en 2015 ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, quatre clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaît dans de nombreux contrats : l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française. Et, à partir de 2013, la nécessité de conserver la possibilité d'une garantie de l'Etat sur les émissions obligataires jusqu'en 2015 et le respect d'un ratio de fonds propres Common Equity Tier One pour un minimum de 11 %.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2014.

La signature d'un nouveau crédit syndiqué en février 2015 a permis de revoir le contenu des covenants avec notamment la disparition de l'obligation de bénéficier de la garantie de l'Etat pour de futures émissions obligataires.

## Note 26 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales, CCP	308	466	308	466	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	455	783	455	783	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	58	89	58	89	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	14	10	14	10	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	1 070	1 439	1 070	1 439	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	4 012	21 289	4 048	21 335	(36)	(46)
<b>Passif</b>						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	4	3	4	3	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	54	62	54	62	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	6 554	6 383	6 355	6 271	(199)	(112)
- Dont dettes des activités poursuivies	931		930		(1)	
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	5 623		5 425		(198)	
Dettes envers la clientèle (3)	420	1 334	420	1 334	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	6 230	12 749	6 204	12 728	(26)	(21)
- Dont dettes des activités poursuivies	2 928		2 914		(14)	
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	3 302		3 290		(12)	

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

## Note 27 Autres engagements

### Note 27.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies	
	Transférés	Non transférés		
<b>Engagements de financement</b>				
Engagements reçus d'établissements de crédit (cf. Note 27.2)	646	5 200	518	7 006
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1)	1 128	-	130	1 257
- dont Crédipar	785	-	-	839
<b>Engagements de garantie</b>				
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	169	-	197	669
- garanties reçues sur encours clientèle	169	-	196	369
- garanties reçues sur titres détenus	-	-	1	200
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-	-	100
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	1	-	1
Garanties données en faveur de la clientèle	65	-	1	79
- Sofib	61	-	-	71
- Sofira	4	-	-	7
- succursale italienne	-	-	1	1
<b>Autres engagements reçus</b>				
Titres reçus en garantie	-	-	5	11
<b>Autres engagements donnés</b>				
Actifs donnés en garantie pour compte propre (cf. Notes 9.1 et 17)	117	2 009	131	3 255
- à la Banque Centrale Européenne (2)	-	2 009	-	2 957
- à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF)	-	-	-	165
- en faveur d'établissements de crédit par la succursale italienne	-	-	131	61
- à la Bundesbank par la succursale allemande	-	-	-	-
- en faveur d'établissements de crédit par la filiale belge	117	-	-	72
Autres	-	-	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Actifs donnés en garantie, dont créances clientèle pour 749 millions d'euros, pour un financement obtenu de 1 300 millions d'euros à court terme au 31 décembre 2014 ; il reste un volant potentiel de financement à court terme de 48 millions d'euros (cf. Note 27.3).

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

### Note 27.2 Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2014			31.12.2013
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies	
	Transférés	Non transférés		
<b>Lignes de crédit confirmées non tirées, par ordre de priorité de tirage (cf. Note 17)</b>				
Term-loan syndiqué (1)(2)	-	1 100	-	2 299
Lignes de crédit bilatérales revolving (1)(3)	506	954	506	1 187
Autres lignes de crédit bancaire	140	-	12	120
Lignes de back up syndiquées (1)(4)	-	3 146	-	3 400
<b>Total</b>	<b>646</b>	<b>5 200</b>	<b>518</b>	<b>7 006</b>
		<b>6 364</b>		

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

(2) Sur un total de 4 099 millions d'euros au 31 décembre 2014

(3) Sur un total de 2 423 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(4) Au 31 décembre 2014, 136 millions d'euros à échéance décembre 2015, 1 216 millions d'euros à échéance janvier 2016 et 1 794 millions d'euros à échéance décembre 2016. Ces lignes de back up syndiqué seront résiliés en 2015.

En cas de modification de la notation de Banque PSA Finance, les conditions financières de certaines de ces lignes peuvent être modifiées, mais leur montant ne saurait être réduit.

**Note 27.3 Sécurité financière**

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité, au collatéral disponible auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et aux lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 27.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014			31.12.2013
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies	
	Transférés	Non transférés		
Réserve de liquidité	23	-	1 247	1 025
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	23	-	307	463
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	-	-	47	200
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	-	-	252	-
- Prêts interbancaires (cf. Note 8)	-	-	-	362
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 8)	-	-	641	-
Possibilités de financement auprès de la BCE	-	48	-	369
Lignes de crédit confirmées non tirées	646	5 200	518	7 006
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>5 248</b>	<b>1 765</b>	<b>8 400</b>
		<b>7 682</b>		

**Note 27.4 Gestion du risque de liquidité**

(cf. paragraphes 1.5.4 - Sécurité de la liquidité et 1.5.6 - Impact de la coopération Banque PSA Finance / Santander Consumer Finance du rapport de gestion)

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final. La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2014 est d'environ 2,3 ans.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de sécurité financière (cf. Note 27.3), pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2014, la sécurité financière représente 7 683 millions d'euros.

Le renouvellement des lignes bancaires, associé à la nouvelle activité de dépôt, aux actions de titrisation, de collatéralisation et à l'émission d'obligations avec garantie de l'état, assurent le plan de financement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois, et jusqu'au closing des opérations avec Santander Consumer Finance.

**Note 28 Intérêts et produits au coût amorti**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Ventes à crédit</b>	<b>384</b>	<b>428</b>
- dont entreprises liées	11	13
- dont encours titrisé	139	175
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
- dont entreprises liées	5	5
- dont encours titrisé	-	-
<b>Location longue durée</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
- dont entreprises liées	1	2
- dont encours titrisé	-	-
<b>Financement de stocks aux Réseaux</b>	<b>50</b>	<b>53</b>
- dont entreprises liées	27	32
<b>Autres financements</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
- dont entreprises liées	1	-
<b>Rémunérations des apporteurs</b>	<b>(65)</b>	<b>(73)</b>
- Vente à crédit	(61)	(68)
- Location avec option d'achat	(3)	(3)
- Location longue durée	(1)	(2)
- dont entreprises liées	(1)	(1)
<b>Autres coûts d'acquisition</b>	<b>(11)</b>	<b>(9)</b>
<b>Intérêts sur comptes ordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts sur engagements de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>413</b>	<b>459</b>

**Note 29 Intérêts des instruments financiers de couverture**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(27)	(65)
Amortissement des primes sur swaptions ouvertes (Valeur Temps)	-	-
Etalement de la Valeur Intrinsèque des swaptions échues (1)	1	4
<b>Total</b>	<b>(26)</b>	<b>(61)</b>

(1) cf. Note 24.2.

**Note 30 Autres produits et charges**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	35	38
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	-	-
- Quote part sur opérations faites en commun	-	1
- Autres	3	3
<b>Autres produits</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
- Moyens de paiement	(2)	(2)
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	-	-
- Quote part sur opérations faites en commun	(2)	(6)
- Autres	(17)	(22)
<b>Autres charges</b>	<b>(21)</b>	<b>(30)</b>
<b>Autres produits et charges</b>	<b>17</b>	<b>12</b>



**Note 31 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit**

Il s'agit de la charge d'intérêts, d'une part sur les comptes à terme, d'autre part sur les emprunts auprès des établissements de crédit.

**Note 32 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Charges sur dettes représentées par un titre	(168)	(217)
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	(7)	(13)
- dont titrisation : obligations prioritaires	(7)	(11)
<b>Total</b>	<b>(175)</b>	<b>(230)</b>

**Note 33 Charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Frais de personnel</b>	<b>(43)</b>	<b>(42)</b>
- Rémunérations	(33)	(32)
- Charges sociales	(9)	(9)
- Intéressement et participation	(1)	(1)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(82)</b>	<b>(88)</b>
- Charges externes	(153)	(142)
- dont entreprises liées	(82)	(74)
- Refacturation aux activités destinées à être reprises en partenariat (1)	71	54
<b>Total</b>	<b>(125)</b>	<b>(130)</b>

(1) La refacturation se poursuivra après la mise en place des partenariats.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

**Répartition géographique des charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>France</b>	<b>(16)</b>	<b>(26)</b>
<b>Europe hors France</b>	<b>(71)</b>	<b>(69)</b>
- Dont Allemagne	-	-
- Dont Espagne	(27)	(28)
- Dont Italie	(28)	(26)
- Dont Royaume-Uni	-	-
<b>Reste du monde</b>	<b>(38)</b>	<b>(35)</b>
- Dont Brésil	(24)	(19)
<b>Total</b>	<b>(125)</b>	<b>(130)</b>

**Répartition géographique des effectifs**

	31.12.2014	31.12.2013
<b>France</b>	<b>740</b>	<b>749</b>
<b>Europe hors France</b>	<b>1 362</b>	<b>1 402</b>
- Dont Allemagne	209	214
- Dont Espagne	229	248
- Dont Italie	161	162
- Dont Royaume-Uni	250	260
<b>Reste du monde</b>	<b>251</b>	<b>355</b>
- Dont Brésil	159	245
<b>Total</b>	<b>2 353</b>	<b>2 506</b>

Il s'agit du personnel directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance.

## Note 34 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

### 34.1 Evolution de l'encours

	Bilan au 31.12.2013 avant déclassement IFRS 5	Déclassement IFRS 5	Bilan au 31.12.2013 après déclassement IFRS 5	Production nette et écart de conversion (1)	Coût du risque				Total coût du risque au 31.12.2014	Bilan au 31.12.2014
					Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupé- rations sur créances amorties		
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Retail</b>										
Créances saines sans impayés	13 822	(10 172)	3 650	(309)	-	-	-	-	-	3 341
Créances saines avec impayés	345	(197)	148	(30)	-	-	-	-	-	118
Dépôts de garantie	(62)	42	(20)	13	-	-	-	-	-	(7)
Créances douteuses	630	(396)	234	22	-	-	(109)	-	(109)	147
<b>Encours brut</b>	<b>14 735</b>	<b>(10 723)</b>	<b>4 012</b>	<b>(304)</b>	-	-	<b>(109)</b>	-	<b>(109)</b>	<b>3 599</b>
Dépréciations créances saines avec impayés	(43)	23	(20)	-	(3)	4	-	-	-	1 (19)
Dépréciations créances douteuses	(512)	313	(199)	2	(39)	111	-	-	-	72 (125)
<b>Dépréciations</b>	<b>(555)</b>	<b>336</b>	<b>(219)</b>	<b>2</b>	<b>(42)</b>	<b>115</b>	-	-	-	<b>73 (144)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>58</b>	<b>(10)</b>	<b>48</b>	<b>(6)</b>	-	-	-	-	-	<b>42</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 9.2)</b>	<b>14 238</b>	<b>(10 397)</b>	<b>3 841</b>	<b>(308)</b>	<b>(42)</b>	<b>115</b>	<b>(109)</b>	-	<b>(36)</b>	<b>3 497</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût du risque Retail</b>	-	-	-	-	<b>(42)</b>	<b>115</b>	<b>(109)</b>	<b>5</b>	-	<b>(31)</b>
<b>Corporate réseaux</b>										
Créances saines sans impayés	5 438	(4 935)	503	(142)	-	-	-	-	-	361
Créances saines avec impayés	10	(9)	1	1	-	-	-	-	-	2
Dépôts de garantie	(73)	72	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	250	(135)	115	(14)	-	-	(2)	-	(2)	99
<b>Encours brut</b>	<b>5 625</b>	<b>(5 007)</b>	<b>618</b>	<b>(155)</b>	-	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>461</b>
Dépréciations créances saines	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	(4)
Dépréciations créances douteuses	(65)	32	(33)	3	(6)	6	-	-	-	(30)
<b>Dépréciations</b>	<b>(65)</b>	<b>32</b>	<b>(33)</b>	<b>3</b>	<b>(10)</b>	<b>6</b>	-	-	-	<b>(34)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(10)</b>	<b>10</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 9.2)</b>	<b>5 550</b>	<b>(4 965)</b>	<b>585</b>	<b>(152)</b>	<b>(10)</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(6)</b>	<b>427</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>	-	-	-	-	<b>(10)</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	-	-	<b>(6)</b>
<b>Corporate et assimilés</b>										
Créances saines sans impayés	1 229	(1 125)	104	12	-	-	-	-	-	116
Créances saines avec impayés	286	(285)	1	-	-	-	-	-	-	1
Dépôts de garantie	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	38	(33)	5	-	-	-	(2)	-	(2)	3
<b>Encours brut</b>	<b>1 552</b>	<b>(1 443)</b>	<b>109</b>	<b>12</b>	-	-	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>119</b>
Dépréciations créances saines	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)
Dépréciations créances douteuses	(15)	11	(4)	-	(1)	2	-	-	1	(3)
<b>Dépréciations</b>	<b>(15)</b>	<b>11</b>	<b>(4)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>2</b>	-	-	-	<b>(4)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>(13)</b>	<b>13</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 9.2)</b>	<b>1 524</b>	<b>(1 419)</b>	<b>105</b>	<b>12</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(2)</b>	<b>115</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>	-	-	-	-	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	-	-	<b>(2)</b>
<b>Encours total</b>										
Créances saines sans impayés	20 489	(16 232)	4 257	(439)	-	-	-	-	-	3 818
Créances saines avec impayés	641	(491)	150	(29)	-	-	-	-	-	121
Dépôts de garantie	(136)	114	(22)	13	-	-	-	-	-	(9)
Créances douteuses	918	(564)	354	8	-	-	(113)	-	(113)	249
<b>Encours brut</b>	<b>21 912</b>	<b>(17 173)</b>	<b>4 739</b>	<b>(447)</b>	-	-	<b>(113)</b>	-	<b>(113)</b>	<b>4 179</b>
Dépréciations créances saines	-	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)	(5)
Dépréciations créances saines avec impayés	(43)	23	(20)	-	(3)	4	-	-	1	(19)
Dépréciations créances douteuses	(592)	356	(236)	5	(46)	119	-	-	73	(158)
<b>Dépréciations</b>	<b>(635)</b>	<b>379</b>	<b>(256)</b>	<b>5</b>	<b>(54)</b>	<b>123</b>	-	-	<b>69</b>	<b>(182)</b>
<b>Eléments intégrés au coût amorti</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>(6)</b>	-	-	-	-	-	<b>42</b>
<b>Encours net</b>	<b>21 312</b>	<b>(16 781)</b>	<b>4 531</b>	<b>(448)</b>	<b>(54)</b>	<b>123</b>	<b>(113)</b>	-	<b>(44)</b>	<b>4 039</b>
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Coût du risque</b>	-	-	-	-	<b>(54)</b>	<b>123</b>	<b>(113)</b>	<b>5</b>	-	<b>(39)</b>

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

**34.2 Evolution du coût du risque**

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2014	31.12.2013
<b>Créances saines avec ou sans impayés (1)</b>					
Dotations pour dépréciations	(3)	(4)	(1)	(8)	(5)
Reprises de dépréciations	4	-	-	4	8
<b>Créances douteuses</b>					
Dotations pour dépréciations	(39)	(6)	(1)	(46)	(57)
Reprises de dépréciations	111	6	2	119	77
<b>Engagements douteux</b>					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
<b>Pertes sur créances irrécupérables (2)</b>	(109)	(2)	(2)	(113)	(68)
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	5	-	-	5	5
<b>Coût du risque</b>	<b>(31)</b>	<b>(6)</b>	<b>(2)</b>	<b>(39)</b>	<b>(40)</b>

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion dans le rapport annuel 2014.

(1) - Pour le Retail, il s'agit de créances saines avec impayés.

- Pour le Corporate, il s'agit de créances saines avec ou sans impayés, soumises à une dépréciation statistique à partir de 2014 (cf. paragraphe Encours Corporate sain - Dépréciation sur base collective, à la fin du paragraphe C.6.4 de la Note 2). L'impact est de 14,6 millions d'euros en 2014.

(2) L'impact du changement d'estimation sur les pertes (cf. paragraphe "Passages en pertes" dans le paragraphe C.6.4 de la Note 2) s'élève à 13 millions d'euros en 2014.

**34.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés**

Les arriérés de paiement non dépréciés ne concernent que les encours corporate.

Les encours corporate, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En 2014, compte tenu de la dépréciation statistique mise en place sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 34.2), il n'y a plus d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

**Répartition par ancienneté**

Les arriérés de paiement non dépréciés sont présentés ci-dessous par tranches d'ancienneté. Le capital restant dû des crédits correspondants figure en "<= 90 jours".

**Pour 2014**

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2014
Encours sain avec impayés non dépréciés	-	-	-	-	-

**Pour 2013**

(en millions d'euros)	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Total au 31.12.2013
Encours sain avec impayés non dépréciés	293	1	1	1	296

**Note 35 Autres éléments hors exploitation**

Les Autres éléments hors exploitation concernent les points suivants :

- La dépréciation complémentaire des titres de la filiale turque PSA Finansman A.S. pour 5 millions d'euros sur 2014 (cf. Note 7).
- Suite à une correction d'impôt courant sur exercice antérieur, une charge de pénalités de retard a été constatée pour -3 millions d'euros dans les comptes de la filiale brésilienne PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.
- En Espagne et au Brésil des frais de rationalisation ont été constatés pour -3 millions d'euros.

## Note 36 Impôt sur les bénéfices

### 36.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2013							31.12.2014
	Avant déclassement IFRS 5	Déclassement IFRS 5	Impôts des activités poursuivies	Résultat	Capitaux propres	Règle-ments	Déclasse-ment IFRS 5 au compte de résultat (1)	Ecart de conversion et autres (2)
<b>Impôts courants</b>								
Actif	43	(16)	27					9
Passif	(44)	12	(32)					(8)
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(34)</b>	-	<b>40</b>	-	<b>1</b>
<b>Impôts différés</b>								
Actif	136	(23)	113					83
Passif	(411)	357	(54)					(24)
<b>Total</b>	<b>(275)</b>	<b>334</b>	<b>59</b>	<b>78</b>	-	-	<b>(81)</b>	<b>59</b>

(1) Principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe entre les activités poursuivies et les activités destinées à être reprises en partenariat (cf. renvois (1) et (2) de la Note 36.2).

(2) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

### 36.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 des comptes publiés au 31 décembre 2013, qui traite de l'imposition différée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La 4ème loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 a instauré une majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2011 et 2012, portant le taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 60% des bénéfices taxables de l'exercice.

La loi de finances pour 2013 (publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2012) a maintenu la majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014, avec un taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice.

L'article 16 de la loi de finances pour 2014 (publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2013) a relevé la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 % à 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014 (Article 235 ter ZAA du CGI), portant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 %. Elle a maintenu l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice pour la partie excédant 1 million d'euros.

Les impôts différés passifs à échéance 2014 et les impôts différés actifs sur déficits, correspondant à la part du déficit utilisable en 2014, ont été réévalués à ce nouveau taux au 31 décembre 2013. L'effet net a été une charge de -7 millions d'euros sur 2013.

L'article 15 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 a reporté la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés. Cette contribution exceptionnelle de 10,7 % s'applique aux résultats imposables des exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016 (Article 235 ter ZAA du CGI), maintenant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 % en 2015.

Au 31 décembre 2014, la reprise pour utilisation de la charge comptabilisée à fin 2013, complétée au 30 juin 2014, à hauteur de +10,1 millions d'euros a été compensée par la réévaluation des impôts différés passifs pour -11,6 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Impôts des activités poursuivies</b>		
<b>Impôts courants</b>		
Impôt sur les bénéfices	(34)	(56)
<b>Impôts différés</b>		
Impôts différés de l'exercice (1)	78	147
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	(1)
<b>Impôts des activités destinées à être reprises en partenariat</b>		
<b>Impôts courants et différés (2)</b>	<b>(140)</b>	<b>(228)</b>
<b>Total</b>	<b>(96)</b>	<b>(138)</b>

(1) Dont +81 millions d'euros au 31 décembre 2014 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités destinées à être reprises en partenariat.

(2) Dont -81 millions d'euros au 31 décembre 2014 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités poursuivies.

Ces écritures sont sans impact sur le résultat net de Banque PSA Finance et n'ont pas de contrepartie au bilan.

**36.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance**

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Résultat avant impôt des activités poursuivies	(255)	376
Résultat avant impôt des activités destinées à être reprises en partenariat	442	-
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(12)	(8)
Différences permanentes	104	9
<b>Total imposable</b>	<b>279</b>	<b>377</b>
dont correction rétroactive suite contrôle fiscal (1)	96	
Taux d'impôt légal en France pour la période	38,0%	38,0%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(106)</b>	<b>(143)</b>
Effet des différences de taux à l'étranger	15	47
Effet de variation de taux à l'étranger	-	4
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	(1)	(2)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	(5)	1
Litiges et redressements fiscaux	-	(40)
Reprise impôt différé suite contrôle fiscal (1)	35	-
Autres	(5)	(4)
<b>Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables</b>	<b>(67)</b>	<b>(137)</b>
Taux effectif d'impôt groupe	24,0%	36,3%
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation (2)	(29)	(1)
- Reprise de dépréciation	-	-
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(96)</b>	<b>(138)</b>

(1) Suite au contrôle fiscal, les bases ont été corrigées rétroactivement, donnant lieu à la prise en compte de l'impact du redressement dans l'impôt courant (-36 millions d'euros), en conséquence l'impôt différé précédemment constaté à ce titre en 2013 a été repris en 2014.

(2) cf. renvoi (2) de la Note 36.4.

**36.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables**

(en millions d'euros)	31.12.2013							31.12.2014
	Avant déclassé-ment IFRS 5	Déclassé-ment IFRS 5	Impôts des activités poursuivies	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour déprécia-tions	Ecart de conversion et autres (1)	Impôts des activités poursuivies
Impôts différés actifs sur déficits reportables	75	75	75	-	(24)	-	1	52
Dépréciations (2)	(4)	(4)	(4)	-	-	(29)	-	(33)
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>-</b>	<b>(24)</b>	<b>(29)</b>	<b>1</b>	<b>19</b>

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) En 2014, l'impôt différé actif sur le report déficitaire antérieurement constaté par Banque PSA Finance a été intégralement déprécié.

## Note 37 Information sectorielle

### 37.1 Eléments de Bilan

Pour 2014

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2014
	Client final							
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Assurances et services	Refinancement et placements	Elimina- tions	
<b>Actif</b>								
Prêts et créances sur la clientèle	5 891	13 636	1 494		-	199	(199)	21 021
Placements			249	-	102	305	(201)	455
Prêts et créances sur les établissements de crédit			2 783	21	100	18 909	(19 516)	2 297
Autres postes de l'Actif				1 015	63	560	(265)	1 373
<b>Total de l'actif</b>							<b>(20 181)</b>	<b>25 146</b>
<b>Passif</b>								
Dettes de refinancement (1)	5 469	12 657	1 386	-	-	20 275	(19 810)	19 977
Dettes envers la clientèle (1)	283	1 108	184	-		(1 060)	(101)	414
Provisions techniques des contrats d'assurance					67			67
Autres postes du Passif				1 335	144	213	(270)	1 422
Capitaux propres (2)				2 192	28	1 046		3 266
<b>Total du passif</b>							<b>(20 181)</b>	<b>25 146</b>

Pour 2013

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2013
	Client final							
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Assurances et services	Refinancement et placements	Elimina- tions	
<b>Actif</b>								
Prêts et créances sur la clientèle	5 550	14 238	1 524		-	-	-	21 312
Placements			204	-	79	987	(487)	783
Prêts et créances sur les établissements de crédit			1 054	21	67	17 533	(17 236)	1 439
Autres postes de l'Actif				1 019	93	656	(185)	1 583
<b>Total de l'actif</b>							<b>(17 908)</b>	<b>25 117</b>
<b>Passif</b>								
Dettes de refinancement (1)	4 739	12 159	1 302	-	-	19 195	(17 548)	19 847
Dettes envers la clientèle (1)	270	22	172	-		27	(112)	379
Provisions techniques des contrats d'assurance					56			56
Autres postes du Passif				1 424	72	290	(248)	1 538
Capitaux propres (2)				2 132	84	1 081		3 297
<b>Total du passif</b>							<b>(17 908)</b>	<b>25 117</b>

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

- (1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dette à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".
- (2) Les "Capitaux propres" sont donnés après élimination des titres liée au processus de consolidation. Cela permet d'afficher la contribution de chaque grande activité au cumul des réserves consolidées du groupe Banque PSA Finance.

#### Tableau de passage du bilan de l'information sectorielle IFRS 8 au bilan publiable IFRS 5

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2014	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassements IFRS 5	Coût amorti de la dette		Dépréciation disposal group (1)	Bilan publiable IFRS 5 au 31.12.2014
				remboursée par anticipation			
<b>Actif</b>							
Prêts et créances sur la clientèle	21 021	7	(16 989)	-	-	-	4 039
Placements	455		-	-	-	-	455
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 297		(1 227)	-	-	-	1 070
Actifs d'impôts différés		97	(14)	-	-	-	83
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat			18 655	-	(126)	-	18 529
Autres postes de l'Actif	1 373	(93)	(425)	-	-	-	855
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 146</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(126)</b>	<b>(126)</b>	<b>25 031</b>
<b>Passif</b>							
Dettes de refinancement	19 977	(19 977)					
Dettes envers les établissements de crédit		6 633	(280)	-	-	-	6 353
Dettes envers la clientèle	414	2 387	(2 381)	-	-	-	420
Dettes représentées par un titre		10 964	(4 829)	-	-	-	6 135
Provisions techniques des contrats d'assurance	67		-	-	-	-	67
Passifs d'impôts différés		338	(305)	(9)	-	-	24
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat			8 523	-	(15)	-	8 508
Autres postes du Passif	1 422	(334)	(728)	25	-	-	385
Capitaux propres	3 266			(16)	(111)	-	3 139
<b>Total du passif</b>	<b>25 146</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(126)</b>	<b>(126)</b>	<b>25 031</b>

(1) Dont 81 millions d'euros de dépréciation des écarts d'acquisition de Crédipar et de Sofib (cf. note 14).

## 37.2 Eléments de Résultat

Pour 2014

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2014
	Client final				Instruments financiers		Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	de couverture (3)	Assurances et services			
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	299	1 115	82	(49)	(37)		26	(25)	1 411
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	8		-	8	(2)	14
Coût net de refinancement (2) (3)	(212)	(630)	(59)	188	37		(64)	27	(713)
Gains et pertes nets sur opérations de trading							(3)		(3)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente									-
Marge sur prestation de service d'assurance						(76)		170	94
Marge sur autres prestations de services						218		(170)	48
<b>Produit net bancaire</b>	<b>87</b>	<b>485</b>	<b>23</b>	<b>147</b>	<b>-</b>	<b>142</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>851</b>
Coût du Risque	(24)	(88)	(4)						(116)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>63</b>	<b>397</b>	<b>19</b>	<b>147</b>	<b>-</b>	<b>142</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>735</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(365)		(4)	(29)	-	(398)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>63</b>	<b>397</b>	<b>19</b>	<b>(218)</b>	<b>-</b>	<b>138</b>	<b>(62)</b>	<b>-</b>	<b>337</b>
Dont Assurances						(79)		169	90

Pour 2013

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2013
	Client final				Instruments financiers		Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	de couverture (3)	Assurances et services			
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	267	1 178	86	(17)	(75)		6	1	1 446
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	4		-	28	(17)	15
Coût net de refinancement (2) (3)	(203)	(701)	(65)	243	75	1	(103)	16	(737)
Gains et pertes nets sur opérations de trading							(3)		(3)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente									-
Marge sur prestation de service d'assurance						67		42	109
Marge sur autres prestations de services						103		(42)	61
<b>Produit net bancaire</b>	<b>64</b>	<b>477</b>	<b>21</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>171</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>891</b>
Coût du Risque	(13)	(115)	(3)						(131)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>51</b>	<b>362</b>	<b>18</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>171</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>760</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(356)		(3)	(33)	-	(392)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>51</b>	<b>362</b>	<b>18</b>	<b>(126)</b>	<b>-</b>	<b>168</b>	<b>(105)</b>	<b>-</b>	<b>368</b>
Dont Assurances						65		41	106

Les informations sectorielles sont présentées avant élimination des opérations réciproques. Les opérations réciproques inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

- (1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -1,2 million d'euros au 31 décembre 2014 (+0,8 million d'euros au 31 décembre 2013). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.
- (2) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.
- (3) Conformément à la politique de Banque PSA Finance de couvrir le risque de taux sur les financements clientèle à taux fixe, le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture de ces financements est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. Au contraire, le reporting de gestion est le reflet du pilotage des filiales et des succursales. Ces dernières étant responsabilisées sur le taux d'entrée (fixe) des financements clientèle et la marge qui en découle, le management leur communique un coût net de refinancement swapé (à taux fixe). En conséquence, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 37 millions d'euros au 31 décembre 2014 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".



## Tableau de passage du compte de résultat de l'information sectorielle IFRS 8 au compte de résultat publiable IFRS 5

Pour 2014

(en millions d'euros)	Information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2014	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclasser-ments IFRS 5	Déclasser-ment des charges de la dette non transférée	Charge de la dette remboursée par anticipation	Déprécia-tion disposal group	Compte de résultat publiable IFRS 5 au 31.12.2014
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 411	-	(1 014)	-	-	-	397
Intérêts et produits nets de placements	14	-	-	-	-	-	14
Coût net de refinancement (2) (3)	(713)	-	138	357	-	-	(218)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(3)	-	2	-	-	-	(1)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur prestation de service d'assurance	94	-	(2)	-	-	-	92
Marge sur autres prestations de services	48	-	(23)	-	-	-	25
<b>Produit net bancaire</b>	<b>851</b>	<b>-</b>	<b>(899)</b>	<b>357</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>309</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(398)	398	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	-	(375)	249	-	-	-	(126)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-	(22)	4	-	-	-	(18)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	-	(1)	1	-	-	-	-
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>453</b>	<b>-</b>	<b>(645)</b>	<b>357</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>165</b>
Coût du Risque	(116)	-	77	-	-	-	(39)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>(568)</b>	<b>357</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>126</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	-	-	-	-	-	11
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(10)	-	-	-	-	-	(10)
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	(357)	(25)	-	(382)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>338</b>	<b>-</b>	<b>(568)</b>	<b>-</b>	<b>(25)</b>	<b>-</b>	<b>(255)</b>
Impôt sur les bénéfices	(120)	-	155	-	9	-	44
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>218</b>	<b>-</b>	<b>(413)</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>(211)</b>
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	568	-	-	(126)	442
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(155)	-	-	15	(140)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(111)</b>	<b>302</b>
<b>Résultat net</b>	<b>218</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>(111)</b>	<b>91</b>

## 2 - Comptes consolidés

Pour 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2013	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassements IFRS 5	Déclassement des charges de la dette non transférée	Compte de résultat publiable IFRS5 au 31.12.2013
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 446	-	(1 037)	-	409
Intérêts et produits nets de placements	15	-	-	-	15
Coût net de refinancement (2) (3)	(737)	-	129	378	(230)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(3)	-	7	-	4
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Marge sur prestation de service d'assurance	109	-	(2)	-	107
Marge sur autres prestations de services	61	-	(33)	-	28
<b>Produit net bancaire</b>	<b>891</b>	<b>-</b>	<b>(936)</b>	<b>378</b>	<b>333</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées	(392)	392	-	-	-
Charges générales d'exploitation	-	(361)	231	-	(130)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-	(28)	19	-	(9)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	-	(3)	1	-	(2)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>499</b>	<b>-</b>	<b>(685)</b>	<b>378</b>	<b>192</b>
Coût du Risque	(131)	-	91	-	(40)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>368</b>	<b>-</b>	<b>(594)</b>	<b>378</b>	<b>152</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	-	-	-	8
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	-	-	-	-	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	(378)	(378)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>376</b>	<b>-</b>	<b>(594)</b>	<b>-</b>	<b>(218)</b>
Impôt sur les bénéfices	(138)	-	228	-	90
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>238</b>	<b>-</b>	<b>(366)</b>	<b>-</b>	<b>(128)</b>
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	594	-	594
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(228)	-	(228)
<b>Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366</b>	<b>-</b>	<b>366</b>
<b>Résultat net</b>	<b>238</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>238</b>

## Note 38 Informations relatives aux implantations à l'étranger

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
  - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
  - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
  - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
  - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Les éléments du compte de résultat de la filiale chinoise sont présentés avant mise en équivalence (cf. note 12.2.1).

Au 31 décembre 2014

Pays	Entité	Localisation	Nature de l'activité (code NACE)	Effectifs	(en millions d'euros)			
					Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôt	Impôts	
							Courant	Différé
Algérie	BPF Algérie	Alger	K64	-	-	-	-	-
Allemagne	Banque PSA Finance S.A. Niederlassung Deutschland	Neu-Isenburg	K64	209	75	23	(15)	(19)
Argentine	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	Buenos Aires	K64	19	33	27	(10)	-
Autriche	Banque PSA Finance Niederlassung Österreich	Vienne	K64	39	9	2	(1)	1
Belgique	PSA Finance Belux	Bruxelles	K64	82	32	11	(2)	(1)
	Banque PSA Finance, Succursale en Belgique	Bruxelles	K64	-	-	-	-	-
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A.	Sao Paulo	K64	159	51	18	(4)	(2)
	PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	Sao Paulo	N77	-	10	6	(6)	4
	FIDC	Sao Paulo	K64	-	-	1	-	-
Chine	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	Pékin	K64	282	63	34	(10)	1
Croatie	PSA Financial d.o.o.	Zagreb-Buzin	K64	19	1	-	-	-
Espagne	Banque PSA Finance, Sucursal en Espana	Madrid	K64	229	53	10	(5)	(3)
	FTA Auto ABS 2012-3	Madrid	K64	-	-	(1)	-	-
Hongrie	PSA Finance Hungaria Zrt.	Budapest	K64	11	-	(3)	-	-
	Retail Prod Zrt	Budapest	K64	2	(1)	(2)	-	-
Italie	Banque PSA Finance Succursale in Italia	Milan	K64	158	42	2	-	(5)
	PSA Renting Italia S.p.A.	Milan	N77	-	3	-	-	-
	PSA Factor Italia S.p.A.	Milan	K64	3	-	-	-	-
	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l.	Conegliano	K64	-	-	(3)	-	1
	Véhicule de loi italienne Auto Loans	Conegliano	K64	-	1	-	-	-
Malte	PSA Services Ltd	Ta' Xbiex	K64	11	-	-	-	-
	PSA Insurance Ltd	Ta' Xbiex	K65	9	(59)	(61)	-	21
	PSA Life Insurance Ltd	Ta' Xbiex	K65	10	(18)	(20)	-	7
Mexique	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	Mexico	K64	-	2	-	-	-
Pays-Bas	PSA Finance Nederland B.V.	Rotterdam	K64	88	15	4	(1)	-
	PSA Financial Holding B.V.	Rotterdam	K64	-	-	(1)	-	-
	Peugeot Finance International N.V.	Rotterdam	K64	-	1	1	-	-
Pologne	Banque PSA Finance SA Oddzial w Polsce	Varsovie	K64	55	3	-	(1)	-
	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	Varsovie	K64	55	7	4	(1)	(1)
Portugal	Banque PSA Finance Sucursal em Portugal	Carnaxide	K64	47	9	-	(2)	1
	PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	Carnaxide	N77	-	3	1	-	-
République Tchèque	PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	Prague 4	K64	21	5	2	(1)	-
Royaume-Uni	Banque PSA Finance - UK Branch	Redhill	K64	250	69	34	(18)	10
	PSA Wholesale Ltd	Redhill	K64	-	15	116	(2)	-
	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	Redhill	K64	-	2	2	-	-
	Auto ABS UK Loans PLC	Londres	K64	-	3	-	-	-
	Economy Drive Cars Limited	West Midland	G45	-	-	-	-	-
Russie	Bank PSA Finance Rus	Moscou	K64	58	21	12	(3)	1
Slovaquie	PSA Finance Slovakia S.r.o.	Bratislava 2	K64	13	2	-	-	-
Slovénie	BPF Financiranje d.o.o.	Ljubljana	K64	16	4	1	-	-
Suisse	PSA Finance Suisse S.A.	Schlieren	K64	41	17	6	(1)	-
	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Zug	K64	-	-	(1)	-	-
Turquie	BPF Pazarlama A.H.A.S.	Atasehir - Istanbul	K64	15	1	-	-	-

En 2014 ces entités n'ont bénéficié d'aucune subvention publique.

## Note 39 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent les deux filiales implantées en Argentine et en Slovénie, Banque PSA Finance considérant un minoritaire comme significatif dès lors qu'il détient au moins 20% de participation dans la filiale concernée.

### 39.1 Filiale en Argentine

PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.

Buenos Aires

Pourcentage des minoritaires : 50%

#### Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Prêts et créances sur la clientèle	201	277
Autres postes de l'Actif	17	20
<b>Total de l'actif</b>	<b>218</b>	<b>297</b>
Dettes de refinancement	140	235
Autres postes du Passif	25	22
Capitaux propres		
- Elimination (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	13	7
- Intérêts minoritaires	27	20
<b>Total du passif</b>	<b>218</b>	<b>297</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

#### Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
Charges générales d'exploitation	(4)	(6)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
Coût du risque	(1)	(2)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
Impôt sur les bénéfices	(10)	(10)
<b>Résultat net</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
- dont intérêts minoritaires	9	9
- dont part du groupe	9	8

#### Tableau de variation des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Situation nette totale	Intérêts minoritaires			
		% d'intérêts	Total	Capital et réserves	Ecart de conversion
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>37</b>	<b>50%</b>	<b>19</b>	<b>33</b>	<b>(14)</b>
Résultat net de la période	17		8	8	
Ecart de conversion	(14)		(7)		(7)
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>40</b>	<b>50%</b>	<b>20</b>	<b>41</b>	<b>(21)</b>
Résultat net de la période	18		9	9	
Ecart de conversion	(5)		(2)		(2)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>53</b>	<b>50%</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>(23)</b>

## 39.2 Filiale en Slovénie

BPF Financiranje d.o.o.

Lubiana

Pourcentage des minoritaires : 50%

## Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2014	31.12.2013
Prêts et créances sur la clientèle	111	101
Autres postes de l'Actif	3	2
<b>Total de l'actif</b>	<b>114</b>	<b>103</b>
Dettes de refinancement	94	86
Autres postes du Passif	14	11
Capitaux propres		
- Elimination (1)	2	2
- Réserves consolidées - part du groupe	1	1
- Intérêts minoritaires	3	3
<b>Total du passif</b>	<b>114</b>	<b>103</b>

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Financial Holding B.V.

Le produit net bancaire et le résultat net au 31 décembre 2014 sont non significatifs, et s'élèvent respectivement à +3,9 million et +0,8 million d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, intégralement composés de capital et réserves.

## Note 40 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
<b>Audit</b>				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,1	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,8	0,8	0,4	0,4
- dont France	0,1	0,1	0,1	0,1
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
<b>Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement</b>				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>

## Note 41 Événements postérieurs à la clôture

En dehors de la mise en place du partenariat avec Santander Consumer Finance et ses conséquences décrites dans la Note 1.A - Faits marquants de l'exercice, il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2014 et jusqu'au 16 février 2015, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## 2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.A « Faits marquants de l'exercice », la note 2.I « Actifs et activités destinés à être cédés ou repris en partenariat » et la note 3 « Incidences IFRS 5 et IFRIC 21 dans la présentation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent l'incidence de l'application de la norme IFRS 5 suite à la mise en place du partenariat entre votre société et la société Santander Consumer Finance.
- la note 2 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés concernant les nouvelles normes IFRS d'application obligatoire, et notamment la norme IFRS 12 concernant les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, et la note 3 « Incidences IFRS 5 et IFRIC 21 dans la présentation des états financiers » qui expose notamment l'incidence de la première application de l'interprétation IFRIC 21 relative aux taxes.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat et les modalités de détermination des dépréciations sur ces actifs sont décrits dans les notes 2.I et 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les critères retenus pour le classement et la présentation des actifs et passifs destinés à être repris en partenariat et les modalités de valorisation de ces actifs et passifs en application d'IFRS 5.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2.C.6.4 et 34 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 18 février 2015

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde



# Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2014

## Responsable du rapport semestriel

**Philippe Alexandre**

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A

## Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

**Philippe Alexandre**

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Légendes photo de couverture : En haut : Shanghai, la Tour de la Perle d'Orient et le centre mondial des finances (Chine), au milieu : Peugeot 2008, (site de Mulhouse), en bas : contrôle qualité (site de Sochaux).

Crédit photos / ©aaaaimages/Getty Images, Médiathèque PSA PEUGEOT CITROEN

